



ÉDITION 2010



WALLIS ET FUTUNA

Vue aérienne du lagon de Wallis (Gérard Lepelletier)

**INSTITUT D'EMISSION
D'OUTRE-MER**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue de Rivoli, 75001 PARIS

 Wallis-et-
Futuna

Rapport annuel
2009

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

Avant-propos	10
Synthèse	11
Wallis-et-Futuna en bref	14
CHAPITRE I - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 - Géographie et climat	18
1. Situation géographique	18
2. Climat	18
Section 2 - Repères historiques	19
1. L'origine du peuplement	19
2. Les premiers contacts avec les Européens	20
3. Du protectorat au statut actuel	20
Section 3 - Le cadre institutionnel	21
1. Le statut de 1961	21
2. Les institutions et leurs compétences	21
2.1 L'Etat	21
2.2 Le Territoire	22
2.3 Les circonscriptions	22
2.4 La chefferie	22
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ECONOMIE DE WALLIS-ET-FUTUNA	25
Introduction	26
Section 1 - La population	27
1. Le recensement de la population de 2008	27
2. Les principales caractéristiques démographiques du Territoire	27
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	29
1. Les comptes économiques	29
1.1 Le PIB	29
1.2 L'équilibre emplois ressources	31
1.3 Composition des revenus des menages	31
2. L'emploi et le chômage	33
2.1 La population active	33
2.2 L'emploi	33

2.3 Le chômage	34
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	35
3. Les revenus et salaires	36
3.1 Les revenus	36
3.2 Les salaires	36
4. Les prix	38
4.1 Réglementation des prix	38
4.2 Observatoire des prix	38
4.3 Indice des prix à la consommation (IPC)	39
5. Le commerce extérieur	41
5.1 Les importations de biens	41
5.2 Les exportations de biens	43
5.3 La balance commerciale (hors service)	43
Section 3 - Les politiques et finances publiques	44
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	44
1.1 Les documents de programmation	44
1.2 Les contrats et convention de développement	44
1.3 Les aides européennes	46
2. Le régime fiscal	48
2.1 Une fiscalité locale spécifique	48
2.2 La fiscalité indirecte	48
2.3 La fiscalité directe	51
3. Les finances publiques locales	52
3.1 Les comptes de l'Etat dans la collectivité	52
3.2 Les transferts par ministère	52
3.3 Analyse des finances publiques locales	53
CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITE	59
Section 1 - Aperçu général des secteurs	60
Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche	61
1. Panorama du secteur	61
2. Les productions végétales et la forêt	61
3. L'élevage	62
4. La pêche	62
5. L'aide au développement rural	63
5.1 L'enseignement agricole	63
5.2 L'OGAF	63
Section 3 - L'artisanat	64
1. L'artisanat de production	64
2. L'artisanat traditionnel	65

Section 4 - L'énergie et l'eau	66
1. L'énergie électrique	66
1.1 La société Electricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF)	66
1.2 Les moyens de production et de distribution	66
1.3 La production et la consommation	67
1.4 La tarification	67
2. L'eau	68
2.1 Les acteurs	68
2.2 La ressource et les infrastructures	68
2.3 La production et la consommation	68
2.4 La tarification	69
3. Les hydrocarbures	69
3.1 La société Wallisienne et Futunienne d'Entreposage des Produits Pétroliers (SWAFEPP)	69
3.2 L'approvisionnement et les infrastructures	69
3.3 La consommation	70
3.4 La tarification	70
Section 5 - L'environnement	72
1. La protection du patrimoine naturel	72
1.1 Récifs coralliens et espace maritime	72
1.2 Biodiversité et contrôle des espèces invasives	72
2. La gestion des déchets	73
3. Les énergies renouvelables	73
Section 6 - La construction	74
1. Panorama du secteur	75
2. La commande publique	75
3. Les travaux publics	76
Section 7 - Le commerce	77
1. Panorama du secteur	77
2. Le commerce de gros	78
3. Le commerce de détail	78
4. Le commerce automobile	78
Section 8 - L'hôtellerie-restauration et le tourisme	79
1. Panorama du secteur	79
2. La fréquentation touristique	80
3. Les structures d'accueil	80
Section 9 - Les transports	81
1. Panorama du secteur	81
2. Le transport maritime	82
2.1 Les infrastructures	82
2.2 Le trafic maritime	82

3. Le transport aérien	83
3.1 Les infrastructures	83
3.2 L'évolution du trafic aérien	83
3.3 Les tarifs aériens	84
4. Les transports terrestres	85
Section 10 - Les services marchands (hors activités financières)	86
1. Panorama du secteur	86
2. La poste et les télécommunications	87
2.1 Le fonctionnement du Service des Postes et Télécommunications	87
2.2 La poste	88
2.3 Les télécommunications	88
Section 11 - Les services non marchands	89
1. Panorama du secteur	89
2. L'éducation	89
2.1 Les établissements et le personnel	89
2.2 Les effectifs scolaires	90
2.3 Les taux de réussite	91
3. Les services de santé	92
3.1 Le système de santé à Wallis-et-Futuna	92
3.2 Les dépenses de santé	94
4. La protection sociale	95
4.1 Les prestations familiales	95
4.2 Les retraites et pensions	95
CHAPITRE IV - L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	97
Section 1 - La structure du système bancaire	98
1. Les faits marquants de l'exercice	98
1.1 Principaux événements locaux	98
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	99
2. L'organisation du système bancaire	101
2.1 Typologie des établissements de crédit	101
2.2 La liste des établissements de crédit	103
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	103
2.4 Les effectifs	104
3. La densité du système bancaire	105
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automates	105
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	105
4. Les moyens de paiement	106
4.1 Les cartes bancaires en circulation	106
4.2 Volume des transactions de retrait et de paiement par cartes bancaires	107
4.3 Les chèques	107
4.4 Analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiement	108
5. L'activité des fonds de garantie	109
5.1 La SOGEFOM	109

5.2 Le Fonds de Garantie à l'Habitat (FGH)	110
5.3 Le Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises (FGTPE)	110
Section 2 - Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire	111
1. Les taux d'intérêt	111
1.1 Les taux directeurs et les taux d'intervention de l'IEOM	111
1.2 Les taux créditeurs	113
1.3 Les taux d'usure	113
2. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque	114
2.1 L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux	114
2.2 L'évolution des risques de contrepartie	115
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	117
1. Les avoirs financiers des agents économiques	117
1.1 L'ensemble des actifs financiers	117
1.2 Les dépôts à vue	118
1.3 Les placements liquides ou à court terme	119
1.4 L'épargne à long terme	120
2. Les crédits à la clientèle	121
2.1 L'ensemble des concours consentis	121
2.2 Les concours consentis par les EC de la zone d'émission	122
3. La circulation fiduciaire	123
3.1 Les billets	124
3.2 Les pièces	124
4. La masse monétaire (M3) et ses contreparties	124
4.1 La masse monétaire	124
4.2 Les contreparties de la masse monétaire	125
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	126
5.1 Tendance générale	126
5.2 La concentration des risques bancaires des entreprises	127
Perspectives	128
Annexes	129
Annexe 1 : Statistiques économiques	130
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	138
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009	142
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	147
Annexe 5 : Liste des publications	149

Avant-propos

La conjoncture morose observée par les chefs d'entreprise dans l'enquête de conjoncture du premier trimestre s'est poursuivie tout au long de l'année 2009. Il est vrai que l'année 2008 avait été particulièrement stimulée par les investissements des entreprises et par la bonne activité corrélative dans le secteur des commerces.

Le démarrage des chantiers de construction des infrastructures scolaires financés sur les crédits du Fonds Européen de Développement, qui aurait pu prendre le relais, s'est fait plus tardivement que prévu dans l'année en raison de lourdeurs administratives pesant sur les décaissements des fonds. L'impact des interventions du FED sur le Territoire des îles de Wallis-et-Futuna devrait être plus visible en 2010.

La demande intérieure n'a été stimulée que par la commande publique grâce aux marchés relevant des contrats de développement conclus entre l'Etat et le Territoire. La conséquence principale de ce manque de vigueur de l'activité économique a été la baisse sensible des importations, avec comme corollaire une diminution mécanique des recettes du Territoire tirées des taxes d'entrée et des droits de douane sur les marchandises. Cette situation n'est pas nouvelle, mais elle a affecté sensiblement, en 2009, les finances du Territoire dont l'équilibre n'a été possible que grâce aux prélèvements opérés sur les recettes du Service des Postes et Télécommunications.

Dans ce contexte, le marché de l'emploi s'est contracté. L'indice général des prix à la consommation a affiché un léger recul par rapport à 2008 sous l'effet d'une baisse sensible des prix du carburant. Les ménages, dont la situation financière s'est fragilisée ainsi qu'en témoigne la dégradation des taux des créances douteuses brutes et du nombre de personnes physiques en situation d'interdiction bancaire, ont limité leur recours au financement bancaire dont l'encours a chuté de 12 %. Les entreprises, pour les raisons évoquées plus haut, ont vu leur encours de crédits bancaires se contracter de 14 % par rapport à la situation observée 2008.



Raymond COFFRE

Synthèse

A la suite de la crise financière survenue aux États-Unis à l'été 2007 et de la crise économique et financière qui s'est propagée à l'ensemble des régions du monde au deuxième semestre de l'année 2008, un redémarrage de l'activité mondiale a été observé et s'est consolidé au cours de l'année 2009. L'amélioration du climat des affaires constaté dans les pays avancés au second semestre 2009 s'explique en grande partie par des conditions financières favorables et par les plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents a permis au commerce mondial de redémarrer après deux trimestres de chute. L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière sous l'effet conjugué d'une moindre demande, de la hausse du chômage et de la baisse du prix de l'énergie.

L'année 2009 à Wallis-et-Futuna a été marquée par une baisse généralisée de l'activité, d'autant plus ressentie qu'elle a succédé à une année où les investissements ont été largement soutenus par le dispositif de défiscalisation.

Une baisse marquée de la demande intérieure...

La demande intérieure n'a été tirée en 2009 ni par la consommation des ménages, en recul, ni par l'investissement des entreprises.

Ainsi, les immatriculations de véhicules de tourisme neufs, qui n'avaient jamais été inférieures à 140 unités par an depuis 2002, n'ont été que de 76 en 2009, affichant une baisse de 45,7 % en une année.

De même, les encours de crédit à la consommation des ménages ont enregistré un repli de 7,8 % en un an, ce qui illustre l'atonie de la demande intérieure.

...ressentie au niveau des importations

La chute importante du niveau des importations (- 20,9 % en valeur) reflète la morosité du climat économique en 2009. Les baisses les plus spectaculaires concernent, pour les ménages, les meubles et articles d'équipement avec -37,3 % en valeur et, pour les entreprises, les importations de biens d'équipement avec -22,1 %.

Léger recul de l'emploi et des prix

L'emploi local, apprécié à partir du seul indicateur disponible, le nombre de cotisants enregistrés auprès de la Caisse Locale de Retraite, se contracte de 4,5 % avec 1 911 salariés déclarés au 30 septembre 2009, dont 60 % relèvent du secteur public. 378 fonctionnaires d'Etat, non affiliés à la CLR, ont par ailleurs été comptabilisés au 31 décembre 2009, ce qui porterait le nombre total de salariés à 2 289.

L'indice général des prix à la consommation a affiché en 2009 un léger recul, -0,6 %, alors que l'inflation observée en 2008 s'élève à +4,1 %. Ce mouvement est principalement imputable aux variations du coût de l'énergie, qui a reculé de 8,4 % en 2009 alors qu'il avait progressé de 13,1 % en 2008. Les prix des produits alimentaires sont restés relativement stables sur l'année (+0,7 %).

Des ménages plus vulnérables

La fragilité de la situation financière des ménages est perçue au travers de la poussée du nombre de personnes physiques en situation d'interdiction bancaire, avec un pic de 458 personnes inscrites au Fichier Central des Chèques (FCC) atteint en juillet 2009, soit une hausse de 30 % en un an.

Une répartition inégale du crédit bancaire aux entreprises

L'encours total de crédits distribué aux entreprises et déclaré par les établissements bancaires ressort à 1 241 millions de F CFP en fin d'année 2009, soit une contraction de 14 % par rapport au niveau atteint en décembre 2008, révélatrice d'une activité de crédit en berne en 2009.

L'installation de l'ADIE en novembre 2009 à Wallis donne cependant une nouvelle chance de développement professionnel à de nombreux petits entrepreneurs informels qui peuvent dorénavant accéder à des microcrédits. La montée en régime des octrois de concours proposés par l'ADIE est attendue pour l'année 2010.

L'accès au crédit reste cependant difficile pour les professionnels, pourtant bien implantés mais qui n'offrent pas de garanties suffisantes et dont l'activité reste difficile à apprécier en l'absence d'une comptabilité régulière.

Une insuffisance de recettes pour le budget territorial

Conséquence de la baisse des importations, les recettes douanières, qui constituent la source majeure des recettes du Territoire, accusent une baisse de 25,5 %. Le résultat budgétaire de la collectivité serait largement négatif en 2009 sans le reversement de 588,7 millions de F CFP prélevés sur les excédents structurels du Service des Postes et Télécommunications, qui a permis de présenter un résultat à l'équilibre.

Avec une section de fonctionnement absorbée à plus de 50 % par les frais financiers et la masse salariale affectée aux agents locaux, le Territoire a dû, une nouvelle fois, limiter ses dépenses d'investissement en 2009 à 115 millions de F CFP. Les programmes structurants de l'archipel sont par voie de conséquence portés par des bailleurs de fonds extérieurs : l'Union Européenne, grâce au FED, et l'Etat.

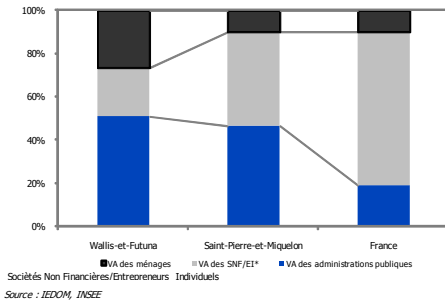
L'Etat et l'Europe fortement impliqués dans le financement de l'économie

En 2009, seule la commande publique a permis de maintenir l'activité économique du Territoire. Les marchés publics ont atteint 1,3 milliards de F CFP en engagements (+ 34,2 % par rapport à 2008), dont 78 % dépendent du budget de l'Etat (principalement les contrats de développement et le plan de relance de l'économie) et 16 % du 9^{ème} FED, entré en phase d'exécution des travaux avec les premiers marchés portant sur les infrastructures scolaires.

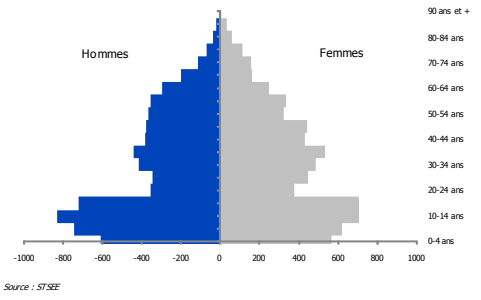
Le montant total transféré par l'Etat en 2009 a atteint 11,6 milliards de F CFP, soit 892 599 F CFP par habitant. Ce chiffre comprend toutes les dépenses réglées par l'Etat, dont la prise en charge intégrale du système de santé, l'enseignement, l'aide sociale, la subvention pour la desserte aérienne domestique, etc...

Wallis-et-Futuna en bref

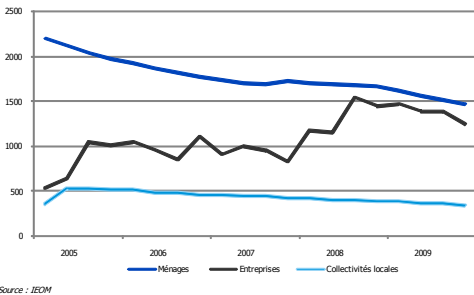
Répartition de la valeur ajoutée en 2005



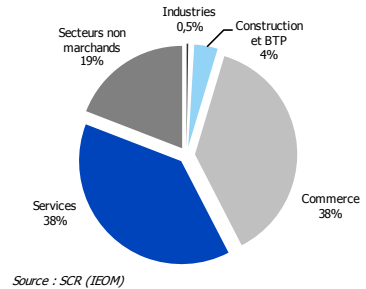
Pyramide des âges de Wallis-et-Futuna en 2008



Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2009



Risques sectoriels de Wallis-et-Futuna au 31 décembre 2009 (en %)



Les chiffres clés de Wallis-et-Futuna

	2003	2009	Métropole 2009
Population¹			
Population totale (en milliers)	14,9	13,4	62 469
Taux de croissance de la population (%)	0,8	-2,1	6,8
Taux de natalité (‰)	19,4	16,0	12,7
Solde migratoire (‰)	-7,1	-31,8	1,1
Taux de réussite au Bac (%)	-	65,7	86,2
Espérance de vie à la naissance	74,3	74,3	81,0
Environnement			
Superficie totale (km ²)	142	142	543 965
Surfaces cultivées (% surface totale)	9,5 ²	-	53,0
Economie			
PIB à prix courants (en milliards d'euros)	-	0,15 ³	1 950 ⁵
PIB/habitant (en milliers d'euros)	-	10,1 ³	30 413
Consommation électrique (kWh/hab/an)	985	1 232	7 573 ⁴
Evolution moyenne des prix (%)	1,5	-0,6	0,1
Indicateurs sectoriels			
Importations en valeur (en millions de F CFP)	5 756	4 689	-
Consommation d'hydrocarbures (en milliers de litres)	10 331	10 627	-
Nombre de lignes téléphoniques	1 683	2 977	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 774	4 308	1 613
Nombre d'habitants par guichet automatique	14 944	13 445	1 200
Nombre de compte bancaires par habitants	0,47	0,5	3,5
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de F CFP)	5 386	4 691	-
Encours sains des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de F CFP)	1 450	2 236	-
Taux de créances douteuses (%)	6,6	11,8	-

¹recensements 2003 et 2008

²données de 2001

³données de 2005

⁴donnée de 2007

⁵donnée de 2008



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Situation géographique

L'archipel de Wallis-et-Futuna constitue avec la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie l'une des trois Collectivités françaises du Pacifique Sud. A 22 000 km de Paris, il est le Territoire le plus éloigné de la Métropole. Wallis se situe à 2 100 km de Nouméa et à 2 800 km de Tahiti. Les pays les plus proches sont les archipels des Tonga au sud-est (à 400 km de Wallis), des Samoa à l'est (à 370 km de Wallis) et des Fidji au sud-ouest (à 280 km de Futuna).

Le Territoire de Wallis-et-Futuna est composé de deux îles distinctes, séparées d'environ 230 km : Wallis d'une part, Futuna et Alofi d'autre part. D'une superficie¹ de 77,9 km², Wallis, dénommée *Uvea* en langue polynésienne, est une île volcanique basse au relief peu marqué. Le point culminant est le Mont Lulu, à 151 m d'altitude. Wallis est entourée d'un lagon barré d'un récif continu comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène par un chenal balisé au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire. Le lagon est parsemé, au nord, au sud et à l'est, d'une quinzaine d'îlots.

Futuna (46,3 km²) et Alofi (17,8 km²) sont séparées l'une de l'autre par un chenal de 1,7 km. Cernées par une côte escarpée, ces îles volcaniques possèdent un relief accidenté, avec des plateaux découpés atteignant plus de 400 m de hauteur. Les points culminants sont le mont Puke (524 m) à Futuna et le mont Kolofau (417 m) à Alofi. L'île d'Alofi demeure inhabitée. En raison de la proximité de la zone de fracture nord fidjienne et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, l'activité sismique y est régulière.

A Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué alors que Wallis ne compte que de petites rivières temporaires.

2. Climat

Le climat des îles est tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Les variations diurnes et saisonnières sont très faibles. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 22°C et 32°C et les températures moyennes sont toujours supérieures à 25,5°C. L'humidité est comprise entre 82% et 85%.

La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 250 mm. Le mois d'octobre est en général le plus pluvieux et le mois d'août le plus sec. Bien que l'amplitude entre le mois le plus chaud (décembre avec 27,6°C) et le mois le plus frais (août avec 25,8°C) ne soit que de 1,8°C, les habitants distinguent deux "saisons" :

- une saison fraîche de mai à septembre, ventilée par les alizés qui sont à leur apogée ;
- une saison chaude de novembre à avril, pendant laquelle on recueille plus de 300 mm de précipitations en moyenne par mois.

Le risque cyclonique est, selon Météo France, « faible à modéré ».

¹ Source : Institut Géographique National (IGN)

Section 2

Repères historiques

Dates clés de l'histoire de Wallis-et-Futuna

28/04/1616	Découverte de Futuna et Alofi par Willem Southen et Jacob Le Maire
16/08/1767	Découverte d'Uvea par Samuel Wallis
01/11/1837	Implantation du Père Bataillon à Wallis
08/11/1837	Implantation du Père Pierre-Chanel à Futuna
28/04/1841	Martyr du R.P Pierre-Chanel à Poi (Futuna)
05/04/1842	Première demande de Protectorat émanant du Roi de Wallis
19/11/1886	Nouvelle demande de Protectorat de la Reine Amelia
05/04/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Wallis
29/11/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Futuna
05/03/1888	Rattachement de Futuna à Wallis et protectorat unifié
19/05/1910	Nouveau traité de protectorat modifiant celui de 1887
05/03/1928	Arrivée du premier véhicule à moteur
20/07/1928	Réception des premières communications de radio en français de Saigon
28/05/1942	Débarquement des premières troupes américaines
03/03/1957	Premier vol régulier Wallis-Nouméa sur un DC3
27/12/1959	Approbation par référendum du statut de TOM
29/07/1961	Promulgation de la loi n° 61-814 conférant à Wallis-et-Futuna le statut de TOM
20/05/1964	Arrêté n° 19 portant organisation des circonscriptions administratives
15/12/1968	Mise en service du premier réseau téléphonique de Wallis
29/01/1969	Inauguration des bureaux de l'Administration Supérieure à Havelu
17/05/1969	Ouverture de la Paierie de Mata'Utu
18/08/1970	Première liaison aérienne Wallis-Futuna (vol expérimental)
29/07/1986	Inauguration de la télévision à Matala'a
12/12/1986	Livraison du Twin Otter « Ville de Paris », offert par Jacques CHIRAC
24-29/12/1986	Le cyclone Raja fait d'importants dégâts à Futuna
19/09/1987	Inauguration de l'électricité à Futuna
24/08/1989	Inauguration de la station terrienne de France Câble Radio (FCR)
12/03/1993	Tremblement de terre à Futuna, 6,3 sur l'échelle de Richter
01/04/1998	Première connexion internet sur réseau téléphonique commuté (RTC)
28/03/2003	Révision constitutionnelle et passage de TOM à COM
15/05/2005	Début de la crise coutumière
10/09/2007	Mise en service de l'ADSL par le SPT et France Câble Radio

D'après les informations recueillies par G.PRESSENSE

1. L'origine du peuplement

Le peuplement de Wallis et de Futuna s'inscrit dans le mouvement migratoire des austronésiens, qui, partis depuis la Chine orientale il y a 5000 ans, colonisent ensuite vers 1500 av. JC une partie de la Mélanésie et la Polynésie Occidentale. Des vestiges de poteries Lapita², découvertes au sud d'Uvea, attesteraient des premiers peuplements de l'île aux alentours de 1300 ans av. JC.

² La poterie Lapita doit son nom au site de Nouvelle-Calédonie où elle fut découverte par E. W. Gifford en 1956. Apparue vers 1500 avant notre ère dans le nord de la Mélanésie, elle revêt des formes variées (pot, plat, cruche) et porte des décors géométriques complexes. Ustensile culinaire ou objet de prestige, la poterie Lapita s'échangeait au sein de réseaux interinsulaires. Les fragments de poterie Lapita, découverts dans plusieurs centaines de sites en Océanie, sont des marqueurs de la progression du peuple austronésien en Océanie.

L'histoire d'Uvea se mêle ensuite à celle des tongiens, qui construisent sur l'île de nombreux forts. Au cours du 15^{ème} siècle, les Tongiens prennent possession de l'île. Ils obtiennent aux alentours de l'an 1500 leur indépendance vis-à-vis du royaume de Tonga. Ils instaurent un système de chefferie, toujours en vigueur actuellement. Leurs tentatives d'invasion n'ont en revanche jamais abouti à Futuna et ce sont les samoans qui accostent au 17^{ème} siècle. Cette période reste marquée par de nombreux conflits à Wallis comme à Futuna pour la possession des terres et pour la prise de pouvoirs par les chefs victorieux.

2. Les premiers contacts avec les Européens

Les premiers visiteurs européens de Futuna et d'Alofi furent les navigateurs hollandais Willem Shouten et Jacob Le Maire qui abordèrent l'île le 28 avril 1616 à bord de l'Eendracht. Ils baptisèrent les deux îles découvertes «îles de Horn », du nom de leur port d'attache. Uvea ne fut visité que 150 ans après Futuna par un anglais, le capitaine Samuel Wallis, qui donna son nom à l'île. C'était en 1767.

Les traces de navire se font par la suite assez rare, jusqu'à l'arrivée des premiers baleiniers à la fin du 18^{ième} siècle, qui font de ces îles des ports de relâche temporaire. L'influence européenne se fait réellement sentir à partir de 1837, avec l'implantation des pères maristes français ayant pour mission d'évangéliser l'Océanie. Ils sont représentés par le Père Bataillon à Wallis et par le Père Chanel à Futuna, où ce dernier fut martyrisé le 28 avril 1841. Les populations des deux îles sont évangélisées dès 1840. Les missionnaires fondent des écoles, créent des petits séminaires et édifient de nombreuses églises à l'aide des villageois

3. Du protectorat au statut actuel

Du fait de cette présence française, une demande de protectorat émanant de la reine Amelia est présentée au gouvernement français et ratifié en 1887 pour Wallis et en 1888 pour Futuna. L'installation d'un résident de France à Wallis officialise ce protectorat.

En 1942, Uvea est utilisée comme base arrière par les Etats-Unis pour répondre à l'avancée des troupes japonaises. 6 000 soldats s'installent alors à Wallis : ils introduisent des biens de consommation courante et réalisent des chantiers d'infrastructures commandités par l'armée. L'île connaît une période d'abondance. L'après-guerre est marqué par la crise économique et l'instabilité politique. Le 27 décembre 1959, les îles Wallis-et-Futuna adoptent largement, à 94,4 % des voix, le statut de Territoire d'Outre-Mer. La loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 fixe un an et demi plus tard le statut du Territoire.

Dans les années 1970-1980, alors que les mines de nickel calédoniennes connaissent une forte expansion, Wallis-et-Futuna subit ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine, flux qui n'a jamais été interrompu depuis. La population d'origine wallisienne et futunienne résidant aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie est estimée à plus de 20 000 personnes, ce qui est supérieure à la population du Territoire elle-même.

Suite à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, le Territoire de Wallis-et-Futuna devint une Collectivité d'Outre-mer à statut particulier, sans que le statut de 1961 n'ait été modifié.

Section 3

Le cadre institutionnel

Evolution statutaire de Wallis-et-Futuna

1888	Protectorat avec la France
1961	Territoire d'Outre-mer
2003	Collectivité d'Outre-mer

1. Le statut de 1961

En 1961, Wallis-et-Futuna devient Territoire d'Outre-mer par la loi n°61-814³ qui définit son statut. Le statut de 1961 reconnaît l'existence des institutions coutumières, en plus des institutions propres à la République. Il n'a pas fait l'objet de modifications majeures depuis son adoption.

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République, Wallis-et-Futuna relève du statut de Collectivité d'Outre-mer, régie par l'article 74 de la constitution. La loi organique n°2007-224 du 21 février 2007 définit un statut propre à Wallis-et-Futuna.

Plusieurs tentatives d'actualisation du statut de 1961 ont été conduites, dont la dernière en 2009. Les objectifs de la dernière réforme proposée portaient, entre autre, sur une plus grande autonomie de l'organe délibérant, l'Assemblée territoriale, ainsi que la redéfinition de ses compétences. Les autorités locales, consultées par le gouvernement dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer, ont rejeté tout projet de remaniement du statut de 1961.

2. Les institutions et leurs compétences

L'organisation institutionnelle de Wallis-et-Futuna se distingue par plusieurs traits spécifiques : l'exécutif de la collectivité est assuré par le représentant de l'Etat, l'autorité coutumière est associée à la gestion des affaires territoriales, enfin, l'Assemblée territoriale dispose d'attributions limitées.

2.1 L'ETAT

L'Etat français est représenté sur le Territoire par l'Administrateur supérieur, qui a le rang de Préfet depuis 1987 et qui dispose d'un adjoint délégué pour Futuna. Le Préfet est assisté d'un Conseil territorial, qui réunit les trois chefs traditionnels et trois représentants qu'il a nommé après approbation de l'Assemblée territoriale. En pratique, ce conseil n'a qu'un rôle consultatif sur la gestion locale. Le Territoire est représenté à l'Assemblée nationale par un député et au Sénat par un sénateur. Le Président du Tribunal de Premier Instance de Mata'Utu dispose du pouvoir judiciaire en matière civile et pénale.

³ La Loi n° 61-814, conférant aux îles Wallis-et-Futuna le statut de Territoire d'Outre-mer « garantit aux populations du Territoire le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit ».

L'Etat exerce ses compétences dans les domaines de la défense, du respect des lois, du fonctionnement du Trésor Public et de la douane, du contrôle administratif et financier, de la santé et de l'enseignement, à l'exception de l'enseignement primaire, concédé au diocèse catholique de Wallis-et-Futuna au travers d'une convention passée avec l'Etat.

2.2 LE TERRITOIRE

L'Assemblée territoriale, composée de 20 membres élus au suffrage universel pour 5 ans (13 pour Uvea et 7 pour Futuna), est l'organe délibérant du Territoire. Ses attributions demeurent relativement limitées : elle détient des compétences dans la plupart des domaines économiques et sociaux mais ses délibérations ne deviennent effectives qu'après approbation par l'Administrateur supérieur. Elle n'est pas compétente en matière de sanctions fiscales ou pénales. Elle n'est pas non plus maîtresse de l'exécution du budget, qui est confié au Préfet.

Ainsi, le Préfet dirige, en sa qualité d'administrateur supérieur, les services d'Etat, et, en sa qualité de chef du Territoire, les services territoriaux. Du fait de l'exiguïté du Territoire, des compétences étatiques et territoriales peuvent être regroupées au sein des mêmes services (cf. tableau page suivante).

2.3 LES CIRCONSCRIPTIONS

Sur un plan administratif, Wallis-et-Futuna est divisé en trois circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les trois royaumes que compte le Territoire (Uvea, Alo et Sigave). Dotées de la personnalité morale, ces circonscriptions disposent d'un budget autonome. Elles ont approximativement les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine. La particularité des circonscriptions est qu'elles intègrent dans leur organisation les institutions coutumières, chaque roi présidant le conseil de sa circonscription.

Les compétences des circonscriptions s'étendent de l'état civil à la gestion des routes de village. Elles ne disposent d'aucune ressource fiscale propre et sont dépendantes des dotations attribuées quasi-exclusivement par l'Etat.

2.4 LA CHEFFERIE

Chacune des trois chefferies dispose d'une hiérarchie qui lui est propre. Futuna comprend deux royaumes (Alo et Sigave), tandis que l'île d'Uvea est placée sous l'autorité d'un seul roi. Elle est divisée en 3 districts coutumiers (Hihifo, Hahake et Mua), dirigés par des chefs de district, qui ont eux-mêmes autorité sur les 21 chefs de village. Les rois sont assistés de ministres coutumiers. Il ne s'agit pas de monarchies héréditaires mais aristocratiques : ce sont les familles nobles qui élisent ou destituent les rois.

La chefferie intervient dans les affaires courantes du Territoire au travers du conseil territorial et des conseils de circonscriptions. Le pouvoir coutumier est resté important, mais relativement décentralisé. Ainsi, l'organisation de la vie villageoise, la gestion des principales tâches et le règlement des conflits - principalement d'ordre foncier - reviennent aux chefs de village. Les affaires sont portées devant le roi et le conseil des ministres en cas d'appel.

Répartition des compétences entre les institutions à Wallis-et-Futuna

Services d'Etat

Relevant de l'autorité du Préfet

Cabinet du Préfet
Renseignement généraux
Formation agricole
Douanes
Hygiène alimentaire
Aviation civile

Relavant d'une autorité autre que le Préfet

Justice
Trésor Public
Education nationale (Vice-Recorat), sauf primaire
Gendarmerie
Santé

Services territoriaux

Action culturelle
Affaires économiques et développement
Contributions diverses
Economie rurale : élevage, pêche et artisanat
Services vétérinaires
Contrôle sanitaire et phytosanitaire
Jeunesse et sport
Postes et télécommunications
Travaux publics et génie rural
Environnement
Service des bourses et de la vie étudiante

Services mixtes

Réglementation et élections
Services des finances
Attribution des marchés
Gestion du personnel
Inspection du travail et affaires sociales

Circonscriptions

Services administratifs

Relations avec la Chefferie
Etat-civil et titres d'identité
Tenue des listes électorales et organisation des scrutins
Finances

Services Techniques

Préservation des ouvrages et infrastructures
Suivi des établissements recevant du public
Ramassage des encombrants et déchets domestiques
Entretien des chemins de village
Intendance et entretien du Palais Royal

Centre de secours et de lutte contre l'incendie

Source : Circonscription d'Uvea, G.Pressense, IEOM



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Wallis-et-Futuna

Introduction

Le développement économique et social du Territoire des îles de Wallis-et-Futuna est contraint par de nombreux handicaps naturels et structurels parmi lesquels : l'isolement géographique accentué par un coût du transport élevé, l'éloignement de marchés potentiels, la faible taille du marché intérieur et des coûts de production supérieurs à ceux observés dans les pays voisins.

L'économie actuelle est donc restée très traditionnelle, avec une empreinte forte du système administratif mis en place lors du rattachement de l'archipel à la France en 1961. L'emploi public a été considérablement accru depuis le milieu des années 70, afin de soutenir le système économique et social. Cette politique a dû être stoppée, compte tenu du poids de la masse salariale au sein du budget territorial, sans que le relais en matière de recrutement n'ait pu être assuré par le secteur privé. En 2009, on assiste ainsi à la première baisse de l'emploi dans le secteur public (-4,5 % par rapport à 2008) correspondant à des départs en retraite non renouvelés.

Faute d'emploi et de perspectives à long terme, les jeunes, voire des familles entières, quittent le Territoire pour la Nouvelle-Calédonie ou la Métropole. La baisse constatée de la population entre les deux derniers recensements (-10 % entre 2003 et 2008) en est un signe révélateur. Des fermetures de magasins sont déjà constatées et elles pourraient remettre en cause à long terme la présence de plus grosses entreprises, voire le maintien de certaines subventions. La notion de service public prévaut cependant, mais avec un coût élevé pour la collectivité.

Bien que les salaires n'aient pas été revalorisés depuis 2007 pour le secteur public et 2008 pour le privé, le pouvoir d'achat des ménages se maintient, favorisé par un indice des prix à la consommation en léger recul sur l'année 2009. Les produits de première nécessité et de grande consommation font par ailleurs l'objet d'un suivi particulier depuis la mise en place de l'Observatoire des prix en mai 2009.

Les importations massives, fondement de l'activité commerciale, permettent au Territoire de dégager la quasi-totalité de ses recettes (par le biais de taxes douanières), en l'absence de fiscalité directe sur les ménages ou les sociétés. La chute du niveau des importations en 2009 a donc entraîné une baisse mécanique des recettes du Territoire par rapport aux prévisions initiales. Les taxes créées récemment (sur les opérations financières, les conventions d'assurance, la télévision par satellite et les communications téléphoniques) n'ont que de faibles retombées au niveau du budget territorial. Les élus ne disposent pas de ressources suffisantes pour pouvoir conduire une réelle politique de développement adossée à des programmes d'investissement structurants.

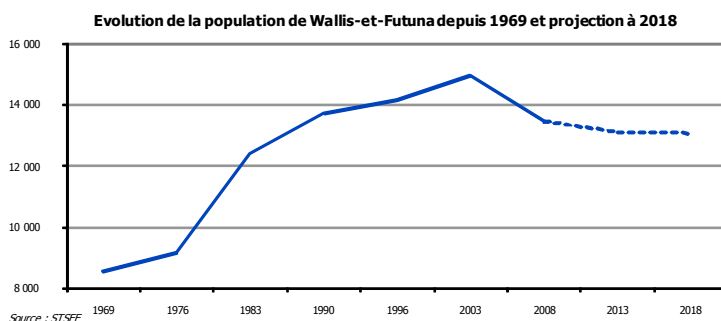
La contribution de l'Etat au financement de l'économie est restée soutenue en 2009, avec 11,6 milliards de F CFP transférés, incluant le paiement des personnels d'Etat détachés à Wallis-et-Futuna et les crédits de paiement affectés aux contrats de développement en vigueur. L'intervention de l'Europe au travers du 9^{ème} FED est aussi notable, mais les effets sur l'économie locale devraient être davantage ressentis en 2010, année dédiée au démarrage effectif des travaux de rénovation des infrastructures scolaires ainsi qu'à l'agrandissement du port de commerce de Mata'Utū.

Section 1

La population

1. Le recensement de la population de 2008

Le recensement général de la population réalisé en 2008 par le Service de la Statistique et des Etudes Economique (STSEE) des îles de Wallis-et-Futuna, en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) dénombre 13 445 habitants, dont 9 207 à Wallis et 4 238 à Futuna. Ce résultat révèle, pour la première fois depuis 1969, une diminution du nombre d'habitants du Territoire, -10 % entre 2003 et 2008. Le taux de croissance annuel moyen s'avère donc négatif de 2,1 % par rapport à 2003. La population est aujourd'hui au même niveau qu'en 1990. A noter qu'en proportion, la baisse a été plus forte sur l'île de Futuna (-13,0%) que sur l'île de Wallis (-8,6 %).



La projection démographique réalisée par le STSEE en fonction des variations des composantes de la croissance (mortalité, fécondité, et migration) et selon le contexte économique du Territoire, prévoit 13 096 habitants en 2013 et 13 059 en 2018.

2. Les principales caractéristiques démographiques du Territoire

Les indicateurs démographiques observés sur le Territoire des îles de Wallis-et-Futuna sont très éloignés de ceux de la France métropolitaine mais se rapprochent de ceux des autres collectivités d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française).

Principaux indicateurs démographiques

	1990	1996	2003	2008	Variation 2008/2003
Nombre de naissance	252	301	289	185	-36,0%
Nombre de décès	48	54	94	90	-4,3%
Accroissement naturel	204	247	195	95	-51,3%
Taux brut de solde migratoire (‰)	-12,7	-7,1	-7,1	-31,8	-
Taux d'accroissement de la population (‰)	13,1	5,5	7,9	-21,2	-
Taux de fécondité ¹	0	2,9	2,7	2	-
Espérance de la vie à la naissance (année)	76,4	76,7	74,3	74,3	-

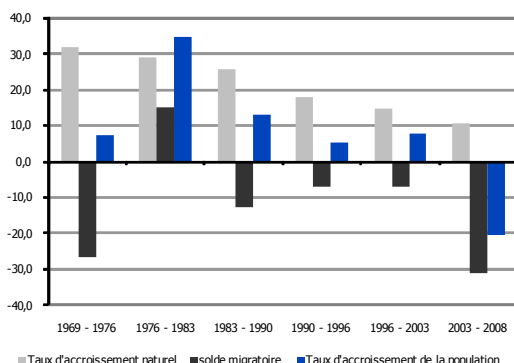
¹Nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

La diminution du nombre d'habitants de Wallis-et-Futuna résulte de l'addition de deux facteurs. D'une part, l'accroissement naturel, différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès, chute de 51,3% entre 2003 et 2008, du fait de la baisse de la natalité (2 enfants par femme en 2008 contre 2,7 en 2003). D'autre part, le solde migratoire a fortement contribué à la baisse de la population pour -31,8 ‰ sur la période intercensitaire 2003-2008, correspondant à une perte nette moyenne de 441 personnes par an (contre une perte de 104 habitants/an sur la période 1996-2003). Cet important mouvement d'émigration est du aux départs de jeunes étudiants et d'actifs vers la Nouvelle-Calédonie et la Métropole, qui offrent davantage de perspectives universitaires et professionnelles.

Parallèlement, la baisse de la natalité et l'émigration massive des jeunes contribuent au vieillissement de la population. La part des habitants âgés de moins de 20 ans, toujours largement majoritaire, recule néanmoins à 41,0 % en 2008 contre 44,1 % en 2003. A l'inverse, la population de plus de 60 ans représente 11,3 % de la population totale (+2,5 points) alors qu'en France métropolitaine les plus de 65 ans représentent à eux seuls 16,8 %.

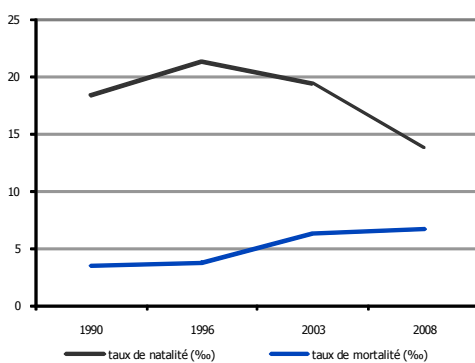
L'espérance de vie à la naissance est de 74,3 ans en 2008 contre 80,2 ans en Métropole la même année, 74,5 ans en Polynésie française et 75,9 ans en Nouvelle-Calédonie en 2007. L'évolution rapide des modes de vie de la population (régime alimentaire, consommation de cigarettes et d'alcool, diminution de l'activité physique) pourrait être à l'origine de la baisse observée de l'espérance de vie (76,7 ans en 1996).

Accroissement de la population et ses déterminants
(pour 1000 habitants)



Sources : recensement de la population INSEE, STSEE

Taux de natalité et de mortalité
(pour 1000 habitants)



Source: STSEE

Section 2

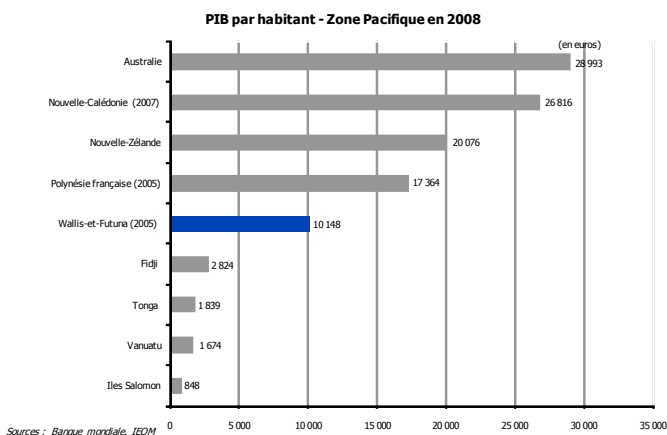
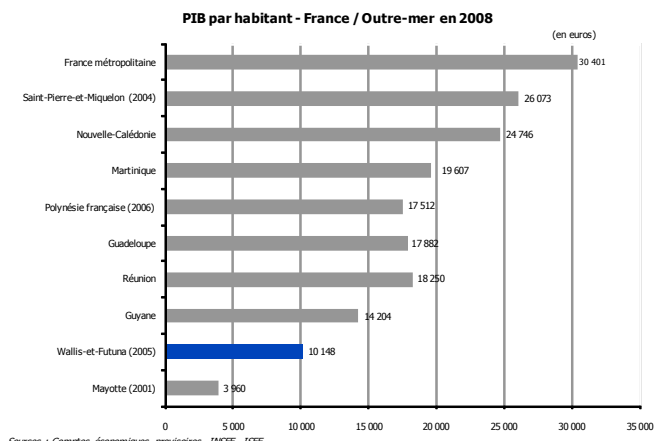
Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Le Produit Intérieur Brut (PIB) de Wallis-et-Futuna a été évalué en 2008 et porte sur l'année 2005. A cette date, il s'élevait à 18 milliards de F CFP soit environ 1,2 millions de F CFP par habitant (10 148 €). Cet agrégat mesure la valeur des richesses produites au cours d'une année par les unités de production résidant sur le Territoire. Aucune opération de mise à jour n'a pu être effectuée en 2009.

L'archipel présente une situation médiane dans la zone Pacifique : son PIB par habitant se situe au dessus de celui des petits Etats et territoires de la zone mais en dessous de la moyenne atteinte dans l'Outre-mer français. Il se situe juste en dessous de la Guyane (80 % du PIB/hab. guyanais) mais très loin de la moyenne nationale (37 %).



Le PIB de Wallis-et-Futuna est essentiellement non marchand (75 % de la valeur ajoutée totale) alors que dans les autres collectivités d'outre-mer, le PIB non marchand ne représente qu'un tiers du PIB total. Cette structure résulte du poids important de la tradition et de l'administration dans l'économie wallisienne.

L'économie de l'archipel est largement soutenue par le secteur administratif qui concentre plus de la moitié de la création de richesse (54 % du PIB). Par ailleurs, plus de 70 % de l'emploi salarié déclaré provient de la fonction publique et semi-publique. Les transferts en provenance de la métropole (55,7 % du PIB) sont nécessaires étant donné la faiblesse des ressources de la collectivité (constituées essentiellement des recettes douanières) qui ne représentent que 8 % du PIB.

Le poids de la valeur ajoutée des ménages, dans la valeur ajoutée globale (hors entrepreneurs individuels), est deux fois plus important que dans les autres collectivités d'outre-mer du fait de l'autoconsommation encore importante, évaluée à 26 % de la dépense totale des ménages. Il convient de noter également que les loyers fictifs¹ amplifient le poids des ménages dans l'économie.

¹ Dans la méthodologie de la comptabilité nationale, il s'agit de loyers que se versent « fictivement » les propriétaires occupants.

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Le PIB de Wallis-et-Futuna est caractérisé par un faible niveau d'exportation (0,1 % du PIB) et une demande publique forte (52,2 % du PIB).

L'équilibre emplois ressources (2005)			
en milliards de F CFP	Wallis-et-Futuna		France
	valeur	Poids dans le PIB	Poids dans le PIB
Ressources			
PIB	17		
Importations (biens et services)	5	27,7%	26,9%
Total	22		
Emplois			
Consommation des ménages	11	66,4%	55,6%
Consommation des administrations	9	52,2%	25,1%
Formation brute de capital fixe (FBCF)	2	9,0%	20,2%
Exportations	0	0,1%	26,0%
Total	22		

Sources: ledom - Base 2000, CEROM

Les dépenses de consommation finale s'établissent à 20 milliards de F CFP dont 55 % sont le fait des ménages et 45 % des administrations publiques. La formation brute de capital fixe représente 9 % du PIB contre 20,2 % pour la France métropolitaine. Sur la période, les importations de l'archipel représentent 28 % du PIB à 5 milliards de F CFP alors que les exportations sont quasi-inexistantes.

Le degré d'ouverture vers l'extérieur demeure très faible par rapport à l'Outre-mer français à de la plupart des petits Etats insulaires.

1.3 COMPOSITION DES REVENUS DES MENAGES

Les revenus des ménages proviennent en grande partie des revenus d'activité (78,4 %) bien que le taux d'activité soit faible (40 % en 2008). La part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et des revenus mixtes, plus élevée qu'au niveau national (17,1 % contre 6,4 %), dans la formation du revenu des ménages résulte de l'importance de l'autoconsommation et de la forte proportion des entreprises individuelles. Le poids des salaires est proche du niveau national (61,2 % contre 64,1 %), en raison de la forte contribution des administrations publiques à la distribution des revenus.

En revanche, les revenus de remplacement (retraites, prestations familiales etc.) ne représentent que 8 % des revenus contre 23,6 % au niveau national.

La répartition des revenus demeure relativement déséquilibrée : les deux tiers des ménages ne disposent que du quart de la ressource globale.

Structure du revenu des ménages	Wallis-et-Futuna	France
	(2005)	(2007)
Revenu d'activité	78,4%	70,5%
Salaires	61,2%	64,1%
EBE et revenus mixtes	17,1%	6,4%
Revenus de remplacement	8,0%	23,6%
Revenus de patrimoine	13,7%	5,9%
Total	100,0%	100,0%

Sources: ledom, Insee

2. L'emploi et le chômage

Remarque liminaire : une des sources statistiques en matière d'emploi sur le Territoire est la Caisse Locale de Retraites (CLR). Des retards de perception des cotisations biaisent les résultats et ne permettent d'établir des chiffres valides qu'après plusieurs mois. Les chiffres indiqués pour 2009 correspondent ainsi aux chiffres provisoires arrêtés au 30 septembre 2009. En fonction des informations recueillies auprès des entreprises et des administrations locales, l'IEOM a pu être amené à corriger les statistiques fournies par la CLR.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

D'après les données extraites du recensement général de la population de 2008, la population active (regroupant les personnes ayant un emploi et les chômeurs) s'établit à 3 869 personnes, en progression de 5,7 % par rapport à 2003. Les femmes représentent 44 % de la population active, en hausse de 5,9 % par rapport au dernier recensement. Pour les hommes actifs, une augmentation du même ordre (5,6 %) a été enregistrée sur cette période.

La population active occupée s'établit à 3 373 personnes (dont 55,3 % d'hommes) représentant 87,2 % de la population active totale. Elle inclut les emplois stables salariés ainsi que l'ensemble du secteur informel et les travailleurs occasionnels.

Le taux d'activité, rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et la population correspondante, s'accroît de 4,7 points en l'espace de 5 ans : 35,3 % en 2003 contre 40 % en 2008. Si près de la moitié des hommes travaille (46,5 %), seul un tiers des femmes est active (34,0 %)

Répartition de la population active

	1990	1996	2003	2008	Variation 2008/2003
Population active	3 006	2 867	3 660	3 869	5,7%
Hommes	1 956	1 620	2 049	2 163	5,6%
Femmes	1 050	1 247	1 611	1 706	5,9%
Population active occupée	1 808	2 465	3 104	3 373	8,7%
Hommes	1 077	1 397	1 730	1 867	7,9%
Femmes	731	1 068	1 374	1 506	9,6%
Taux d'activité (en %)	36,0	31,4	35,3	40,0	4,7 pt
Hommes	47,9	37,1	40,1	46,5	6,4 pt
Femmes	24,6	26,2	30,6	34,0	3,4 pt

Source: STSEE

2.2 L'EMPLOI

D'après les données provisoires établies par la Caisse Locale de Retraites sur la base des cotisations versées, le nombre de salariés déclarés est de 1 911 personnes au 30 septembre 2009, en diminution de 4,5 % par rapport au chiffre de fin 2008. Cette baisse des effectifs affecte de manière égale le secteur privé et le secteur public.

Les services non marchands (correspondant aux agents des services territoriaux, des organismes publics, aux effectifs du secteur santé,...) représentent 60,6 % de l'emploi déclaré. Le secteur privé (par différence, 39,4 % de l'emploi) est composé à 77,7 % d'emplois tertiaires. Son évolution (-4,4% en 2009) masque toutefois de fortes disparités. Les services, représentant 16,9 % de l'emploi privé déclaré, sont en hausse de 3,9 % en un an tandis que tous les autres secteurs ont affiché des pertes d'emplois. La diminution la plus importante revient au commerce avec -11,2 % contre -9,1 % pour le BTP et -6,4 % pour l'industrie et l'artisanat.

Répartition par secteur des emplois salariés (inscrits à la CLR)

	2007	2008	2009*	Part en 2009	Variation 2009/2008
Agriculture et pêche	-	-	-	-	-
Industrie et énergie	94	94	88	4,6%	-6,4%
BTP	91	88	80	4,2%	-9,1%
Commerce	287	294	261	13,7%	-11,2%
Autres services marchands	365	311	323	16,9%	3,9%
Services non marchands	1 158	1 214	1 159	60,6%	-4,5%
Total	1 995	2 001	1 911	100,0%	-4,5%

* chiffres au 30/09/2009

Source CLR-CCPF

Afin d'apprécier l'emploi global, il convient d'ajouter aux données de la CLR les salariés qui ne cotisent pas localement : en 2009, 378 fonctionnaires d'Etat sont en activité sur le Territoire, soit 6 personnes de plus qu'en 2008. Ils sont affectés à 74,9 % à l'éducation nationale, à 23,5 % à l'Administration supérieure et à ses services et à 1,6 % à l'Agence de Santé. On note qu'entre 2008 et 2009, le nombre d'emplois de l'éducation nationale augmente de 4,8 % tandis que le nombre d'emplois administratifs diminue de 5,3 %.

En agrégeant l'emploi déclaré localement et les salariés relevant de régimes extérieurs, on estime à 2 289 le nombre de personnes occupant un emploi, soit une contraction de 3,5 % par rapport à 2008. En se fondant sur cette estimation, on observe que 80,4 % de l'emploi relève du service public. Ainsi, à fin 2009, les fonctionnaires non inscrits à la CLR représentent 16,5 % de l'emploi total.

Répartition des fonctionnaires (non inscrits à la CLR)

	2007	2008	2009	Part en 2009	Variation 2009/2008
Ad.sup et autres services	91	94	89	23,5%	-5,3%
Education nationale	270	270	283	74,9%	4,8%
Agence de Santé	12	8	6	1,6%	-25,0%
Total	373	372	378	100,0%	1,6%

Source : Administration supérieure, Agence de Santé, Vice-rectorat

Pour mémoire, le recensement de 2008 dénombre 3 373 personnes actives occupées. La différence entre ces deux nombres reflète la part de l'emploi non déclaré, fortement présent à Wallis-et-Futuna.

2.3 LE CHOMAGE

Remarque liminaire : la notion de « demandeur d'emploi » à Wallis-et-Futuna n'est pas assimilable à la définition européenne du Bureau International du Travail (BIT) du fait qu'il n'existe pas d'ANPE et de dispositif d'indemnisation sur le Territoire.

C'est le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) qui comptabilise à Wallis-et-Futuna le nombre de demandeurs d'emplois, par un système d'inscriptions volontaires dans le but de faciliter la recherche d'emploi. En 2009, 110 demandeurs d'emplois se sont inscrits aux SITAS contre 112 en 2008 ; ce nombre connaît peu d'évolution d'une année sur l'autre. Les femmes sont les plus nombreuses à s'inscrire et représentent 72,7 % des demandeurs d'emploi au sens du SITAS. Le profil du demandeur type correspond à une jeune femme, de moins de 25 ans, ayant un niveau d'étude BEPC.

Inscriptions annuelles au SITAS

	2007	2008	2009	Part en 2009	Variation 2009/2008
Total	96	112	110	100%	-1,8%
Hommes	31	25	30	27,3%	20,0%
Femmes	65	87	80	72,7%	-8,0%
Répartition par âge					
18-25 ans	55	65	65	59,1%	0,0%
26-35 ans	28	36	34	30,9%	-5,6%
35 ans et plus	13	11	11	10,0%	0,0%
Répartition par qualification					
Bac et +	42	31	27	24,5%	-12,9%
BEP	24	17	25	22,7%	47,1%
CAP	6	10	15	13,6%	50,0%
BEPC	2	33	35	31,8%	6,1%
CEP	7	-	3	2,7%	
sans	15	21	15	13,6%	-28,6%

Source: SITAS

A partir de 2010, le SITAS met en place un système de suivi plus régulier des demandeurs d'emploi via une carte de pointage mensuelle. L'objectif visé est de ne comptabiliser que les personnes en recherche active de travail, se trouvant toujours sur le Territoire, afin de disposer d'un vivier de travailleurs disponibles rapidement.

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

2.4.1 La prime à la création d'emploi en faveur des jeunes

Ce dispositif, mis en place par délibération 01/CP/2004 de l'Assemblée Territoriale du 15 janvier 2004 et rendu exécutoire par arrêté 2004-040 du 28 janvier 2004, concerne les jeunes de 16 à 25 ans. Il permet à l'employeur de toucher une prime pendant 3 ans. Son montant est égal à 20 % du SMIG annuel pendant les deux premières années, puis à 10 % pour la troisième année. Grâce à ce dispositif, 42 emplois ont été créés depuis 2004.

En 2009, 6 entreprises ont bénéficié de la prime, équivalant à 8 emplois dont 3 créations.

2.4.2 Les Chantiers de Développement

La circulaire du ministère de l'Outre-mer du 15 juillet 1991, définit les Chantiers de Développement comme étant des chantiers permettant « de donner à des catégories particulièrement défavorisées, une aide financière temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée déterminée, et d'apporter une aide à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs privés d'emploi ». Les postulants aux Chantiers de Développement pour les Jeunes (CDJ) ou aux Chantiers de Développement pour les Adultes (CDA) doivent être à la recherche d'un emploi et, de préférence, s'être préalablement inscrits auprès du SITAS.

En 2009, ces Chantiers de Développement ont bénéficié à 612 personnes, contre 798 en 2008 et 986 en 2007, dont 417 adultes et 195 jeunes.

3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

En l'absence de fiscalité directe sur les entreprises et les particuliers, les revenus des salariés du secteur privé, les revenus d'activité non salariaux et les autres revenus (fonciers, titres etc.) ne peuvent être appréciés, en terme de structure et/ou de nature.

En 2009, les traitements et salaires du secteur public restent quasi stables à 7 247 millions de F CFP (pour un effectif de 1 031 personnes contre 1 100 en 2008), en hausse de 1 % par rapport à 2008, avec dans le détail, une baisse de 1 % pour les agents publics territoriaux et une hausse égale pour les fonctionnaires d'Etat. L'effectif de ces derniers, s'élève à 681 personnes (contre 350 pour les fonctionnaires territoriaux), soit 84 % de la masse salariale du secteur public.

Masse salariale du secteur public

en millions de F CFP	2007	2008	2009	Part en 2009	Variation 2009/2008
Traitements et salaires	6 938	7 170	7 247	100,0%	1,1%
Agents publics territoriaux	1 089	1 138	1 126	15,5%	-1,1%
Fonctionnaires Etat	5 849	6 032	6 121	84,5%	1,5%

Source : Trésor Public

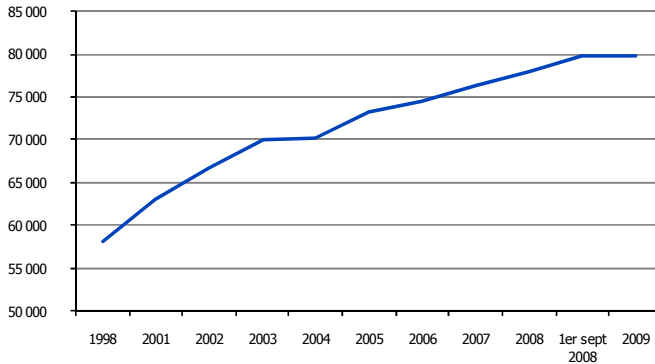
3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIG

Au terme de l'Accord Interprofessionnel du Travail (AIT) du 15 décembre 1995, les salaires de base du secteur privé comprennent une partie fixe (coefficient 100) correspondant au SMIG horaire, et une partie mobile dont la valeur du point est en principe négociée chaque année aux environs du 1^{er} novembre ou dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2%. Le salaire est obtenu par le produit du nombre de points par la valeur du point, ajouté à la partie fixe du salaire (coefficient 100).

Par l'arrêté n°2008/293, fixant le montant du SMIG dans le Territoire de Wallis-et-Futuna, le SMIG a été revalorisé à compter du 1^{er} septembre 2008, à hauteur de 472,26 FCFP pour la rémunération horaire correspondant à une rémunération mensuelle de 79 811,94 F CFP (169h), soit une révision de 4,5 % en 2008. Il n'a depuis pas connu de nouvelle revalorisation.

Evolution du SMIG sur 10 ans (en F CFP)



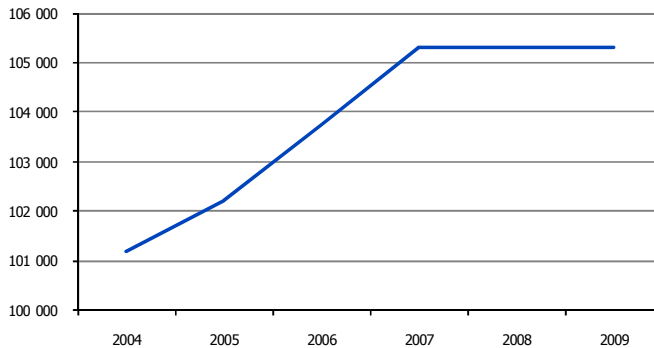
Source: Administration supérieure

3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Les salaires des agents permanents de l'administration territoriale, déconnectés du SMIG mensuel, ont été revalorisés de 1,5 % au 1^{er} janvier 2007. Le salaire minimum de base (indice 250) a ainsi été porté à 105 297 F CFP et n'a subi aucune revalorisation depuis cette date.

Un écart important existe donc entre le niveau des salaires du secteur public et ceux du secteur privé, constituant un puissant facteur d'incitation pour les candidats à la recherche d'un nouvel emploi à s'orienter vers le secteur public.

Evolution du salaire minimum de base des agents permanents de l'Administration en FCFP



Source: Administration supérieure

4. Les prix

Remarque liminaire : Le STSEE, avec l'appui de l'INSEE, a mis à jour l'indice des prix à la consommation en 2008 (IPC). Le calcul de ce nouvel indice, en base 100 juin 2008, dont l'échantillon de produits a été enrichi, est basé sur les résultats de l'enquête budget des familles, réalisée en 2005. Il est présenté selon la nomenclature internationale COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose) adoptée par l'Union Européenne. Il peut-être comparé à celui de la France métropolitaine.

4.1 REGLEMENTATION DES PRIX

Conformément à l'article 1 de l'arrêté n°92 du 29 novembre 1974 modifié, « le prix de tous produits, marchandises et prestations de services sont réglementés dans le Territoire des îles Wallis-et-Futuna ». De même, les règles de publicité des prix applicables aux ventes au détail et à certaines prestations de services sont fixées par un arrêté préfectoral n° 36 du 2 mai 1975. Le service des Affaires Economiques et du Développement (AED) de l'Administration supérieure est normalement chargé du contrôle des prix à Wallis-et-Futuna. Cependant, depuis 1994, les contrôles de prix ne sont plus réalisés par les agents assermentés.

Par arrêté n°99 du 4 décembre 1977 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 1974, les marges de commercialisation d'une cinquantaine de produits considérés de première nécessité¹ et de grande consommation² ont été fixées. Par ailleurs, cet arrêté précise que la marge de commercialisation maximum pour toutes les autres marchandises ne figurant pas sur cette liste limitative ne doit pas dépasser le taux de 50 %.

4.2 OBSERVATOIRE DES PRIX

L'Observatoire des prix de Wallis-et-Futuna, opérationnel depuis le 13 mai 2009, a pour objectif de suivre le niveau et la structure des prix de certains produits dits de première nécessité et de grande consommation. La base de données ainsi créée aura pour vocation d'aider les élus locaux à orienter leurs décisions en matière de politique économique et de cohésion sociale.

Il regroupe des élus locaux, des représentants de la Chambre de Commerce, d'Industrie, de Métiers et d'Agriculture (CCIMA), des syndicats et des associations de consommateurs, des services administratifs de l'Etat et du Territoire ainsi que le représentant de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer. Le Préfet en assure la présidence. Le suivi de la structure des prix est assuré par le service AED qui réalise, à partir des déclarations en douane, une décomposition du prix de revient en ses différentes composantes en partant du prix FOB³, en y ajoutant les coûts de transport et assurances, les frais d'approche, les droits de douanes, les taxes et frais divers.

¹ Essentiellement des produits alimentaires

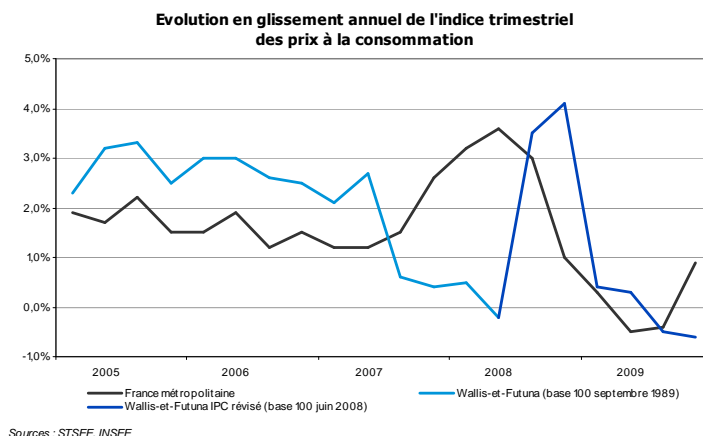
² Alimentaires ou non, importés ou de fabrication locale

³ « Free On Board » : Prix d'une marchandise jusqu'à son embarquement (hors coûts de transport et d'assurance)

4.3 INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IPC)

L'IPC de Wallis-et-Futuna, établi trimestriellement, s'élève à 101,98 au 31 décembre 2009 (base 100 juin 2008), enregistrant une baisse de 0,6 % en glissement annuel. Dans le même temps, celui de la France métropolitaine a progressé de 0,9 % sur un an. La forte progression de l'indice des prix constatée au second semestre 2008, s'explique également par l'intégration de nouvelles catégories de produits et de services lors de la révision de l'IPC. Entre le premier et le deuxième trimestre 2009 un effondrement des prix de près de 3,0 % a été constaté. Depuis, et tout au long de l'année 2009, les prix se sont redressés avec une plus nette intensité au cours du dernier trimestre de l'année (+0,9 %). Cependant, en glissement annuel, ils demeurent toujours inférieurs aux prix de 2008 (-0,6 %).

L'évolution de l'indice des prix à la consommation de Wallis-et-Futuna suit la même tendance que celle enregistrée par la métropole avec un léger retard, à l'exception du second semestre 2007 et du premier semestre 2008, s'agissant d'une inflation importée dont l'impact se fait sentir localement plus tardivement en raison des délais d'une part, d'acheminement des marchandises et d'autre part, de répercussion des prix par les importateurs.



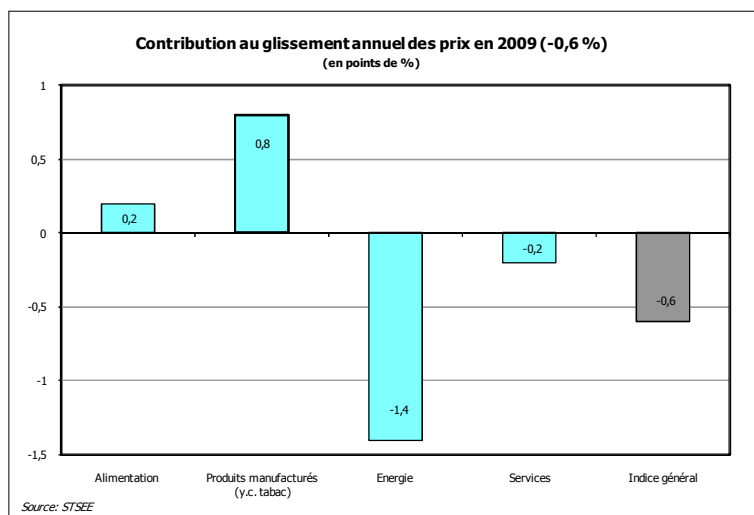
La décomposition du taux annuel d'inflation sur 4 postes de synthèse montre que l'énergie est le principal poste responsable de cette diminution (-8,4 % en glissement annuel), contribuant à hauteur de 1,4 point à la décélération des prix observée. Les services participent également à la baisse des prix, mais de façon moins soutenue, -0,6 % en un an soit -0,6 point. Les prix pratiqués sur l'alimentation sont restés relativement stables (0,7 % soit 0,2 point) tandis que les produits manufacturés ont augmenté de 3,1 % (0,8 point).

La décomposition sur 8 postes met en évidence la baisse des prix dans les postes suivants : « logements, eau, électricité », « transports », « communications » et « autres biens et services » qui diminuent respectivement de 3,1 %, 2,3 %, 2,1 % et 1,1 %. Les hausses majeures sont enregistrées au niveau des boissons alcoolisées et tabac (3,3 %), de l'ameublement et des équipements ménagers (1,9 %) et des hôtels, cafés et restaurants pour (1,7 %).

Indice des prix à la consommation

	Pondération	déc-08	déc-09	Variation 2009/2008
Indice général	10 000	102,55	101,98	-0,6%
Indice hors tabac	9 749	102,61	101,84	-0,8%
Détail en 4 postes				
Alimentation	2 994	104,08	104,83	0,7%
Produits manufacturés (y c. tabac)	2 489	100,78	103,94	3,1%
Energie	1 578	104,80	96,01	-8,4%
Services	2 939	101,26	100,62	-0,6%
Détail en 8 postes				
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2 687	104,21	105,06	0,8%
Boissons alcoolisées, tabac	558	101,58	104,93	3,3%
Articles d'habillement et articles chaussants	385	102,31	102,13	-0,2%
Logements, eau, électricité	1 993	103,56	100,30	-3,1%
Ameublement, équipement ménager	694	103,91	105,87	1,9%
Transports	1 795	100,54	98,26	-2,3%
Communications	511	100,00	97,92	-2,1%
Loisirs, spectacle, enseignement, culture	608	99,92	100,82	0,9%
Hotels, cafés, et restaurants	346	100,49	102,17	1,7%
Autres biens et services	423	103,45	102,28	-1,1%
France entière (indice général)		118,88	119,96	0,9%

Source: STSEE



5. Le commerce extérieur

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Le Territoire de Wallis-et-Futuna est caractérisé par une balance commerciale structurellement déficitaire du fait de la quasi-absence d'exportations. Le Territoire est très dépendant de l'extérieur et consomme grand nombre de produits importés alors que l'éloignement de marchés potentiels empêche les exportations.

5.1.1 La structure des importations

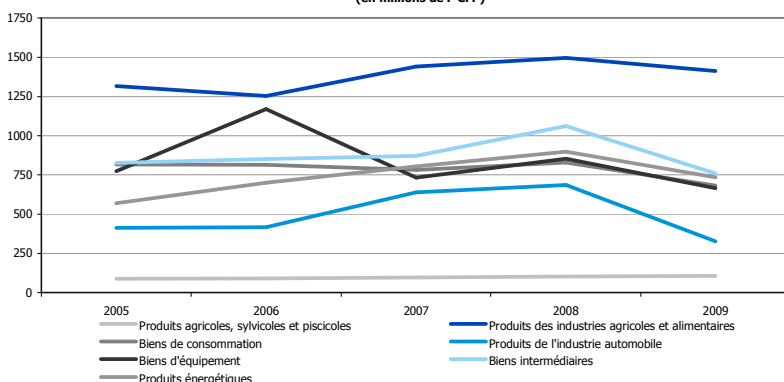
En 2009, les importations de l'archipel s'élevaient à 4,7 milliards de F CFP, accusant une baisse de 20,9 % en valeur par rapport à 2008 faisant suite à une augmentation de 10,4 % entre 2007 et 2008. La baisse observée résulte principalement des importations de biens intermédiaires, de biens d'équipement et de biens de consommation qui reculent respectivement de 28,4 %, 22,1 % et 17,8 % sur la période. Aussi, les importations de l'industrie automobile ont été divisées par 2 à 327,3 millions de F CFP. En considérant que l'année 2008 a été biaisée par les effets de la défiscalisation, la comparaison des importations de 2009 avec celles de 2007 nous révèle une variation de -12,7 %, signe d'une activité économique particulièrement morose en 2009.

Importations en valeur

en millions de F CFP	2007	2008	2009	Variations 09/08
Agricoles, sylvicoles et piscicoles	97	101	106	4,8%
Industries agricoles et alimentaires	1 441	1 495	1 413	-5,5%
Industries des biens de consommation	783	828	681	-17,8%
Industrie automobile	639	687	327	-52,3%
Industries des biens d'équipement	732	855	666	-22,1%
Industries des biens intermédiaires	873	1 061	760	-28,4%
Energie	804	898	736	-18,1%
Totaux	5 368	5 925	4 689	-20,9%

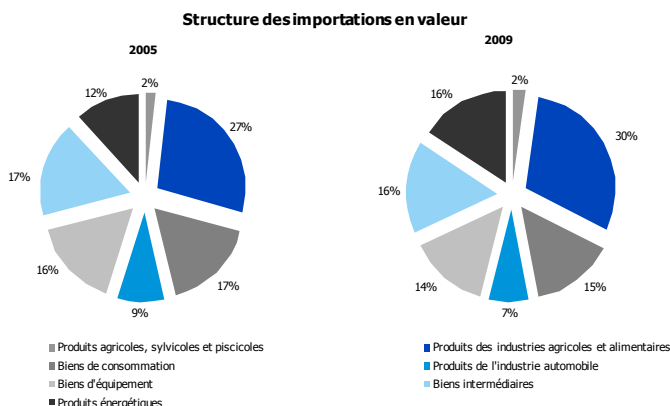
Sources: Service des Douanes, IEOM

Importations en valeur (en millions de F CFP)



Sources: Service des Douanes, IEOM

La structure des importations, en valeur, est marquée par sa relative stabilité dans le temps même si de légères variations apparaissent. Ainsi, la comparaison de la répartition des produits importés entre 2005 et 2009 révèle la part grandissante de l'énergie qui représente 16 % du total en 2009 contre 12 % 5 ans auparavant. De même, on constate une légère augmentation en part relative des produits de l'industrie agricole et alimentaire sur la période (de 27 % à 30 %).

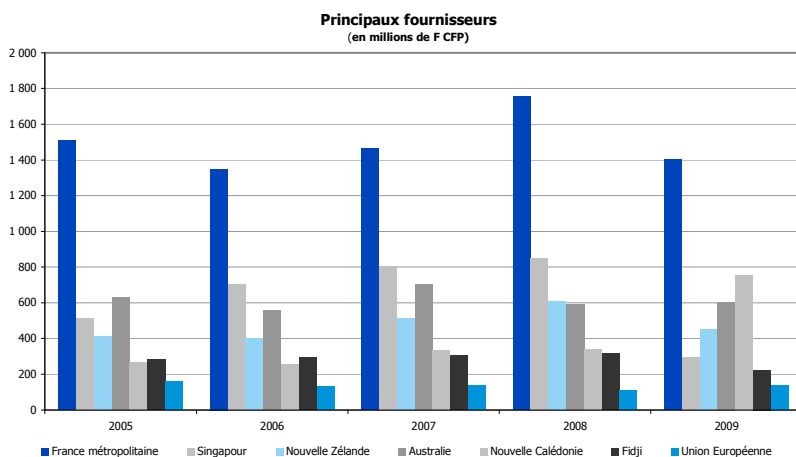


5.1.2 Les principaux fournisseurs

Avec 29,9 % des importations en valeur, la France métropolitaine est restée le fournisseur de référence des îles Wallis-et-Futuna malgré la diminution générale des importations cette année. Il s'agit pour l'essentiel de produits alimentaires (32,4 %), de produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien (16,9 %), ainsi que d'équipements électroniques et électriques (13,1 %). Les exportations françaises à destination de Wallis-et-Futuna ont cependant chuté de 20,2 % par rapport à 2008 pour s'établir à 1 403,6 millions de F CFP.

Au second rang, la Nouvelle-Calédonie avec 755,5 millions de F CFP de marchandises, soit 16,1 % du montant global importé, est en nette progression par rapport à 2008. En effet, les importations originaires de Nouvelle-Calédonie ont plus que doublé. Il s'agit pour la moitié de combustibles et de carburants, qui, durant la première moitié de l'année 2009 ont été acheminés sur Wallis à partir des stocks constitués par Total Pacifique à Nouméa, alors qu'ils proviennent habituellement directement de Singapour. Singapour voit dans le même temps ses exportations vers Wallis-et-Futuna chuter de 65,4 % entre 2008 et 2009.

L'Australie est passée au 3^{ème} rang des principaux fournisseurs du Territoire avec 599,1 millions de F CFP (12,8 %) suivi par la Nouvelle-Zélande avec 450,9 millions de F CFP (9,6 %). Les produits en provenance de ces deux derniers pays concernent principalement l'alimentaire, avec respectivement 71,3 % et 45,2 % du total de leurs importations.



Source : Service des Douanes, IEOM

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les échanges commerciaux du Territoire sont caractérisés par la quasi-inexistence d'exportations, hormis quelques flux ponctuels de trocas⁴ et de produits artisanaux. En 2009, seuls 699 499 F CFP de produits d'artisanat ont été exportés vers Nouméa pour un volume de 146 kg. La valeur des exportations est presque divisée par dix, par rapport à 2008, du fait de l'arrêt des exportations de trocas.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICE)

En 2009, comme pour les années précédentes, le taux de couverture des importations par les exportations est nul.

Balance commerciale hors services

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Importations	4 806	5 296	5 368	5 925	4 689	-20,9%
Exportations	12	16	7	7	1	-89,4%
Balance commerciale						
Taux de couverture (exportations/importations)	0,2%	0,3%	0,1%	0,1%	0,0%	-86,6%

Source : Service des Douanes

⁴ Coquillages dont la nacre sert à la confection de boutons et de bijoux fantaisie.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LES DOCUMENTS DE PROGRAMMATION

En raison de son statut, datant de 1961, la gestion des finances publiques du Territoire des îles de Wallis-et-Futuna et de ses établissements publics est assurée par une administration territoriale sous l'autorité du Préfet. Cette situation unique dans les DOM et COM n'a pas permis, compte tenu de l'absence de clarification des compétences entre les services de l'Etat et ceux du Territoire, de bâtir des politiques publiques.

Un document portant sur la stratégie de développement durable du Territoire de 2002 à 2015 a cependant été adopté par l'ensemble des élus du Territoire. Faute d'une appropriation par ceux-ci des actions prévues dans ce document et par un manque de prospective, cette stratégie est restée à l'état de projet. Toutefois, son actualisation au titre des objectifs du 10^{ème} FED est prévue.

Actuellement, seuls les Contrats et Convention de Développement signés avec l'Etat, et les Documents Uniques de Programmation (DOCUP) signés avec l'Europe dans le cadre des Fonds Européen de Développement, donnent des indications sur l'orientation et la programmation pluriannuelle des dépenses publiques.

Faute d'avoir pu disposer d'une part, d'une stratégie d'ensemble déclinée par secteurs prioritaires et d'autre part, d'un processus de gestion des dépenses par le Territoire validé par l'Union Européenne, le Territoire a récemment dû demander une dérogation à l'Union Européenne pour que le 10^{ème} FED puisse être financé sous forme d'aide-projet, et non sous forme de soutien budgétaire comme prévu initialement.

1.2 LES CONTRATS ET CONVENTION DE DEVELOPPEMENT

Les contrats et convention de développement sont des accords quinquennaux, conclus par l'Etat, au travers de différents Ministères, et l'ensemble des parties prenantes du Territoire. Ils incluent des dépenses d'investissement, contribuant largement à la réalisation ou à la réhabilitation des infrastructures du Territoire, mais aussi d'autres types de subventions : pour l'emploi et l'aide sociale ; pour la culture et la communication, pour le financement d'études et de recherche...

Depuis le 1^{er} janvier 2009, dans un objectif de rationalisation des programmes, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales (MIOMCT) centralise tous les crédits de paiements accordés pour l'exécution des contrats de développement, à l'exception des autorisations d'engagement ouvertes par les Ministères techniques avant cette date.

3 accords sont actuellement en vigueur :

1-Le contrat de développement 2000-2004, prolongé jusqu'en 2006, pour un montant de 4,6 milliards de F CFP. Les autorisations d'engagement se sont élevées à 5,3 milliards de F CFP, +15 % par rapport aux montants inscrits, des fonds supplémentaires ayant été attribués à l'aide sociale (+45 %). La majorité des actions prévues au contrat a été réalisée mais quelques opérations demeurent encore ouvertes. Au 31 décembre 2009, les mandatements relevant de ce contrat atteignent 91 % des montants engagés. Les principaux reliquats concernent l'habitat social pour 252 millions de F CFP et le complexe sportif de Kafika pour 122 millions de F CFP.

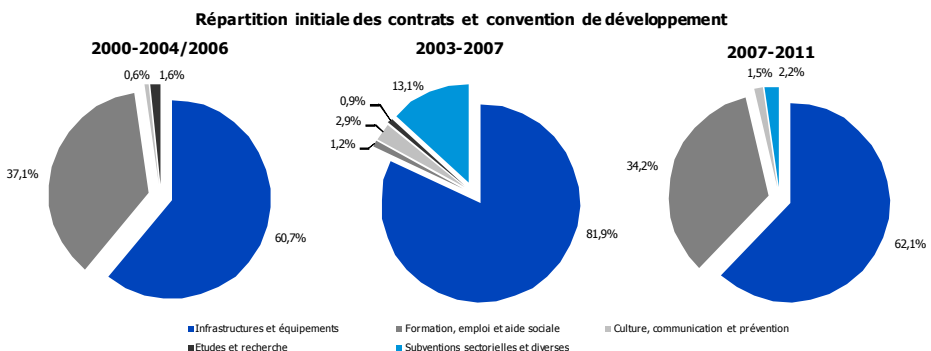
2-La convention de développement 2003-2007, qui comporte un engagement de financement à hauteur de 3,3 milliards de FCFP, avec une part dédiée aux infrastructures plus importante que pour le précédent contrat (81,9 %). Des montants importants sont en effet prévus au titre de cette convention pour des chantiers prioritaires : la réhabilitation de l'Agence de Santé (811 millions de F CFP), l'aérodrome de Vele (358 millions de F CFP), la poursuite des travaux du complexe sportif de Kafika (507 millions de F CFP), la rénovation du bâti scolaire (465 millions de F CFP), des travaux d'infrastructures routières (215 millions de F CFP)...

À fin 2009, les crédits ouverts s'élevaient à 70 % du montant inscrit (contre 60 % un an auparavant) et les dépenses mandatées à 81 % des autorisations d'engagement.

3-Le contrat de développement 2007-2011, dont le montant des financements prévu ressort à 4,9 milliards F CFP répartis comme suit : 62,1 % pour le financement d'infrastructures et d'équipement, destinés principalement à la poursuite des investissements de la précédente convention ; 34,2 % pour la formation, l'emploi et l'aide sociale ; le solde (3,7 %) étant dédié à des actions culturelles, de prévention ou à des aides sectorielles diverses.

Ce programme étant le plus récent, les autorisations d'engagement s'établissent à hauteur de 56 % du montant prévisionnel inscrit au contrat, dont 87 % ont été mandatées.

Les montants totaux mandatés en 2009 au titre des 3 contrats s'élevaient à 937,9 millions de F CFP, dont 4,7 % pour le contrat le plus ancien, 19 % pour des opérations inscrites sur la convention 2003-2007, et 76,3 % au titre du contrat en cours.



Consommation des contrats et convention de développement au 31/12/2009

	Montants inscrits	Montants affectés en AE*		Montants mandatés	
	millions de XPF	millions de XPF	en %	millions de XPF	en %
Contrat de développement 2000-2004/2006	4 639	5 337	115%	4 869	91%
Convention de développement 2003-2007	3 341	2 347	70%	1 908	81%
Contrat de développement 2007-2011	5 353	3 013	56%	2 629	87%

*AE : Autorisation d'engagement

Source : Administration supérieure

1.3 LES AIDES EUROPEENNES

1.3.1 Faits marquants de l'année 2009

L'année 2009 a été dédiée à la finalisation de tous les dossiers d'appels d'offre du 9^{ème} FED. De plus, un avenant à la convention de financement n°9633/WF du 9^{ème} FED a été signé en novembre 2009, portant sur la prolongation de la période d'exécution des travaux, du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2013, ainsi que sur la validation des dernières modifications budgétaires, le projet de port de pêche ayant été définitivement abandonné et son montant réaffecté aux travaux d'aménagement du port de commerce de Mata'Utū.

Le 10^{ème} FED aura quant à lui été marqué par un changement d'orientation en fin d'année 2009 : après avoir choisi initialement l'eau et les énergies renouvelables comme axes d'intervention prioritaires, les élus du Territoire ont finalement décidé de se focaliser sur un seul secteur de concentration, le désenclavement économique. Les incertitudes au niveau du foncier et l'absence de stratégie territoriale claire pour ces deux secteurs ont motivé ce choix afin de garantir l'octroi du financement européen.

1.3.2 Le 9^{ème} FED territorial

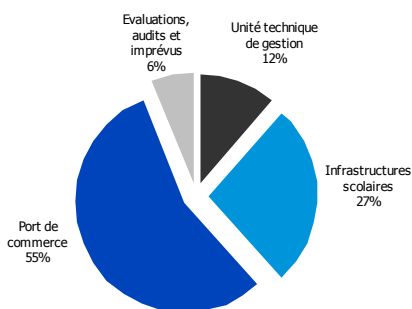
Selon la convention de financement du DOCUP, signée le 26 mars 2007 et modifiée par l'avenant n° 1 du 6 novembre 2009, la contribution financière européenne est de 1 948 millions de F CFP. Cette enveloppe est répartie entre deux volets principaux : 526 millions de F CFP pour la construction et la rénovation d'infrastructures scolaires, 1 079 millions de F CFP pour l'agrandissement du port de commerce de Mata'Utū. 223 millions de F CFP ont par ailleurs été inscrits pour la mise en place et le fonctionnement de la Cellule Europe, et 119 millions de F CFP réservés pour les évaluations, audits et imprévus.

Il est prévu que le Territoire participe à hauteur de 560 millions de F CFP, sous forme d'assistance technique à ces projets.

Au 31 décembre 2009, tous les marchés (travaux et équipements) pour les deux volets ont été lancés. L'ensemble des crédits a ainsi pu être engagé avant la date butoir du 6 mars 2010, fixée par les instances européennes.

Les crédits engagés s'élevaient fin 2009 à 347 millions de F CFP, soit 18 % des crédits disponibles. Ce taux d'exécution augmentera durant l'année 2010, qui sera consacrée à la réalisation effective des travaux.

Composantes du 9^{ème} FED territorial 1 948 millions de F CFP



Source : Cellule Europe

9^{ème} FED Territorial au 31/12/2009

Principaux volets	Crédits disponibles		Crédits engagés	
	millions de XPF		millions de XPF en %	
1. Unité technique de gestion	223	219	98%	
2. Infrastructures scolaires	526	128	24%	
<i>Travaux</i>	398	128	32%	
<i>Equipements</i>	128	0	0%	
3. Port de commerce de Mata'Utu	1 079	0	0%	
4. Evaluations, audits et imprévus	119	0	0%	
Total	1 948	347	18%	

Source : Cellule Europe

1.3.3 Le 10^{ème} FED territorial

Lors de la dernière session budgétaire, l'Assemblée Territoriale a opté pour un retour à l'aide projet, avec un seul secteur de concentration : le désenclavement économique. L'agrandissement de l'aérogare de Hihifo, la réhabilitation du wharf de Leava et l'établissement d'une liaison maritime permanente entre Wallis-et-Futuna sont les projets prévus. Le Territoire affectera aussi une partie de l'enveloppe à la révision de la stratégie de développement durable de 2002, pour être éligible à l'appui budgétaire général lors des prochaines aides européennes.

Les ressources européennes prévues dans le cadre du 10^{ème} FED s'élèvent à 1 968 millions de F CFP. Les composantes exactes et leur montant sont en cours de définition par les élus du Territoire. La date de signature du DOCUP du 10^{ème} FED est prévue pour septembre 2010.

2. Le régime fiscal

2.1 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

Le Territoire de Wallis-et-Futuna bénéficie d'un régime fiscal particulier dont la caractéristique principale est l'absence d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les bénéfices des sociétés et d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le régime fiscal est donc essentiellement basé sur une fiscalité indirecte⁵.

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément rectifié par l'arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition aux tarifs douaniers du Territoire qui, depuis lors, n'ont connu que des modifications de taux.

Répartition des recettes fiscales

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Part en 2009	Variation 2009/2008
Taxes douanières	1 439	1 498	1 564	1 708	1 273	67,3%	-25,5%
Impôts directs	108	107	128	154	226	11,9%	46,7%
Taxes diverses	349	459	390	370	393	20,8%	6,3%
Total recettes	1 896	2 064	2 082	2 232	1 892	100,0%	-15,2%

Sources : Service des Douanes et des Affaires maritimes, comptes administratifs du Territoire

En 2009, les recettes fiscales s'établissent à 1 892 millions de F CFP, en baisse de 15,2 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte de la diminution des taxes douanières représentant 67,3 % du total des recettes fiscales. En variation annuelle, une chute de 25,5 % de ces taxes est constatée, soit une perte de 435 millions de F CFP.

2.2 LA FISCALITE INDIRECTE

Les revenus de la fiscalité indirecte constituent l'essentiel des ressources propres du Territoire. Ils sont composés pour l'essentiel, des taxes douanières au sens large (1 273 millions de F CFP) et des taxes diverses (393 millions de F CFP).

2.2.1 Les taxes douanières

Les taxes douanières au sens large incluent les droits de douanes, la taxe d'entrée, les taxes intérieures de consommation et les autres taxes (taxe spéciale sur les armes, taxe parafiscale de propreté et taxe d'environnement).

Les droits de douanes frappent les produits importés en provenance des pays extérieurs à la zone de l'Union Européenne et aux collectivités d'Outre-mer. La taxe d'entrée s'applique, elle, à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis-et-Futuna. Cette taxe se calcule à partir du prix du produit en ajoutant le coût du transport mais sans intégrer les droits de douane.

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, les tabacs et les hydrocarbures. Contrairement

⁵ Fiscalité indirecte : ensemble des taxes applicables aux opérations de production et de consommation.

aux droits de douane et taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation est calculé en fonction de la quantité, et non de la valeur, du produit importé.

Les taux des taxes douanières sont définis par l'Assemblée territoriale. Un changement de barèmes avait été voté en juillet 2008, mais retiré suite au mouvement des socioprofessionnels qui avait suivi ce vote.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2009
Droits de douane	Marchandises originaires de pays	4 à 55% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 10%)
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	6 à 42% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 20%)
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	Ensemble des boissons alcoolisées	28 à 55 % de la valeur CAF + taxe forfaitaire
Taxes intérieures sur la consommation	Ensemble des hydrocarbures	de 3 à 22 XPF par litre
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	Ensemble des tabacs	de 1250 à 1660 XPF par cartouche
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95%
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	8%
Taxe environnement	Batteries, piles, pesticides, huiles...	10%

Source : Service des Douanes et des Affaires maritimes

La diminution de 25,5 % en glissement annuel des recettes douanières à la fin de l'année 2009 est en majeure partie due à la baisse des importations sur la période. Par ailleurs, la révision à la baisse du tarif appliqué au gazole vendu à EEFW de 6 F CFP/litre à 3 F CFP en 2009 vient réduire la part des taxes intérieures de consommations d'hydrocarbures (TICH) dans les recettes douanières (-32,7 %).

Evolution des recettes douanières

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Droits de douane	254	279	314	331	211	-36,2%
Taxes d'entrée	722	780	807	916	650	-29,0%
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	157	157	169	180	162	-9,8%
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	185	140	137	138	93	-32,7%
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	103	132	129	132	147	11,5%
Taxe spéciale sur les armes	0	0	0	0	1	74,0%
Taxe parafiscale de propreté	8	9	9	10	8	-20,6%
Amendes et confiscations et divers	9	1	0	1	1	144,2%
Total	1 439	1 498	1 564	1 708	1 273	-25,5%

Source : Service des Douanes et des Affaires maritimes

2.2.2 Les taxes diverses

Les taux des taxes diverses pour l'année 2009 sont restés les mêmes que pour l'année précédente, à l'exception de la taxe de quai passée de 1 000 à 1 400 F CFP depuis le 1^{er} mars 2009.

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux 2009
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	50 XPF/t de jauge nette pour les navires cargos et paquebots 80 XPF/t de port en lourd pour les navires citernes
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	1 400 F CFP/t ou m ³
Taxe d'immatriculation et de francisation des	Sur les navires immatriculés	1 818 à 54 546 milliers de XPF selon le tonnage
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	de 4 600 à 21 800 XPF selon les chevaux
Taxe sur les ventes de tabacs	Lors de la délivrance	Coefficient fiscal : 3,33 pour les cigarettes françaises 6,64 pour les cigarettes étrangères
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	8000 XPF
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3000 XPF
Taxe sur l'électricité	Sur l'électricité consommée	3,59 XPF par kWh

Source : Service des Douanes et des Affaires maritimes

Les taxes diverses s'élèvent à 393 millions de F CFP à fin 2009, en hausse de 6,3 % en glissement annuel. Elles représentent 20,8 % des recettes fiscales à la fin de la période contre 16,6 % en 2008. L'essentiel de ces taxes diverses provient des ventes de tabacs pour lesquelles le Territoire détient le monopole légal. Les ventes de tabac ont généré 237 millions de F CFP de revenus, en baisse de 2,8 % par rapport à l'année précédente.

Evolution des taxes diverses

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Taxe de lamanage et de balisage	4	3	3	3	6	70,3%
Taxe de quai	38	41	48	55	46	-17,2%
Taxe de francisation des navires	8	8	6	6	5	-25,9%
Taxe d'immatriculation de véhicules	5	6	8	9	5	-42,9%
Taxe d'immatriculation des navires	2	31	2	0	0	-
Taxe sur l'Environnement	5	5	4	6	4	-29,7%
Ventes de tabac	244	237	231	244	237	-2,8%
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	10	3	17	11	22	99,7%
Taxe sur l'électricité	32	125	64	33	66	97,4%
Droits d'enregistrement	2	2	8	3	4	47,4%
Total	349	459	390	370	393	6,3%

Sources : Service des Douanes et des Affaires maritimes, comptes administratifs du Territoire

2.2.3 Prise d'effet des nouvelles taxes

Le Territoire a créé lors de la session budgétaire de février 2009 de nouvelles taxes destinées à diversifier ses sources de recettes fiscales. Avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2010, ces nouvelles taxes sont les suivantes :

- La taxe territoriale sur les abonnements à la télévision par satellite, de 1 000 F CFP par mois. Le montant annuel attendu de cette nouvelle taxe est de 500 000 F CFP.
- La taxe sur opérations financières (TOF) qui induit une taxation de 6 % sur l'ensemble des intérêts et arrérages perçus par les établissements de crédit. Elle est perçue semestriellement sur la base de déclarations faites par la banque locale. Sa mise en place a été différée pour cause de modifications : la banque est maintenant autorisée à répercuter la TOF sur la clientèle, ce qui n'était pas le cas dans la décision initiale. Le montant des recettes générées par la TOF sera inscrit au budget supplémentaire 2010 du Territoire, grâce aux premières déclarations de l'établissement assujetti.
- La taxe annuelle de 10 % sur les conventions d'assurance, quels que soient la nationalité de l'assureur, le lieu et la date de la conclusion de l'acte.

2.3 LA FISCALITE DIRECTE

Les impôts directs sont perçus auprès des sociétés par le service territorial des contributions diverses, rattaché organiquement au service des douanes. Le montant de ces impôts s'établit à 225,7 millions de F CFP en 2009, en hausse de 46,5 % par rapport à l'année précédente.

La patente est un impôt dû pour toute personne physique ou morale qui se livre dans le Territoire à l'exercice d'un commerce, d'une industrie ou d'une profession pour son propre compte et dans un but lucratif. Elle comprend une taxe déterminée, qui est fonction du secteur d'activité exercé, et une ou plusieurs taxes variables qui prennent en compte les effectifs, ou la surface des locaux, ou encore des critères propres à l'activité (par exemple : le nombre de véhicules pour la location de voitures, le nombre de kWh distribués pour la production d'électricité, etc...). Un abattement forfaitaire de 1% par salarié déclaré est appliqué, plafonné à 40 salariés.

Sur l'année 2009, les revenus des patentes ont augmenté de 41,4 % en glissement annuel, pour atteindre 57,3 millions de F CFP. Cette évolution résulte principalement de la modification de la réglementation des patentes (arrêté n° 2009-065 du 11 mars 2009) qui s'est accompagnée d'une hausse de la base imposable.

La taxe sur les sociétés sans activité est acquittée par les sociétés ayant leur siège à Wallis-et-Futuna pour des raisons fiscales, mais n'y exerçant aucune activité. Il s'agit d'une taxe forfaitaire annuelle déterminée selon le montant du capital social de l'entreprise. Après une période d'amélioration entre 2006 et 2007, les revenus de la taxe sur les sociétés sans activité restent stables par rapport à 2008 à 31,5 millions de F CFP soit une augmentation de 0,2 %.

Les professionnels doivent aussi s'acquitter du droit proportionnel, qui était calculé sur la valeur des importations de l'année précédente. Depuis octobre 2008, le droit proportionnel s'élève à 2 % de la valeur totale des importations effectuées dès l'entrée sur le Territoire, contre 1 % précédemment. Cette réévaluation a généré une augmentation de 71,1 % du droit proportionnel en 2009, qui s'établit à 119,7 millions de F CFP.

Enfin, les centimes additionnels sont une taxe permettant le financement de l'activité de la Chambre de Commerce d'Industrie de Métiers et l'Agriculture (CCIMA). Ils enregistrent une hausse de 41,3 % à fin 2009, en rythme annuel, pour s'établir à 17,2 millions de F CFP.

Evolution des impôts directs

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Contributions des patentes	32	32	34	40	57	41,4%
Taxes sur les sociétés sans activité	27	25	40	31	32	0,2%
Droit proportionnel	39	41	44	70	120	71,1%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	10	10	10	12	17	41,3%
Total	108	107	128	154	226	46,5%

Source : Service des Douanes et des Affaires maritimes

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

Malgré un recul de 4,2 % par rapport à 2008, l'engagement de l'Etat à Wallis-et-Futuna reste fort, avec 11,6 milliards de F CFP transférés en 2009 et ventilés comme suit :

- Les dépenses de fonctionnement mobilisent 58,3 % des transferts d'Etat avec 6,7 milliards de F CFP en 2009. Elles incluent en particulier le paiement des salaires des fonctionnaires d'Etat détachés à Wallis-et-Futuna.
- Les dépenses d'intervention, correspondant aux subventions versées par les différents Ministères à la collectivité, arrivent en second rang avec 36,8 % de la dépense totale.
- Les dépenses d'investissement, de l'ordre de 572 millions en 2009, chutent de 36,1 % en une année. Ce mode de prise en charge direct des investissements (travaux, achats de véhicules et de matériel) est en effet de moins en moins usité par l'Etat.

Dépenses de l'Etat par type

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	Part en 2009	Variation 2009/2008
Dépenses de fonctionnement	6 392	6 477	6 600	6 738	58,3%	2,1%
Dépenses d'investissement	272	802	895	572	4,9%	-36,1%
Dépenses d'intervention	4 124	4 207	4 569	4 249	36,8%	-7,0%
Total	10 788	11 486	12 064	11 559	100,0%	-4,2%

Source : Trésor Public

3.2 LES TRANSFERTS PAR MINISTERE

Si on considère les transferts par Ministère, l'Education nationale et l'Intérieur totalisent 93,5 % des transferts d'Etat. Les dépenses de l'Education nationale, 5,8 milliards de F CFP en 2009, ont progressé de 15 % sur la période 2005-2009. En agrégeant la dotation à l'Agence de Santé et les dotations de fonctionnement des trois circonscriptions, les transferts du Ministère de l'Intérieur s'élevaient à 5,4 milliards de F CFP. Les autres dépenses du Ministère de l'Intérieur, à hauteur de 2,3 milliards de F CFP (19,2 % de la dépense totale), correspondent aux subventions versées au titre de la desserte aérienne, de l'aide sociale, de la continuité territoriale... Un effort particulier a été consenti sur le secteur santé, qui a vu sa dotation progresser de 26,7 % en 5 ans.

En 2009, l'Etat a ainsi transféré 892 632 F CFP par habitant, dont 71,6 % ont été dédiés à l'éducation et à la santé.

Dépenses de l'Etat par Ministère

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2005	Variation 2009/2008
Education nationale	5 628	5 905	5 723	5 759	15,0%	0,6%
MIOMCT*	4 700	5 042	6 039	5 466	23,1%	-9,5%
<i>Dotation Agence de Santé</i>	<i>1 966</i>	<i>2 526</i>	<i>3 085</i>	<i>2 719</i>	<i>26,7%</i>	<i>-11,9%</i>
<i>DGF** circonscriptions</i>	<i>442</i>	<i>454</i>	<i>464</i>	<i>442</i>	<i>3,1%</i>	<i>-4,8%</i>
<i>Autres dépenses du MIOMCT</i>	<i>2 292</i>	<i>2 062</i>	<i>2 490</i>	<i>2 305</i>	<i>22,7%</i>	<i>-7,4%</i>
Autres Ministères	902	993	767	776	-13,8%	1,2%
TOTAL	11 230	11 940	12 529	12 001	16,8%	-4,2%

* MIOMCT : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

**DGF : Dotation Générale de Fonctionnement, allouée aux trois circonscriptions

Source : Trésor Public

3.3 ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Remarque liminaire : depuis le 1^{er} juillet 2002 (arrêté n° 2002-305), les recettes et dépenses du Service des Postes et Télécommunications (SPT) sont isolées de celles du Territoire dans un budget annexe au budget principal afin de mieux apprécier les résultats de son activité propre. Cependant, ce même arrêté prévoit la possibilité d'affecter, en partie ou en totalité, l'excédent de fonctionnement du SPT au budget principal du Territoire.

3.3.1 Aperçu général

En 2009, la situation budgétaire du Territoire s'est dégradée, avec une augmentation des dépenses de 14,9 % par rapport à 2008 alors que les recettes du Territoire, provenant essentiellement des taxes douanières, ont reculé sensiblement suite à la baisse des importations. Il en résulte consécutivement une baisse des ressources propres du Territoire de 16,4 % qui a conduit à un prélèvement de 588,7 millions de F CFP dans les excédents du SPT pour maintenir l'équilibre budgétaire.

1) L'équilibre budgétaire

Le Territoire présente au 31 décembre 2009 des résultats très convenables en matière d'équilibre budgétaire, ceci grâce au reversement effectué au budget principal à partir des comptes du SPT.

Ainsi, l'épargne brute⁶, mesurant le potentiel d'absorption de nouvelles dépenses et la capacité du Territoire à se désendetter (ou à investir), s'établit en 2009 à 290 millions de F CFP. Elle serait négative de - 298 millions sans l'apport du SPT. Le taux d'épargne brute⁷ de la collectivité atteint 8,8 %, contre 6,4 % l'année passée. Le fonds de roulement laisse au Territoire une marge de manœuvre de 56,8 jours de dépenses totales, contre 38,6 journées au 31 décembre 2008.

2) Mesure de la fiscalité

Compte tenu de l'absence de fiscalité directe sur le Territoire, la notion de potentiel fiscal n'est pas applicable. En revanche, la fiscalité peut s'apprécier au moyen du ratio d'autonomie financière⁸. Ce ratio chute à 58,8 % en 2009 (contre 75 % en 2008). Les 41,2 % restant correspondent aux subventions et participations (émanant principalement de l'Etat) et aux produits financiers, incluant les 588,7 millions reversés par le SPT.

3) L'investissement

L'effort d'investissement du Territoire, déjà faible en 2008, s'est encore amoindri en 2009, avec seulement 3,0 % des recettes réelles de fonctionnement dédiées à des dépenses d'équipement. Le Territoire n'a réalisé que 12,1 % des investissements inscrits aux budgets primitifs et supplémentaires de l'année, reflétant les difficultés auxquelles il se heurte dans la mise en œuvre des programmes d'investissements. Cette situation s'explique aussi par le fait que les travaux de la salle omnisport de Kafika ont été inscrits pour leur montant intégral (443 millions de F CFP) au budget supplémentaire 2009 alors qu'il s'agit d'une opération pluriannuelle.

⁶ Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

⁷ Rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement

⁸ Rapport entre les ressources propres de la Collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement

4) Indicateurs d'endettement

Le Territoire présente un faible niveau d'endettement⁹ : 2,7 %, le dernier prêt souscrit datant de 1993. La capacité de désendettement¹⁰ du Territoire est très convenable, à 0,3 année. Par ailleurs, un prêt souscrit en 2002 pour la modernisation et l'extension du réseau des télécommunications figure au budget annexe du SPT, portant l'endettement consolidé du Territoire et du SPT à 10,5 %.

Principaux ratios financiers du Territoire	2005	2006	2007	2008	2009
Equilibre général					
Taux d'épargne brute (EB*/RRF**)	16,7%	0,4%	-5,1%	6,4%	8,8%
Fonds de roulement au 31/12 (en jours de dépenses)	92,9	55,5	8,7	38,6	56,8
Fiscalité					
Mesure de la fiscalité	53,9%	67,8%	39,0%	35,6%	30,8%
Autonomie financière (recettes propres/RRF)	62,4%	77,5%	78,9%	75,0%	58,8%
Investissement					
Effort d'investissement (dépenses d'équipement/RRF)	2,5%	8,0%	11,6%	4,2%	3,0%
Taux de réalisation des investissements	27,5%	75,7%	59,8%	19,0%	12,1%
Endettement					
Coût moyen de la dette (intérêt/dette)	3,4%	2,7%	2,5%	1,7%	1,3%
Niveau d'endettement (dette/RRF)	5,0%	4,9%	4,3%	3,4%	2,7%
Capacité de désendettement (années)	0,3	11,1	-0,8	0,5	0,3

*EB : Epargne Brute

** RRF : recettes réelles de fonctionnement

Sources : Trésor Public, I/EOM

5) Les dépenses par habitant

En 2009, le Territoire et les trois circonscriptions ont consacré 277 041 F CFP par habitant¹¹ à des dépenses de fonctionnement. Elles ont atteint un niveau légèrement supérieur (+6,7 %) à celles des collectivités de France métropolitaine (région, départements et communes), avec 2 176 € (259 642 F CFP) par habitant en 2008.

En revanche, avec 16 766 F CFP par habitant en 2009, les dépenses d'investissement totales des collectivités de Wallis-et-Futuna restent très en deçà du niveau d'investissement des collectivités métropolitaines (1 030 € soit 122 924 F CFP / habitant en 2008). Il est à noter que les investissements réalisés au titre des contrats de développement ou du FED ne rentrent pas dans l'assiette de calcul puisqu'ils ne figurent pas sur les comptes administratifs des collectivités locales.

Les dépenses totales du Territoire (fonctionnement et investissement) s'élèvent ainsi à 249 205 F CFP par habitant en 2009. La part dédiée au fonctionnement capte 96,6 % de cette somme. Les dépenses d'investissement par habitant ressortent à 8 572 F CFP (7 596 F CFP hors remboursement de la dette), signe de l'amenuisement de cette section au sein du budget territorial. Le budget des circonscriptions, plus limité, fait état d'une dépense totale par habitant de 44 602 F CFP en 2009, mais avec une part plus importante dédiée à l'investissement (18,4 %) que celle du Territoire (3,4 %).

⁹ Rapport entre la dette et les recettes réelles de fonctionnement

¹⁰ Rapport entre la dette et l'épargne brute

¹¹ Base de calcul : population comptabilisée au RGP de 2008 soit 13 445 habitants

Dépenses par habitant

en F CFP	2008	2009	France entière 2008
Territoire	219 926	249 205	-
Fonctionnement	209 447	240 634	-
Investissement	10 479	8 572	-
Circonscriptions	45 571	44 602	-
Fonctionnement	37 215	36 408	-
Investissement	8 356	8 195	-
Dépenses des collectivités locales	265 497	293 808	382 566
Fonctionnement	246 662	277 041	259 642
Investissement	18 835	16 766	122 924

Sources : Administration Supérieure, Trésor Public, DGCL

3.3.2 Analyse des finances du Territoire

(Annexe 1, tableaux 5 et 6)

Les comptes administratifs provisoires du Territoire affichent un excédent global de 170 millions de F CFP pour l'exercice 2009.

1) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Territoire s'établissent en 2009 à 3 286 millions de F CFP, soit 9,7 % de plus qu'en 2008. Le prélèvement sur les excédents du SPT (588,8 millions de F CFP) et la participation de l'Etat (656,3 millions de F CFP) constituent 37,9 % des recettes de fonctionnement. La différence, 2 040,9 millions de F CFP, correspond à l'ensemble des prélèvements fiscaux indirects, qui, du fait de la baisse des importations observée en 2009, ont été inférieurs de 17,5 % aux prévisions budgétaires pour l'année 2009.

Les dépenses de fonctionnement ont, quant à elles, progressé de 14,9 % : cette hausse s'explique principalement par la progression des frais financiers (+59,5 %) ainsi que par un prélèvement vers la section d'investissement (212,9 millions) plus important qu'en 2008, où le prélèvement avait été réduit à minima. Les frais financiers et les frais de personnel représentent en cumul, 51,8 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 50,2 % l'année précédente) ce qui témoigne de la rigidité des charges structurelles.

2) La section d'investissement

Les recettes d'investissement, pour l'année 2009, atteignent 235 millions de F CFP, avec une inversion en structure par rapport à l'année 2008 : elles sont composées à 90,7 % par un prélèvement de la section de fonctionnement et à 9,3 % de participations de l'Etat, contre respectivement 6,6 % en 93,4 % en 2008.

Les dépenses d'investissement de l'année 2009 ont été à nouveau réduites par rapport à 2008, -18,2 %, à 115 millions de F CFP. Elles se résument à des dépenses de petit matériel (28,4 millions de F CFP), au renouvellement de quelques véhicules (10,6 millions de F CFP), à des travaux sur des bâtiments administratifs (33,2 millions de F CFP) et à des travaux de voirie (24,1 millions de F CFP). Les principaux programmes d'investissement structurant sont en effet portés par l'Etat et par des bailleurs de fonds extérieurs au Territoire.

Comptes administratifs du Territoire

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	Part en 2009	Variation 2009/2008
Recettes réelles totales	2 872	2 958	3 187	3 521		10,5%
Recettes de fonctionnement	2 683	2 649	2 996	3 286	100,0%	9,7%
Produits de l'exploitation	261	248	265	258	7,9%	-2,7%
Recettes fiscales	1 819	1 841	1 983	1 927	58,7%	-2,8%
Impôts indirects	1 712	1 713	1 829	1 694	51,5%	-7,4%
Impôts directs	107	128	154	234	7,1%	51,7%
Subventions	567	529	705	710	21,6%	0,7%
Produits financiers	35	31	42	644	19,6%	1421,0%
Recettes d'investissement	189	309	191	235	100,0%	23,1%
Dotations et subventions reçues	11	108	178	22	9,3%	-87,7%
Prélèvement	178	186	13	213	90,7%	1586,4%
Emprunts	0	0	0	0	0,0%	
Dépenses réelles totales	3 111	3 297	2 957	3 351		13,3%
Dépenses de fonctionnement	2 864	2 975	2 816	3 235	100,0%	14,9%
dont frais de personnel	1 054	1 089	1 138	1 126	34,8%	-1,1%
dont frais financiers	139	226	268	427	13,2%	59,5%
Dépenses d'investissement	247	323	141	115	100,0%	-18,2%
Remboursement de la dette	25	12	14	13	11,4%	-6,5%
Dépenses d'équipement brut	215	307	127	92	79,9%	-27,4%
Autres	7	3	0	4	3,9%	
Excédent / déficit global	-239	-339	230	170		-26,0%

Source : Trésor Public

3.3.3 Les comptes des circonscriptions

(Annexe 1, tableau 7)

En tant qu'échelon administratif équivalent à celui de la commune métropolitaine, les trois circonscriptions reçoivent du Ministère de l'Intérieur une dotation générale de fonctionnement (DGF), dont l'utilisation est libre. Le montant de la DGF est fonction de la population dénombrée. La DGF touchée par les circonscriptions s'élève en 2009 à 442,2 millions de F CFP (3,7 millions d'euros), soit un recul de 4,8 % par rapport à 2008.

Hormis la DGF, la taxe sur la propriété versée par le Territoire et une subvention reçue de l'Agence de Santé pour l'utilisation de l'ambulance, les circonscriptions ne génèrent pas de ressources propres. Leurs moyens demeurent donc très limités.

Le résultat des opérations de l'année 2009 montre une situation légèrement moins favorable qu'en 2008 : la baisse des recettes réelles totales (-5,2 % à 617 millions de F CFP) a engendré un resserrement des dépenses de fonctionnement, qui ont baissé de 2,2 % sur l'année et de 8,7 % sur la période 2006-2009. Il en est de même pour les dépenses d'investissement, qui ont pu tout de même être maintenues à un niveau correct en 2009 (110 millions de F CFP, soit 1,9 % de moins qu'en 2008), mais qui accusent une baisse de près de 40 % en 3 ans.

Les trois Circonscriptions présentent en cumul un excédent budgétaire global de 17 millions de F CFP en 2009.

Comptes administratifs des circonscriptions

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	Part en 2009	Variation 2009/2008
Recettes réelles totales	726	636	651	617	100,0%	-5,2%
Recettes de fonctionnement	555	531	554	519	84,1%	-6,4%
Recettes d'investissement	172	105	97	98	15,9%	1,3%
Dépenses réelles totales	718	656	613	600	100,0%	-2,1%
Dépenses de fonctionnement	536	528	500	490	81,6%	-2,2%
Dépenses d'investissement	181	128	112	110	18,4%	-1,9%
Excédent / déficit global	9	-20	39	17		-55%

Source : Trésor Public

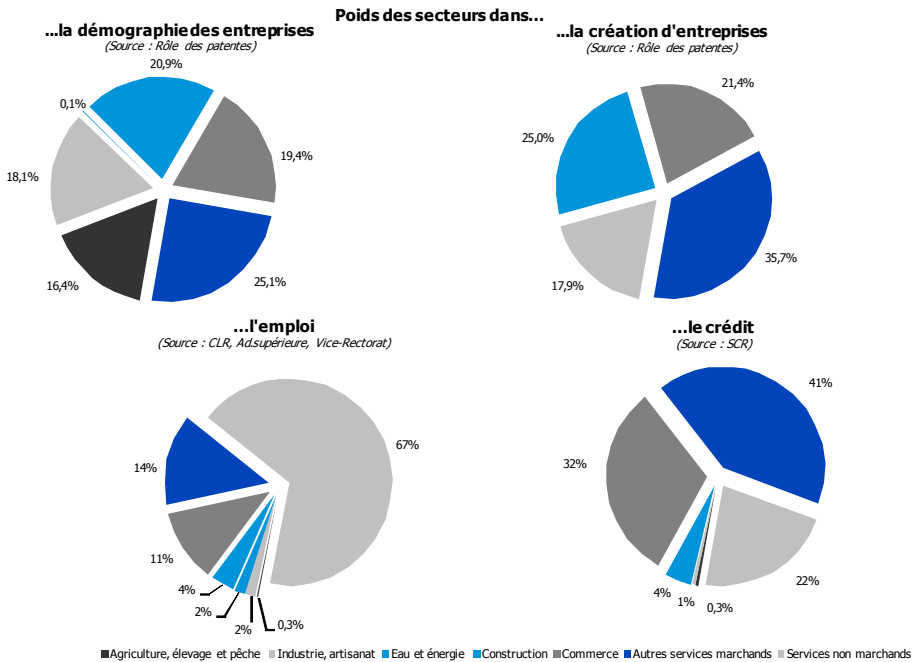


CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général des secteurs



L'économie du Territoire est concentrée autour de trois secteurs d'activité : le commerce, les services marchands ainsi que la construction et le BTP, qui totalisent les deux tiers du nombre d'entreprises en activité et 82 % des créations d'entreprises en 2009. Avec 667 personnes déclarées auprès de la Caisse Locale de Retraite au 30 septembre 2009, les salariés de ces trois secteurs représentent 88,7 % du secteur privé, mais à peine 30 % de l'effectif total, du fait de la prédominance du secteur public qui compte 1 537 salariés. Ils cumulent aussi 76 % de l'encours de crédit distribué (hors particuliers), mais avec une répartition moins égalitaire : les services marchands captent 41 % de l'encours, suivi du commerce pour 32 %, alors que le secteur du BTP ne mobilise que 4 % de l'encours.

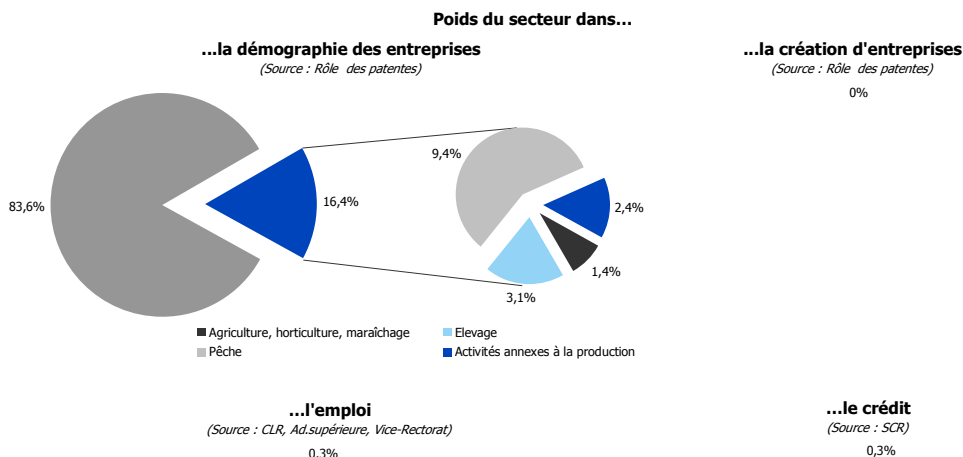
Les services non marchands, regroupant l'éducation, la santé et les services administratifs, occupent quant à eux la première place au niveau de l'emploi, avec une part relative de 68 % dans l'effectif salarié total du Territoire (cumul de l'emploi local et des fonctionnaires d'Etat). Ils captent aussi 22 % de l'encours de crédit, par les concours accordés au Territoire ainsi qu'à l'Agence de Santé.

Le secteur de l'agriculture, l'élevage et la pêche fait figure de cas particulier : avec 16 % des patentés, il contribue à seulement 0,35 % de l'emploi salarié et bénéficie d'une fraction infime des financements bancaires (0,31 %). Il en est de même pour l'industrie et l'artisanat (composé essentiellement de boulangers, petits artisans du bâtiment et de couturières), qui pèsent pour 18 % dans la démographie des entreprises mais très peu dans l'emploi (1,6 %) et dans le crédit (0,6 %). Cette situation traduit la difficulté des professionnels concernés à s'extraire du secteur informel.

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. Panorama du secteur



Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche occupe 115 patentés, soit 16,4 % de l'effectif des entreprises, dont 57,4 % sont des pêcheurs, 19,1 % des éleveurs, et 8,7 % des agriculteurs ou maraîchers. La présentation d'une patente étant l'une des conditions permettant de bénéficier d'une détaxe sur le carburant et le matériel, il en résulte une plus forte proportion de pêcheurs inscrits. Une partie de ces patentés (14,8 %) exercent des activités annexes à la production (entretien de jardins, vente de plantes ornementales...).

En revanche, la contribution à l'emploi (0,3 % avec 8 salariés déclarés) et la mobilisation des crédits (6,1 millions au 31 décembre 2009, soit 0,3 %) sont quasi nulles pour ces activités, démontrant que le secteur primaire reste ancré dans le domaine informel, voire non marchand.

Ces chiffres sont très certainement en deçà de la place réelle occupée par l'agriculture, l'élevage et la pêche au sein de l'économie du Territoire puisque les denrées, principalement destinées à l'autoconsommation et à la satisfaction des besoins coutumiers, échappent pour la plupart à l'économie marchande. En 2005, l'enquête budget des familles a ainsi estimé l'autoconsommation à 63 900 F CFP par ménage et par mois.

2. Les productions végétales et la forêt

Les cultures vivrières demeurent les principales cultures tant pour leur valeur nutritive que pour leur importance coutumière. Elles occupaient, en 2001 (année du dernier recensement général agricole) 6,7 % de la surface avec 950 ha. La population en tire encore les éléments de base de son alimentation : igname, taro, banane, arbre à pain; ainsi que d'importantes surfaces plantées en manioc et cocotiers principalement destinées à l'alimentation porcine.

Dans de nombreux ménages cependant, la consommation de produits importés (pain, riz, pâtes, pommes de terre,...) se substitue partiellement, voire complètement à celle de produits vivriers locaux.

L'activité maraîchère se développe peu à peu notamment sous l'effet de la demande exercée par les métropolitains présents sur le Territoire. Confronté à des coûts de production élevés et à des rendements faibles, le secteur reste marginal et le niveau des importations en fruits et légumes frais reste élevé afin de satisfaire la demande.

Au-delà de l'agriculture, Wallis-et-Futuna dispose d'un domaine forestier qui couvre 48 % de l'espace à Futuna (2 230 ha), 75 % à Alofi (1 330 ha), mais seulement 12 % de la superficie de Wallis (900 ha environ). Des plantations d'essences importées (pins des caraïbes) ont été effectuées dans les années 1980 et occupent 510 ha, elles sont maintenant en âge d'être exploitées. Le marché représente environ 800 m3 d'avivés par an, ce qui permettrait, d'après une étude réalisée en 2009, le fonctionnement de la scierie déjà en place, cette dernière devenant rentable à partir de 500 m3. Malheureusement, la nature du foncier sur le Territoire bloque l'accès à la ressource et, dans le même temps, le développement de toute la filière bois d'origine locale.

3. L'élevage

La prédominance de l'élevage porcin est une caractéristique majeure du secteur agricole. En effet, le porc est consommé principalement à l'issue des offrandes coutumières ou lors des fêtes familiales et religieuses. Ainsi, la production locale ne fait pas l'objet d'une commercialisation directe dans le circuit de distribution. Seuls 17 éleveurs porcins sont patentés au 31 décembre 2009, chiffre très éloigné de la réalité puisque de petits élevages sont présents dans pratiquement tous les foyers de la population wallisienne et futunienne. En effet, le cheptel est estimé à plus de 30 000 porcs.

Un élevage de poulets de chair est également présent sur le Territoire. Sa production, estimée à 10 tonnes par an, reste anecdotique par rapport à la consommation de volaille importée. L'offre en œufs locaux, assurée par 4 unités de production (2 à Wallis et 2 à Futuna), est elle aussi insuffisante pour couvrir la demande locale.

4. La pêche

L'exploitation des ressources marines est une activité socialement et économiquement importante à Wallis et à Futuna. L'enquête « Procfish » réalisée en 2005 par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) a révélé que la consommation des produits de la mer dans l'archipel est conforme à la moyenne régionale et aux normes insulaires, autour de 53 kg/hab./an, et que 35 % des ménages, voire plus de 70% dans certains villages, tirent un revenu, de la pêche à titre principal ou secondaire.

Parallèlement, les ventes des petits pêcheurs côtiers enregistrées par le Service de la pêche s'élèvent à 21,2 tonnes en 2009, mais les ventes réelles sont estimées au triple. En comparaison, les importations de poissons, en congelé et en conserve, sont restées à un niveau significatif en 2009 (31 tonnes).

L'activité de pêche conserve un caractère largement artisanal par la nature des moyens mis en œuvre (bateaux en bois, matériels rudimentaires) et le traitement réservé aux prises, majoritairement destinées à l'autoconsommation (entre 600 et 800 tonnes de produits de la mer sont prélevés pour être directement consommés, selon l'enquête de budget des familles de 2005). Néanmoins, un mouvement de professionnalisation est en cours, concrétisé par la tenue hebdomadaire d'un petit marché depuis 2009. Une halle à poisson sera construite en 2010 pour entretenir cette dynamique de vente directe et offrir une vitrine de la pêche artisanale locale.

L'Etat accompagne au travers de subventions diverses l'essor de la pêche professionnelle, qui privilégie les zones de pêche moins exploitées où la ressource est moins vulnérable : l'océan proche et la Zone Economique Exclusive (ZEE) de 266 000km². Depuis 2003, 9 bateaux de petite pêche ont été subventionnés à hauteur de 70% des investissements. La montée en puissance de la petite flottille côtière (bateaux de 6 à 9 mètres) devrait permettre de porter la production artisanale annuelle à 100 tonnes à moyen terme.

Il n'existe pas à Wallis-et-Futuna d'activité d'aquaculture contrairement aux autres COM du Pacifique, cependant des opportunités de développement ont été identifiées pour la crevette et pour une espèce de poisson lagonaire.

5. L'aide au développement rural

5.1 L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Créé en 1989 afin de promouvoir le développement agricole et former les futurs professionnels du monde rural du Territoire, le collège d'enseignement agricole de Lavegahau a permis à 198 élèves d'obtenir leur diplôme. Le pourcentage de ces derniers qui se sont effectivement installés en tant qu'agriculteurs professionnels est à déterminer. En 2009, 74 élèves étaient inscrits au collège agricole, grâce à une dotation budgétaire du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche s'élevant à 49,5 millions de F CFP, dont 85 % destinés à la rémunération des personnels.

5.2 L'OGAF

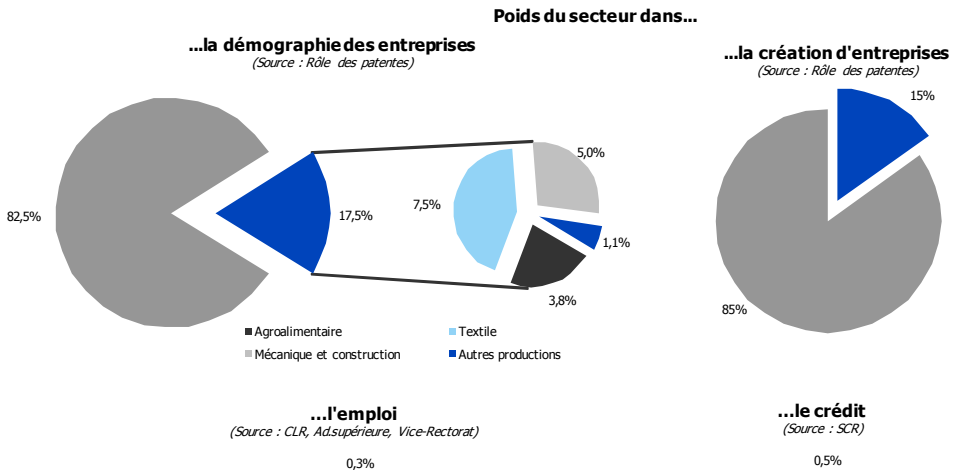
Le projet d'Opération Groupée d'Aménagement Foncier III (OGAF), géré par le Service Territorial des Affaires Rurales et de la Pêche (STARP), a apporté une dotation de 2,5 millions de F CFP pour la période 2008-2009 avec pour objectifs de faire du secteur agriculture, élevage et pêche, un secteur générateur de revenus et d'améliorer la productivité et les conditions de vie des populations locales.

Le règlement du dispositif impose une répartition de la dotation de 60 % pour Wallis et de 40 % pour Futuna, qui a été quasiment respecté sur la période avec respectivement 62 % et 38%. Ainsi, 40 projets ont été financés à fin 2009 dans les domaines de la pêche, de l'élevage, et dans une plus faible mesure, de la production végétale, de la commercialisation et de la formation.

Section 3

L'artisanat

1. L'artisanat de production



123 entreprises sont patentées (soit 17,5 % du nombre total d'entreprises) dans le secteur de l'artisanat de production. Ce dernier regroupe des activités très diverses :

- le textile, pour 43,1 % des personnes du secteur. Il s'agit exclusivement de femmes, exerçant la plupart du temps une activité professionnelle d'appoint, dans les domaines de la fabrication de vêtements et de la teinture sur tissus ;
- la mécanique et la construction pour 28,5 %, avec notamment la fabrication d'éléments pour la construction, la menuiserie, la fabrication de bateaux de plaisance etc. ;
- l'agroalimentaire pour 22 %, regroupant principalement des boulangers et pâtisseries ;
- les autres productions pour 6,5 %, avec l'édition d'enregistrements sonores, l'imprimerie...

Ce secteur est constitué d'un tissu de petites entreprises, souvent unipersonnelles, avec un faible impact sur l'emploi (0,3 %). Les cotisations auprès de la caisse de retraite étant volontaires pour les entrepreneurs individuels, ces derniers sont peu nombreux à se déclarer. L'artisanat de production est aussi caractérisé par une activité fluctuante et très informelle : absence de compte bancaire dédié et de comptabilité, faible volume de crédit octroyé (0,5 %).

2. L'artisanat traditionnel

L'artisanat traditionnel de Wallis-et-Futuna consiste en la confection d'objets divers, tels que des tapas¹, des nattes en feuilles de pandanus tressées, des colliers de coquillage etc. Il est pratiqué pour l'essentiel par les femmes et présente une vocation davantage coutumière que marchande. Les artisans, au sens traditionnel du terme, n'ont pas l'obligation de s'acquitter d'une patente, dès lors qu'ils se limitent à cette seule production. Ils n'existent donc pas de statistiques disponibles sur cette activité.

Les femmes artisanes sont regroupées au sein d'une structure associative créée en 1993, le Conseil territorial des femmes (CTF). Il encadre trois associations de femmes (une à Wallis et deux à Futuna) et constitue une tentative d'unification et d'organisation du secteur, dans un souci d'amélioration de l'artisanat traditionnel à des fins commerciales. Il bénéficie d'une subvention du Territoire pour ses frais de fonctionnement (1 million de F CFP en 2009) et de financements externes pour ses différents projets (Etat, OGAF, CPS...). Des locaux sont mis à sa disposition par le Service Territorial des Affaires Culturelles dans lesquels les femmes artisanes peuvent fabriquer et vendre leurs produits à une clientèle locale ou de passage. Aujourd'hui, on estime qu'une cinquantaine de femmes participent aux activités du CTF et en tirent ainsi un revenu d'appoint pour leur foyer.

Le CTF conduit, par ailleurs, un certain nombre de projets visant à développer l'activité artisanale. L'année 2009 marque la concrétisation du projet de mise en valeur des huiles de coco parfumées, dont l'objectif a été de créer une filière de production et de conditionnement d'huile pour la vente. Ainsi, en 4 mois, 208 litres d'huile ont été achetés à 8 producteurs permettant la production de 1 900 bouteilles (de 100 à 500ml). 200 flacons de 100 ml ont été vendus actuellement sur Wallis, et environ 1 200 bouteilles sont prêtes à être exportées en Nouvelle-Calédonie. Un espace de vente, dédié aux produits artisanaux de Wallis-et-Futuna, devrait voir le jour en Nouvelle-Calédonie afin d'étendre le marché à la population wallisienne résidente.

¹ Ecorce de murier frappée et assemblée avec de l'amidon, puis décorée à l'encre de chine.

Section 4

L'énergie et l'eau

Remarque liminaire : la production d'énergie électrique à Wallis-et-Futuna ainsi que la distribution d'eau à Wallis sont assurés par une société, EEFW, qui détient un monopole de fait. Concernant les hydrocarbures, la SWAFEP, prestataire de services de la société Total Pacifique, est en charge de l'activité de distribution des hydrocarbures. Pour des raisons de confidentialité des statistiques, il n'est pas possible de présenter le panorama de ce secteur d'activité.

1. L'énergie électrique

1.1 LA SOCIÉTÉ ÉLECTRICITÉ ET EAU DE WALLIS-ET-FUTUNA (EEFW)

Depuis 1976, la société EEFW est responsable de la production et de la distribution d'électricité sur l'ensemble du Territoire. Le capital social de cette société est de 101,24 millions de F CFP, détenu à 66,6% par la société Électricité et Eau de Calédonie (groupe Suez) et à 32,4 % par le Territoire. Elle bénéficie, depuis le 1^{er} avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022).

1.2 LES MOYENS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

A Wallis, la production électrique est assurée par une centrale thermique d'une puissance totale de 5 650 kVA² composée de cinq groupes électrogènes diesels. A Futuna, la centrale est équipée de 4 groupes d'une puissance installée de 650 kVA chacun, exploités en production continue à 460 kW. En 2009, la centrale de Wallis a fait l'objet d'un renforcement de sa production pour atteindre 6,5 MW³ grâce à l'installation d'un nouveau groupe ayant un meilleur rendement en gasoil, l'achat d'un groupe de secours ainsi que le renouvellement d'un groupe d'écrêtage.

Récemment, la production solaire photovoltaïque a émergé sur le Territoire avec 4 centrales en service actuellement pour un total de 106,8 kWc⁴. Les premiers retours d'expérience montrent une production moyenne annuelle de 1 200 kWc/an, rendement inférieur de 15 % à celui observé en Nouvelle-Calédonie. Hormis ces équipements financés par EEFW, la production solaire devrait se développer en 2010 par l'installation de panneaux solaires dans les villages, financés par le FED régional via le projet TEP VERTES (cf. section 5).

Enfin, il existe à Futuna une production d'énergie hydroélectrique non négligeable avec une centrale d'une capacité de 50 kW malgré un fonctionnement en mode dégradé. La remise en état définitive de cette centrale débutée en 2008, est toujours en attente d'un accord du Territoire.

Il est à noter que la part d'énergie renouvelable s'élève à 2,6 % du total de la production électrique en 2009.

² Kilo Volt Ampères

³ Méga Watt

⁴ Kilo Watt crête

1.3 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

En 2009, la production et la consommation d'énergie sont en baisse en glissement annuel de respectivement 1,1 % et 10,0 %, contre des variations de -0,2 % et 8,9 % en 2008, malgré une hausse légère du nombre d'abonnés (+1,8 %).

Production et consommation d'électricité

en milliers de kWh	2005	2006	2007	2008	2009
Energie produite	20 333	19 687	20 261	20 321	20 091
Wallis	16 887	16 123	16 531	16 624	16 641
Futuna	3 446	3 564	3 730	3 697	3 450
Vente d'énergie	16 403	16 181	16 903	18 405	16 558
Wallis	13 226	12 956	13 541	15 061	13 449
Futuna	3 177	3 225	3 362	3 344	3 109
Nombre d'abonnés	3 653	3 669	3 695	3 706	3 751
Wallis	2 538	2 561	2 557	2 574	2 628
Futuna	1 115	1 108	1 138	1 132	1 123

Source : EEFW

1.4 LA TARIFICATION

Les coûts de production de l'énergie sur l'archipel sont très élevés du fait de leur interdépendance avec les prix du gasoil.

De ce fait, la formule tarifaire, permettant de réviser les prix de vente de l'énergie en fonction de divers paramètres, a fait l'objet d'un avenant afin de maintenir des tarifs en harmonie avec le poids réel du gasoil dans les charges d'exploitation de la société. Cet avenant, signé le 22 mai 2009, a été obtenu en contrepartie d'un engagement d'EEFW de renouveler les groupes électrogènes de la centrale de Wallis dans les 5 années à venir.

Les tarifs électriques sont donc désormais plus sensibles aux variations du gasoil. Une baisse globale de la tarification proche de 10 % en glissement annuel a été observée en 2009 par rapport à 2008. Celle-ci est à corréliser avec la baisse du prix des produits énergétiques sur l'année (-8,4 % en glissement annuel).

Tarification annuelle moyenne

prix du kWh en F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Basse tension						
Petits utilisateurs	59,26	66,16	71,14	77,33	69,35	-10,3%
1ère tranche	74,07	82,70	88,92	96,67	85,35	-11,7%
2ème tranche	59,26	66,16	71,14	77,53	69,35	-10,6%
3ème tranche	44,44	49,62	53,36	58,00	52,01	-10,3%
Moyenne tension						
1ère tranche	55,55	62,03	66,70	72,18	65,01	-9,9%
2ème tranche	37,04	41,35	44,46	48,12	43,34	-9,9%

Source : EEFW

2. L'eau

2.1 LES ACTEURS

Sur l'île de Wallis, c'est également la société EEWf qui assure la production et la distribution d'eau. Si la gestion du réseau relève de la responsabilité de l'entreprise, le financement des investissements neufs et de renouvellement, dans le cadre du contrat d'affermage renouvelé en 2005 pour une durée de 17 ans, doit être assuré par le Territoire.

A Futuna, les infrastructures et la distribution d'eau sont gérées directement par le Territoire par l'intermédiaire du Service des Travaux Publics.

2.2 LA RESSOURCE ET LES INFRASTRUCTURES

A Wallis, les eaux douces souterraines de la nappe phréatique constituent une lentille suspendue au dessus des eaux salées infiltrées dans le sol. Le volume total d'eau douce est estimé à 62 millions de m³ alors que les besoins annuels sont actuellement de l'ordre de 2 millions de m³, soit 10 à 20 % de la « recharge » potentielle.

Pour la production, l'infrastructure est composée de 12 forages, dont 9 en fonction. Le réseau de distribution, d'une longueur totale de 113 km, est constitué de trois sous-réseaux : un destiné à alimenter les villages du bord de mer (réseaux de Loka, Holo et Mua), un autre desservant le lotissement d'Alala, et enfin un dernier permettant d'alimenter le centre de l'île ou *toafa*. La production et la distribution d'eau potable restent des préoccupations fortes en raison du manque de moyens de forage et du mauvais état du réseau de distribution, se traduisant par un rendement faible (55 % au 30 septembre). Des travaux de remise à niveau sont en cours grâce notamment à la mobilisation des fonds d'urgence du plan de relance économique, et une participation financière plus importante d'EEWF.

A Futuna, la ressource en eau est obtenue par des captages de surface sur le réseau hydrologique, assez dense sur cette île au relief accidenté. Cependant, l'existence d'habitats non assainis et de parcs porcins à proximité des captages ne permet pas de distribuer une eau de qualité. Les infrastructures et la distribution d'eau (gratuite sur cette île) sont gérées directement par les agents des Travaux Publics.

2.3 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

A Futuna, l'absence de compteur d'eau chez les particuliers ou au niveau des captages ne permet pas de connaître précisément la consommation de la population.

A Wallis, la consommation est appréciée à partir des statistiques d'EEWF. En 2009, la production d'eau potable a diminué de 6,6 % en glissement annuel, dans le même temps, la consommation a baissé de 7,5 % alors que le nombre d'abonnés est resté relativement stable. La consommation par abonné en est de fait réduite à 437,08 m³ contre 474,06 m³ en 2008.

Production et consommation d'eau à Wallis

en milliers de m ³	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Production	2 230	2 255	2 191	2 237	2 089	-6,6%
Consommation	1 294	1 284	1 202	1 261	1 167	-7,5%
Nombre d'abonnés	2 569	2 584	2 635	2 660	2 670	0,4%
Consommation /abonné (m³)	503,7	496,9	456,2	474,1	437,1	-7,8%

Source : EEFW

2.4 LA TARIFICATION

La tarification ne concerne que l'île de Wallis, compte tenu de la gratuité de l'eau à Futuna. Elle est définie semestriellement par le Territoire, et varie progressivement par tranches de volumes consommés. Cette structure des prix vise à rationaliser la consommation sur l'île, mais elle conduit à pénaliser les professionnels dont l'activité requiert une consommation importante d'eau (hôtellerie-restauration, maraîchage...).

En 2009, le prix de l'eau a connu une augmentation générale, toutes tranches confondues, de 4,1 % par rapport à l'année précédente, faisant suite à une hausse de 3,3 % en 2008.

Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis

prix du m ³ en F CFP	consommation en m ³	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Prix de base de l'eau	< 30	73,45	77,34	79,59	82,18	85,53	4,1%
1ère tranche	31 -> 60	90,34	94,55	95,50	98,58	102,64	4,1%
2ème tranche	61 -> 100	135,88	135,88	143,26	147,93	153,95	4,1%
3ème tranche	> 101	181,41	181,41	198,97	205,46	213,82	4,1%

Source : EEFW

3. Les hydrocarbures

3.1 LA SOCIETE WALLISIENNE ET FUTUNIENNE D'ENTREPOSAGE DES PRODUITS PETROLIERS (SWAFEP)

La SWAFEP assure le stockage et la distribution des hydrocarbures à Wallis ainsi qu'à Futuna. Un tiers du capital social de cette société est détenu par le Territoire et deux tiers par la société pétrolière Total Pacifique. La SWAFEP gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et l'amortissement des infrastructures de stockage à hauteur de 20%. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartient à la société Total Pacifique Nouvelle-Calédonie.

3.2 L'APPROVISIONNEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier à partir de Nouméa ou occasionnellement de Fidji. En 2009, 24 pétroliers ont desservi Wallis-et-Futuna, soit un bateau toutes les 4 semaines environ à Wallis et à Futuna. L'approvisionnement en gaz butane s'effectue par bateau butanier depuis l'Australie, uniquement vers Wallis. 5 butaniers ont accosté en 2009.

A Wallis, le dépôt d'hydrocarbures de Halalo dispose d'une capacité de stockage totale de 2 190 m³, répartie à 46 % pour le gazole, 25 % pour l'essence, 23 % pour le pétrole Jet A1 et 6 % pour le gaz butane. Le stock de l'île lui assure une autonomie de 122 jours de consommation en gazole et de 93 jours en super. Futuna est équipée de 6 cuves pour une capacité de 270 m³, dont cinq sont destinées au gazole et une à l'essence sans plomb, portant ainsi l'autonomie à 72 jours en gazole et 43 jours en essence.

3.3 LA CONSOMMATION

En 2009, la consommation d'hydrocarbures connaît une hausse globale contrairement à 2008. Dans le détail, l'essence augmente de 4,8 %, le gazole de 3,4 %, le Jet A1 de 4,5 % et le gaz butane, qui connaît la hausse la plus forte, de 8,1 % en glissement annuel. Le gazole demeure l'hydrocarbure le plus utilisé avec 70 % de la consommation totale.

Consommation totale

en milliers de litres	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Essence	2 413,2	2 314,3	2 016,1	2 112,6	4,8%
Gazole	7 540,8	7 814,6	7 404,9	7 657,1	3,4%
Jet A1	793,8	987,1	821,4	858,2	4,5%
Gaz butane (tonnes)	241,3	241,2	229,8	248,5	8,1%

Source : SWAFEPF

3.4 LA TARIFICATION

La tarification des hydrocarbures à la pompe est entièrement réglementée. Les prix des produits pétroliers sont ainsi déterminés par délibération de l'Assemblée territoriale et publiés par arrêté du Préfet. EEFW bénéficie d'un tarif spécifique pour le gazole destiné à la production électrique. Le prix au revendeur est constitué de la somme de tous les postes intermédiaires (coûts à l'importation, taxes douanières, coûts des prestations locales). Il faut y ajouter la marge des pompistes détaillants pour obtenir le prix de vente final appliqué au consommateur.

En 2009, la baisse de la valeur CAF des hydrocarbures (-21,5 % en moyenne) et la baisse des taxes, partiellement indexées sur la valeur CAF, contribuent à la diminution du prix au revendeur tandis que les prestations locales, composées principalement des frais de passage, augmentent dans une fourchette allant de 16,5 à 17,7 %. La marge des détaillants n'a pas été modifiée sur l'année et, au final, le prix de vente au détail diminue en moyenne de 9,1 %.

Evolution et décomposition du prix des produits pétroliers

en F CFP / litre	2008			2009			Variation 2009/2008		
	Essence	Gasoil	Jet A1	Essence	Gasoil	Jet A1	Essence	Gasoil	Jet A1
Coût CAF	79,9	84,6	82,0	65,1	62,8	65,6	-18,5%	-25,8%	-20,0%
Total des taxes	52,0	47,6	47,1	41,5	49,4	42,6	-20,2%	3,9%	-9,5%
Total des prestations locales	37,9	37,9	28,0	44,2	44,1	33,0	16,7%	16,5%	17,7%
Prix au revendeur	169,7	170,0	157,1	150,8	156,3	141,2	-11,2%	-8,1%	-10,1%
Marge détaillant	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	0,0%	0,0%	0,0%
Prix de vente au détail	180,7	181,0	168,1	161,8	167,3	152,2	-10,5%	-7,6%	-9,4%

Source : SWAFEPF

Compte tenu des variations susmentionnées, l'évolution de la structure des prix enregistré entre 2008 et 2009, une part plus importante dédiée au règlement des prestations locales (+6,4 points pour l'essence et 5,4 points pour le gazole). En revanche, la part des coûts à l'importation a diminué en 2009 avec -3,9 points pour l'essence et -9,2 points pour le gazole. Elle demeure toutefois la principale composante du prix final, avec respectivement 40,2 % et 37,5 % du prix de vente à la pompe.

Les taxes représentent en moyenne 27,5 % du prix de vente au détail des hydrocarbures, alors que la marge du détaillant constitue la plus petite part, avec 6,7 % en moyenne.

Structure des prix des principaux hydrocarbures

en pourcentage	2008		2009		Variation 2009/2008	
	Essence	Gasoil	Essence	Gasoil	Essence	Gasoil
Coût CAF	44,2%	46,7%	40,2%	37,5%	-3,9 pt	-9,2 pt
Taxes	28,8%	26,3%	25,6%	29,5%	-3,1 pt	3,3 pt
Prestations locales	21,0%	20,9%	27,3%	26,4%	6,4 pt	5,4 pt
Marge détaillants	6,1%	6,1%	6,8%	6,6%	0,7 pt	0,5 pt

Source : SWAFEPP

Section 5

L'environnement

1. La protection du patrimoine naturel

1.1 RECIFS CORALLIENS ET ESPACE MARITIME

Le Service Territorial de l'Environnement (STE) a poursuivi en 2009 ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité marine, notamment au travers du Programme IFRECOR⁵ 2006-2010 et la mise en place de Plans de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM). Ce dispositif régleme les activités dans l'espace maritime et la préservation de l'environnement marin. L'Etat et le Territoire participent à hauteur 50 000 € pour ce projet, piloté par le CRISP⁶. Après des études de faisabilité et des diagnostics environnementaux en 2007 et 2008, l'élaboration du PGEM a été amorcée en 2009 avec pour objectif un lancement officiel en 2010-11.

La mise en œuvre du programme IFRECOR se décline sur deux niveaux d'interventions en faveur des récifs coralliens :

- dans le cadre d'un plan d'action national, la création d'observatoires du changement climatique dans chaque collectivité d'Outre-mer ;
- dans le cadre d'un plan d'action local, l'installation d'un sentier sous-marin inauguré en août 2009 ainsi qu'un dispositif de mouillages pour plaisanciers dans la baie de Gahi.

En mai 2009, s'est tenue pour la première fois à Wallis, le comité permanent IFRECOR, regroupant plus de 40 professionnels impliqués dans les programmes IFRECOR. Cet évènement a été marqué par les travaux de réflexions relatifs à la poursuite de l'initiative sur la période 2011-2015.

1.2 BIODIVERSITE ET CONTROLE DES ESPECES INVASIVES

La préservation de la biodiversité terrestre constitue un enjeu majeur pour les milieux insulaires, par définition plus vulnérables aux invasions biologiques. Une priorité est donnée au contrôle des espèces envahissantes. Une action, centrée dans un premier temps sur Futuna, a été lancée pour réguler voire éradiquer le rat noir présent sur les côtes de l'île. Cette campagne a trois objectifs :

- un objectif de conservation de la biodiversité avec la protection de plusieurs espèces animales et végétales en compétition avec le rat noir ;
- un objectif de santé public et notamment la lutte contre la leptospirose ;
- un objectif agricole comprenant la réduction des dommages causés par ce ravageur.

Dans l'attente de la finalisation de l'étude pilotée par l'IRD sur l'inventaire des espèces envahissantes, le STE a terminé en 2009 l'état de l'invasion et a mené sa première action de lutte d'ampleur avec l'achat et la pose de 500 pièges, financés par le Territoire et le MEEDDM⁷, combinée à l'épandage d'appâts empoisonnés.

⁵ Initiative française pour les récifs coralliens

⁶ Initiative Corail pour le Pacifique Sud

⁷ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

2. La gestion des déchets

La collecte des déchets à Wallis est assurée par la circonscription tandis que le STE en gère le stockage et le traitement. A Futuna, sous couvert de conventions, le STE s'est substitué aux circonscriptions compte tenu de leur incapacité à assurer la collecte des ordures.

Les déchets ménagers sont triés et stockés dans les CET⁸ (1 à Wallis et 1 à Futuna) mais ne subissent pas de traitement de recyclage ni de destruction faute de moyens nécessaires. Toutefois, certains déchets particuliers font l'objet d'une collecte et de traitements spéciaux :

- les déchets organiques sont broyés et mis en compostage ;
- les déchets hospitaliers sont systématiquement incinérés ;
- les huiles usagées sont collectées à la demande puis incinérées ;
- les carcasses et produits carnés sont traités à la chaux vive.

Collecte des déchets en 2009

	Wallis	Futuna	Total 2009
Déchets ménagers (m3)	3 500	163	3 663
Aluminium (kg)	264	350	614
Plastique (kg)	164	-	164
Verre (kg)	1 586	-	1 586
Déchets verts (m3)	-	87	87
Déchets hospitaliers (litres)	124 150	18 600	142 750
Médicaments périmés (litres)	500	-	500
Déchets hautement toxiques			
Batteries (stock)	392	575	967
Huiles (stock en litres)	11 400	-	11 400
Piles (kg)	92	-	92
Encombrants			
Pneus (nombre)	367	-	367

Source : Service Territorial de l'Environnement

En complément des 3 points de tri sélectif implantés en 2008 à Wallis, deux points supplémentaires ont été mis en place en 2009, ainsi que 3 autres à Futuna. Le STE constate un retour positif sur l'utilisation de ces dispositifs par la population.

3. Les énergies renouvelables

Dans le cadre du 9^{ème} FED régional, le STE assure la maîtrise d'oeuvre du projet TEP VERTE⁹ de Wallis-et-Futuna financé à 65 % par l'UE et pour le reste par le Territoire, soit 750 000 et 400 000 euros. L'année 2009 a été marquée par la validation et le lancement des appels d'offre, ainsi que par la préparation des chantiers de ce projet, qui comprend la construction de :

- 1 centrale hybride (solaire+thermique) d'une capacité de 10 kWc ;
- 41 installations d'équipements solaires de 1 kWc au sein des villages ;
- 2 centrales solaires de 40 kWc et de 20 kWc connectées au réseau à Futuna ;
- 3 dispositifs de pompage solaire pour l'utilisation de l'eau de pluie dans l'agriculture.

La livraison des équipements est prévue pour la fin du premier semestre 2010.

⁸ Centres d'enfouissement techniques

⁹ Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de savoir-faire

Section 6

La construction

L'HABITAT

À Wallis-et-Futuna, l'habitat est fortement dépendant du régime foncier. L'ensemble du Territoire relève d'un régime foncier coutumier, non soumis à un cadastre officiel, qui établit la propriété en indivision familiale. La terre est gérée de manière communautaire malgré l'émergence d'une nouvelle forme de propriété individuelle dans les années 70, suite à la distribution (sans contrepartie monétaire) de parcelles non occupées du *toafa* (zone intérieure de l'île de Wallis) par la chefferie. Ce type de statut foncier ne facilite ni le financement de l'habitat individuel, ni l'émergence de logements sociaux ou à but locatif.

▪ Le parc de logements entre tradition et modernité

D'après le recensement mené en 2008, le Territoire compte 3 100 résidences principales contre 3 089 en 2003. Le paysage de l'habitat à Wallis-et-Futuna est constitué à 84,5 % de maisons modernes individuelles et à 12,7 % de *fale*¹⁰ traditionnels. Les 2 % restant regroupent des fermes agricoles, quelques immeubles collectifs et des complexes de plusieurs bâtiments. Plus des 2/3 de la population wallisienne et futunienne est propriétaire de son logement et occupe ainsi 2 707 habitations. Les métropolitains qui viennent sur le Territoire pour des raisons professionnelles sont soit locataires (320 logements), soit logés gratuitement par leur employeur (64 logements) mais ne peuvent accéder à la propriété privé du fait du régime foncier en vigueur.

Des disparités en matière de type d'habitation sont à noter entre Wallis et Futuna. Futuna, en effet, regroupe 60 % de l'ensemble des *fale*. L'habitat traditionnel y est maintenu : 23 % des toitures sont toujours en matière végétale et 11 % des sols sont faits de terre battue, alors que 90 % des maisons de Wallis sont constituées de matériaux modernes.

Le taux de raccordement des maisons au réseau électrique (98,4 % en 2008) et à l'eau courante (82 % en 2008) est important tant à Wallis qu'à Futuna.

En matière de construction de logements, aucun permis de construire n'est requis sur le Territoire, ce qui ne permet pas de tenir de statistiques officielles sur l'évolution de l'habitat. Les seules statistiques disponibles sont celles de l'Agence Française de Développement (AFD), qui a financé près de 1 400 logements de 1964 à 2004, soit environ 40 % de l'habitat du Territoire.

▪ Le logement privé contraint par l'absence de prêt immobilier

Il n'existe plus à Wallis-et-Futuna d'offre de prêt à l'habitat depuis l'arrêt en 2004 des prêts proposés par l'AFD. Le régime foncier coutumier ne permet pas l'attribution de titres de propriété, ce qui exclut tout recours à la garantie hypothécaire. L'offre de crédit immobilier est donc inexistante par souci de minimisation des risques. Les particuliers désireux de faire construire n'ont donc comme seuls recours le financement sur fonds propres, les crédits à la consommation et les crédits « clients » contractés chez les fournisseurs de matériaux et remboursés par le biais de cessions sur salaire. Dans ces trois cas de figure, la construction du logement est limitée par la capacité de remboursement des emprunteurs sur une courte durée.

▪ Le logement social contraint par le manque d'espaces dédiés

La politique du logement social inscrite dans les Contrats de développement prend la forme d'une aide à la construction de logements (33 logements modernes réalisées sur la programmation 2000-2004) et d'une amélioration des conditions sanitaires à destination des plus démunis (pose de sanitaires, fosses septiques). Cependant, des désaccords en matière d'attribution de ces aides ont limité la réalisation de ces programmes.

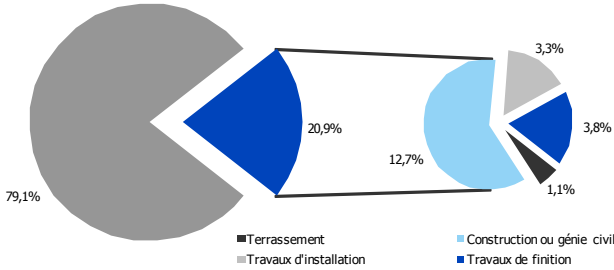
¹⁰ Habitation traditionnelle, de forme ovale, et dont la toiture est réalisée à base de feuilles de pandanus.

1. Panorama du secteur

Poids du secteur dans...

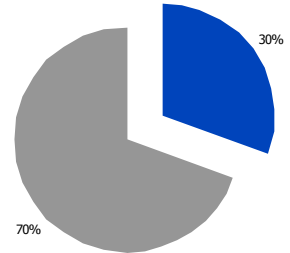
...la démographie des entreprises

(Source : Rôle des patentes)



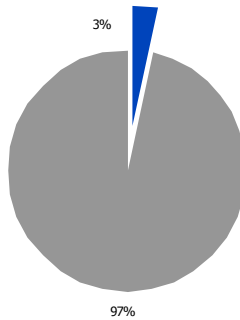
...la création d'entreprises

(Source : Rôle des patentes)



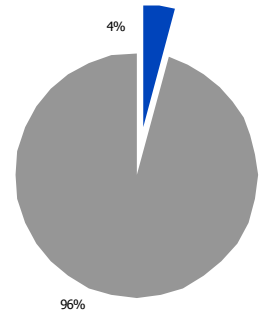
...l'emploi

(Source : CLR, Ad.supérieure, Vice-Rectorat)



...la distribution du crédit

(Source : SCR)



Le secteur du bâtiment et des travaux publics compte 147 entreprises de type PME à fin 2009 contre 156 un an plus tôt. C'est le second secteur d'activité dans la démographie des entreprises après les services marchands, soit 20,9 % des entreprises de l'archipel.

Avec 80 salariés déclarés contre 88 fin 2008, il mobilise 10,6 % de l'emploi privé et 3,5 % de l'emploi total. Le secteur a connu en 2009 un ralentissement de son activité après l'essor de 2008. L'encours total des crédits alloués au secteur du BTP s'élève à 58,6 millions de F CFP en 2009 (-40,5 % par rapport à 2008) et ne représente plus que 4,2 % de l'encours global contre 8,1 % un an auparavant.

2. La commande publique

La réglementation des marchés publics à Wallis-et-Futuna est régie par un cadre juridique datant de 1949, en pleine réforme. Le projet d'ordonnance adopté lors du conseil des Ministres du 10 février 2010 prévoit la révision du dispositif d'attribution des contrats relevant de la commande publique dans les trois collectivités d'Outre-mer du Pacifique. Cette réforme, visant à plus de transparence lors de l'attribution des marchés, permettra l'abandon de la procédure actuelle d'adjudication publique ouverte attribuant les marchés sur le seul critère du prix.

Le secteur du BTP, bien que relativement développé sur le Territoire, est très largement dépendant des marchés publics. En 2009, la commande publique s'élève à 1 341,9 millions de F CFP en progression de 34,2 % par rapport à 2008 du fait du lancement des marchés du 9^{ème} FED (219,7 millions de FCFP). Le carnet de commande est alimenté par deux bailleurs de fonds : l'Etat et l'Union Européenne (par l'intermédiaire du FED) et dans une moindre mesure par le Territoire (5,6 %). L'Etat, représentant 78,1 % de la commande publique, y contribue pour 1 047,5 millions de F CFP, soit 29,3 % de plus qu'en 2008 tandis que les marchés du Territoire diminuent de plus de la moitié à 74,7 millions de F CFP.

Montant des marchés publics

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Part en 2009	Variation 2009/2008
Budget Etat	407,3	357,9	423,3	810,0	1 047,5	78,1%	29,3%
Budget FED	0	0	0	10,0	219,7	16,4%	2096,8%
Budget Territoire	157,1	343,2	199,2	180,0	74,7	5,6%	-58,5%
Total	564,4	701,1	622,5	1000,0	1 341,9	100,0%	34,2%

Source : Administration supérieure

3. Les travaux publics

A Wallis-et-Futuna, le service des Travaux Publics (TP) mobilise 100 personnes : 70 à Wallis et 30 à Futuna. Ses actions se concentrent autour de l'exploitation des routes, de l'entretien des bâtiments administratifs, de l'exploitation de l'eau à Futuna et de l'ingénierie. Il est aussi en charge des contrats de concession pour l'électricité et d'affermage pour l'eau vis-à-vis de la société d'exploitation EEWF.

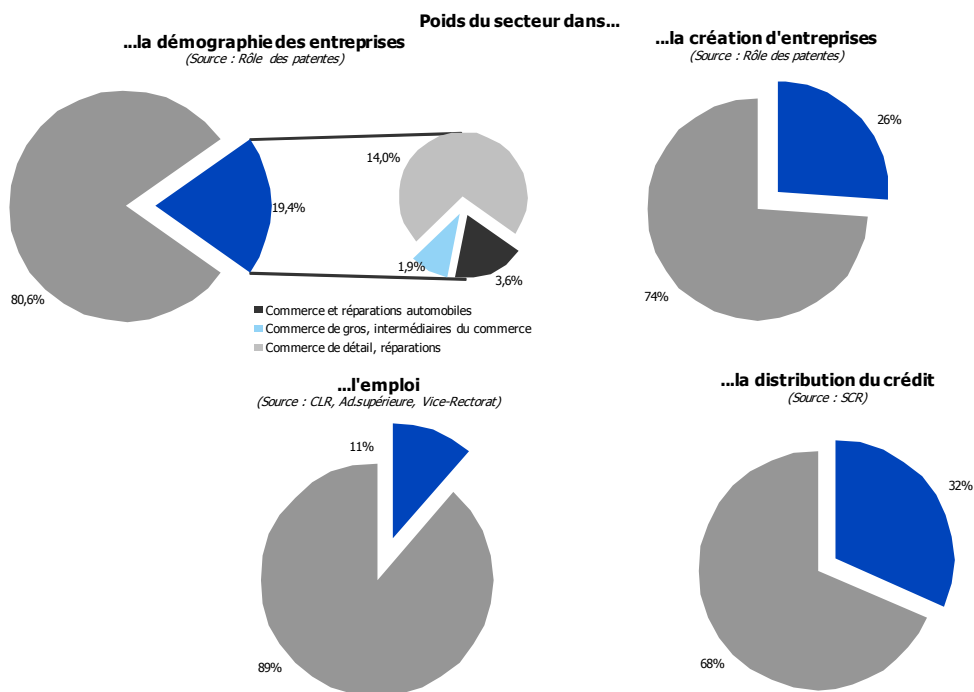
En 2009, les travaux supervisés par le service des TP sont principalement :

- **des travaux routiers** (renforcements des routes RT1, RT2 et RT3 et goudronnage de la RT4), financés dans le cadre du Contrat de développement 2007 – 2011 prévoyant une somme globale de 131 millions de F CFP dédiée à l'amélioration du réseau routier ;
- **des travaux maritimes** (comprenant la réalisation d'une étude pour l'agrandissement du port de Mata'Utu et l'achat de fournitures pour le balisage extérieur du lagon), pour un montant global de 87,2 millions de F CFP, sur une subvention d'Etat ;
- **des travaux d'amélioration de la production d'eau** (campagne de forage à Wallis et 3 stations de traitement par électro-chloration à Futuna), à hauteur de 300 millions de F CFP, grâce au Plan de relance national de l'économie.

Section 7

Le commerce

1. Panorama du secteur



Le secteur du commerce occupe une place importante dans l'économie de Wallis-et-Futuna en raison du poids des importations dans l'économie locale. La structure du secteur a peu évolué entre 2008 et 2009 et la baisse de la consommation des ménages sur l'année n'a pas facilité sa dynamique.

Le commerce est, avec les services, le plus gros employeur du secteur privé avec 34,7 % des effectifs, et 11,4 % de l'effectif salarié total en 2009. Le Service des Contributions diverses recense fin 2009, 136 entreprises patentées du secteur du commerce (soit 19,4 % du total), dont 98 entreprises relevant du commerce de détail, secteur le plus représenté. Le commerce a cependant amorcé une phase de repli qui s'est traduite par une perte de 11,2 % de ses effectifs au cours de l'année 2009.

Le commerce porte au 31 décembre 2009 un encours de crédit de 636 millions de F CFP, soit 32 % de l'encours total des crédits distribués aux entreprises du Territoire et 68,8 % de plus qu'un an auparavant. Ainsi, les comptes ordinaires débiteurs accordés aux entreprises du commerce ont été multipliés par 2,2 et les crédits à l'équipement par 4,9 entre décembre 2008 et janvier 2009.

2. Le commerce de gros

Cette branche qui représente 9,5 % du secteur, est constituée d'importateurs dont la taille est relativement importante pour le Territoire (plus de 10 salariés). Peu nombreuses, ces entreprises bénéficient d'une clientèle régulière et sont donc assurées de débouchés stables. En effet, une population nombreuse de petits commerces de détail et de proximité dépendent pour leurs approvisionnements des seuls importateurs disposant de camions de livraison. La nature du marché les confronte cependant à des délais d'approvisionnement longs du fait des rotations de navires espacées, et à des retards de paiements importants.

L'essentiel de l'approvisionnement est assuré à Wallis et à Futuna par deux entreprises de gros pour les produits alimentaires et les biens de consommation courante, l'une d'elle absorbant l'essentiel du marché ; et par une entreprise de matériaux de construction.

3. Le commerce de détail

Le commerce de détail concentre l'essentiel du secteur avec 72,1 % des entreprises. Cependant, la faible taille du marché local rend floue la frontière entre commerce de gros et commerce de détail. Ainsi, les grossistes exercent également des activités de commerce de détail via l'exploitation de supermarchés.

Cohabitent à leurs côtés pour l'offre des produits de base, des commerces de proximité dont 5 supérettes et supermarchés et 44 épicerie d'alimentation générale patentées. Ces dernières sont des structures vulnérables par leur taille et leur activité. Elles sont confrontées à des difficultés de gestion courante notamment du fait des crédits accordés à la clientèle et de l'absence de comptabilité. C'est pourquoi elles sont difficilement finançables et disposent de capacités d'emprunt extrêmement réduites.

4. Le commerce automobile

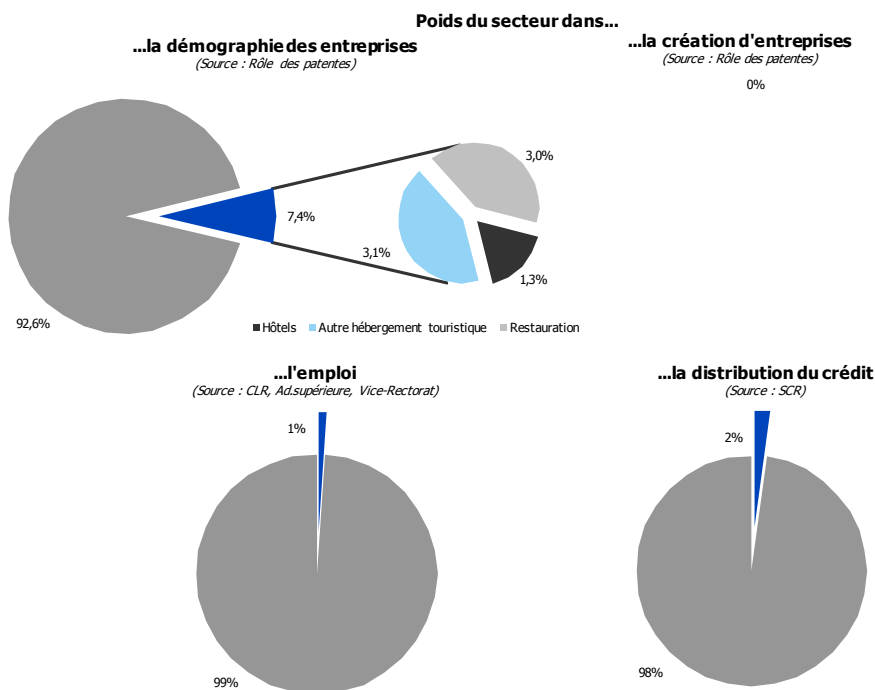
Le secteur automobile représente une activité importante du commerce puisqu'il regroupe 25 entreprises soit 18,4 % de cette branche. Dans le détail, sont installés sur le Territoire : 3 commerces de véhicules, 15 garages, 3 commerces de détail d'équipement automobile et 5 stations essence.

Ce secteur a pâti en 2009 d'une baisse importante de ses ventes, avec un total de 152 véhicules neufs immatriculés au 31 décembre 2009 et 66 deux roues, contre 258 véhicules neufs et 123 deux roues fin 2008. Les immatriculations annuelles de véhicules automobiles neufs (hors deux roues) n'avaient pas connu un niveau aussi bas depuis 2001, à 150 unités.

Section 8

L'hôtellerie-restauration et le tourisme

1. Panorama du secteur



Le secteur de l'hôtellerie-restauration comprend 52 entreprises patentées, soit 7,4 % du nombre total d'entreprises enregistrées. Dans le détail, le secteur comprend 21 structures de restauration ou de débit de boisson (40,4 %), 9 hôtels ou hôtels-restaurants (17,3 %) dont 6 en activité, et 22 structures d'hébergement touristiques (42,3 %), principalement des gîtes ou des annexes de résidences principales dédiées à la location. De nombreuses patentes ont été déposées dans la perspective de créer des structures d'accueil et toutes les entreprises déclarées aujourd'hui ne sont pas en activité.

L'emploi salarié relevant du secteur est faible : 25 salariés cotisent auprès de la CLR soit 1 % du nombre total de salariés du Territoire. Ces chiffres mettent en évidence la petite taille de la plupart des structures d'accueil employant essentiellement de la main-d'œuvre familiale. La capacité de mobilisation financière de ces entreprises est faible avec un encours bancaire de 41,6 millions de F CFP (2,1 % du total).

2. La fréquentation touristique

Le tourisme est une activité quasi inexistante à Wallis-et-Futuna malgré le potentiel exploitable du Territoire (climat, îlots, fonds marins, culture traditionnelle...). En effet, le développement de la filière est limité par de lourds handicaps :

- le coût élevé du transport,
- l'isolement des îles et leur éloignement des marchés touristiques potentiels,
- l'absence de cadre juridique relatif à la propriété foncière empêchant les investisseurs extérieurs ou les opérateurs spécialisés de s'implanter,
- le manque d'infrastructures,
- les tarifs élevés des prestations, liés à l'indexation du coût de la vie.

Toutes ces contraintes rendent Wallis-et-Futuna non compétitif face à l'attractivité des autres destinations du Pacifique, plus facile d'accès, meilleur marché et offrant des infrastructures adaptées. L'activité touristique reste donc marginale et la clientèle extérieure, essentiellement constituée de professionnels et de visiteurs familiaux, ne permet pas de développer une offre hôtelière significative, ni d'élargir la gamme des prestations touristiques relativement limitée.

Cependant, en 2009, l'activité plaisancière comptabilise la venue d'un paquebot de voyageurs américains faisant halte à Wallis puis à Futuna et d'un total de 58 plaisanciers pour les deux destinations contre 53 en 2008. Il n'existe pas de statistique concernant les touristes arrivés par voie aérienne.

3. Les structures d'accueil

Le Territoire étant peu ouvert vers l'extérieur, du fait notamment du coût élevé du transport, le secteur de l'hôtellerie-restauration est cantonné à une activité réduite. Il a peu évolué en 2009 et n'enregistre pas d'ouverture de nouvelle structure.

Le secteur de l'hôtellerie comprend 4 hôtels à Wallis et 2 à Futuna, dont 5 hôtels-restaurants, pour une capacité d'accueil totale de 51 chambres, ainsi que 9 studios aménagés loués au mois à des résidents temporaires (médecins en remplacement, professeurs, missionnaires...). Le nombre de restaurants est en légère diminution avec la fermeture de deux d'entre eux. Cependant le secteur de la restauration à emporter semble prendre de l'ampleur, certains restaurants proposent ce service en plus de la restauration traditionnelle et quelques structures sont entièrement dédiées à cette activité.

Capacité du secteur	2007	2008	2009
Nombre d'hôtels	6	6	6
Nombre de chambres	44	51	51
Nombre de studios	9	9	9
Nombre de restaurants	14	16	14
dont hôtels-restaurants	5	5	5
dont traditionnels	5	6	5
dont rapides	4	5	4

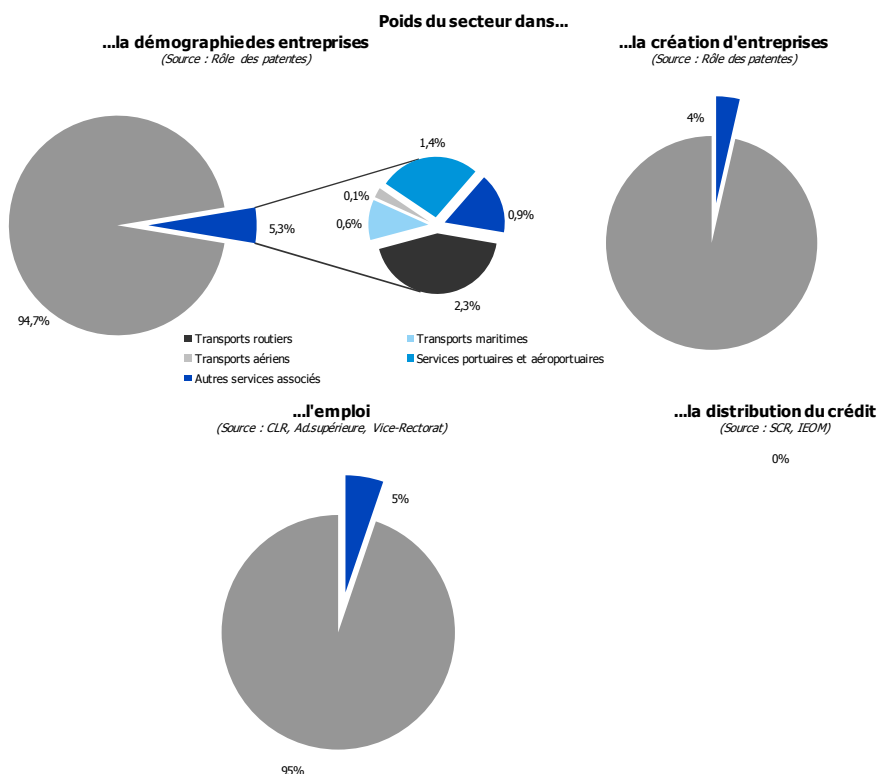
Source : hôteliers-restaurateurs

La confirmation officielle du choix de Wallis-et-Futuna pour l'accueil et l'organisation des Mini-Jeux du Pacifique en 2013 devrait contribuer à l'essor des structures d'accueil du Territoire.

Section 9

Les transports

1. Panorama du secteur



Regroupant 5,3 % des patentes du Territoire (37 entreprises), le secteur du transport couvre des domaines d'activité différents : le transport routier (de voyageurs ou de marchandises), le transport maritime, le transport aérien, les services portuaires et aéroportuaires (manutention et entreposage), les autres services associés : agences de voyage, transitaires,.... Avec 120 salariés, il regroupe 16,0 % de l'emploi privé et 5,2 % de l'emploi total du Territoire.

L'insularité et l'éloignement confèrent tant au port de Wallis qu'à celui de Futuna des rôles essentiels dans l'approvisionnement de l'archipel. Le Territoire est aussi fortement impacté par les coûts et la fréquence des transports aériens et maritimes. En outre, la petite taille du marché ne permet pas l'installation d'entreprises de transport concurrentes, la desserte reste donc limitée et les coûts de transport élevés, pour le fret comme pour le trafic des passagers. Le seul réseau de transport en commun existant sur le Territoire, est organisé en faveur des lycéens et collégiens.

2. Le transport maritime

2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement de l'archipel s'effectue sur les wharfs de Mata'Utu (marchandises) et de Halalo (hydrocarbures) à Wallis et sur celui de Leava à Futuna. Ces infrastructures ont fait l'objet de décisions d'investissement récentes :

- 2009 : réhabilitation du wharf de Leava (chantiers de l'Etat pour la relance Outre-mer) ;
- juin 2010 : lancement des travaux d'aménagement et d'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu (9^{ème} FED).

A plus long terme, le 10^{ème} FED prévoit également l'amélioration de la desserte maritime entre Wallis et Futuna.

Les taxes liées aux touchées de navires, affectées au budget du Territoire, atteignent 46 millions de F CFP en 2009, soit 16,4 % de moins que l'année précédente.

2.2 LE TRAFIC MARITIME

L'irrégularité des rotations de navires, le coût élevé du fret et l'absence structurelle de navires passagers renforcent la situation d'isolement du territoire. En 2009, 33 touchées de navires commerciaux ont été recensés contre 37 l'année précédente, soit une baisse de 11 % sur un an.

2.2.1 Navires porte-conteneurs

Le Territoire est desservi depuis 2007 par un seul navire de marchandises, le Southern Pacifika, exploité conjointement par 3 compagnies de transport international. Le nombre de cargos de marchandises a diminué en 2009 par rapport à l'année précédente (15 touchées contre 18 en 2008) mais est resté supérieur à son niveau de 2007, avec 12 touchées.

2.2.2 Transport d'hydrocarbures

Le ravitaillement du territoire en hydrocarbures s'effectue tous les mois, à partir des îles Fidji ou d'Australie par un pétrolier de 65 m de long, et tous les 45 jours par un butanier en provenance d'Australie. En 2009, 13 pétroliers et 5 butaniers ont été enregistrés par le service des Douanes et des Affaires maritimes contre respectivement 14 et 5 unités en 2008.

Evolution du trafic maritime commercial

nombre de touchées	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Trafic marchandises	25	27	12	18	15	-17%
Southern Moana /Southern Pacifika	10	14	12	18	15	-17%
Sofrana Bligh	15	13	0	0	0	-
Transport d'hydrocarbures	14	14	14	19	18	-5%
Pétroliers	11	10	10	14	13	-7%
Butaniers	3	4	4	5	5	0%
Total	39	41	26	37	33	-11%

Source : Service des Douanes et des Affaires Maritimes

3. Le transport aérien

La desserte est assurée depuis le 1^{er} janvier 1984 par la compagnie Air Calédonie International (ACI) qui bénéficie d'une situation de monopole de fait sur Wallis-et-Futuna. La compagnie effectue 3 vols hebdomadaires en Airbus A320 entre Wallis et Nouméa et plusieurs vols quotidiens (sauf le dimanche) vers Futuna en DHC Twin-Otter (avion de 17 passagers).

3.1 LES INFRASTRUCTURES

3.1.1 L'aéroport de Wallis-Hihifo

Le Territoire est desservi par un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par le Service d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC), créé par l'arrêté du 12 juillet 2006.

La piste de l'aéroport permet l'atterrissage d'avions en pleine charge tels que les Airbus A320. Des avions plus importants, de type Airbus A340 peuvent également se poser mais avec une charge et une fréquence réduites.

3.1.2 L'aéroport de Futuna

L'aménagement de l'aérodrome de Futuna situé à la pointe de Vele a été considérablement amélioré en 2008 grâce à l'allongement de la piste (1100 m x 30 m) et à la réduction des éperons rocheux à proximité. Le refus des riverains de quitter les abords de la piste a cependant empêché la mise en place du balisage de nuit et de certaines améliorations aéroportuaires (vigie, infrastructures d'accueil et de contrôle, hangar) nécessaires à l'homologation pour l'atterrissage d'avions plus importants, de type ATR 42.

L'année 2009 a été consacrée à l'amélioration fonctionnelle des installations techniques, notamment de la tour de contrôle, dont les travaux devraient se terminer au début de 2010.

3.2 L'EVOLUTION DU TRAFIC AERIEN

En 2009, l'évolution du trafic aérien de l'aéroport de Wallis/Hihifo affiche une hausse globale des mouvements commerciaux de 15,1 % en glissement annuel et de 3,1 % du nombre de passagers. La forte progression des mouvements commerciaux s'explique par la mise en service du 2^{ème} Twin-Otter sur la desserte domestique et de la mise en place de la 3^{ème} fréquence hebdomadaire Airbus à partir du 30 mars 2009 vers Nouméa. Le nombre de passagers commerciaux¹¹ a ainsi dépassé la barre des 40 000 passagers pour la première fois depuis sa création (40 976 passagers au total).

3.2.1 Le trafic extérieur

Avec 340 mouvements enregistrés sur le réseau international, le nombre d'avions comptabilisés en 2009 est en hausse de 14,9 % en glissement annuel. Le nombre de vols commerciaux réguliers est passé de 264 mouvements en 2008 à 303 en 2009. Le solde, correspondant aux vols commerciaux non réguliers (évacuations sanitaires et rotations militaires), est de 37 rotations contre 32 un an auparavant.

¹¹ hors passagers militaires et évacuations sanitaires

La progression du nombre de passagers internationaux se poursuit, +2,9 % sur l'année, pour atteindre 27 660 personnes fin 2009. En raison de l'augmentation de l'offre en siège, le taux de remplissage de la ligne Wallis-Nouméa-Nadi se dégrade de 11,9 points par rapport à 2008 mais demeure à un niveau raisonnable (66,9 %).

Le transport de marchandises par fret aérien accuse une baisse sensible de 5,2 % en 2009 sur un an, à 172,2 tonnes de marchandises. A contrario, le fret postal connaît une augmentation équivalente à la diminution du fret de marchandises : 5,1 % à 69,6 tonnes. En total cumulé, le trafic fret et poste reste relativement stable.

Evolution du trafic aérien extérieur

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Mouvements d'avion	226	234	268	296	340	14,9%
Passagers	22 557	23 116	25 539	26 868	27 660	2,9%
Fret (tonnes)	172,4	163,2	191,7	181,6	172,2	-5,2%
Fret postal (tonnes)	58,3	58,5	61,6	66,2	69,6	5,1%
Taux de remplissage	68,4%	70,5%	72,6%	78,8%	66,9%	-11,9pt

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

3.2.2 Le trafic intérieur

La desserte aérienne intérieure était dépendante de l'exploitation d'un seul avion, le Twin-Otter « Ville de Paris », jusqu'en 2008, année de la mise en service d'un second appareil de même type. Cette nouvelle organisation permet une plus grande souplesse dans la planification des vols et le maintien d'une liaison en cas de panne d'un des deux avions.

Le réseau domestique enregistre une hausse du nombre de rotation de 15,2 % en 2009 par rapport à l'année précédente du fait de la mise en service du 2^{ème} Twin-Otter en année pleine. Ainsi, 13 316 passagers ont pu voyager entre Wallis et Futuna contre 12 868 en 2008. Pour les mêmes raisons que pour la ligne internationale, le taux de remplissage a diminué de 11,7 points à 73,2 %.

A fin décembre de l'année 2009, le fret domestique s'établit à 22,4 tonnes de marchandises, en baisse de 15,3 % en rythme annuel. Le fret postal suit encore une évolution inverse (+15,8 %) et atteint 11,0 tonnes. Cette hausse ne vient pas compenser la baisse du fret de marchandises puisque le total cumulé du trafic fret et poste perd 7,0 %.

Evolution du trafic aérien intérieur

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Mouvements d'avion	1 161	1 186	1 223	1 258	1 449	15,2%
Passagers	12 397	12 623	13 153	12 868	13 316	3,5%
Fret (tonnes)	20,2	17,2	21,8	26,4	22,4	-15,3%
Fret postal (tonnes)	9,4	7,8	9,5	9,5	11,0	15,8%
Taux de remplissage	83,9%	82,9%	84,4%	84,9%	73,2%	-11,7pt

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

3.3 LES TARIFS AERIENS

Il existe pour le trafic domestique trois tarifs aller-retour: le tarif *transit* de 10 000 F CFP, le tarif *résident* de 19 800 F CFP, et le tarif *non-résident* de 27 000 F CFP. Les tarifs aller-retour, en classe économique, de la ligne extérieure Wallis-Nouméa sont quant à eux compris entre 48 000 F CFP et 115 000 F CFP. Il convient d'y ajouter les taxes d'un montant de 7 200 F CFP

(Nouvelle-Calédonie), incluant la surcharge carburant et les assurances ainsi que les taxes aéroportuaires. Le montant de ces taxes fluctue fréquemment en fonction des variations du cours du pétrole répercutées par la compagnie.

Par ailleurs, le dispositif de continuité territoriale donne droit, sous certaines conditions, à un passeport mobilité valable pour un aller-retour par an en Métropole. Le Territoire contribue alors à la prise en charge de 20 % du prix du billet (TTC).

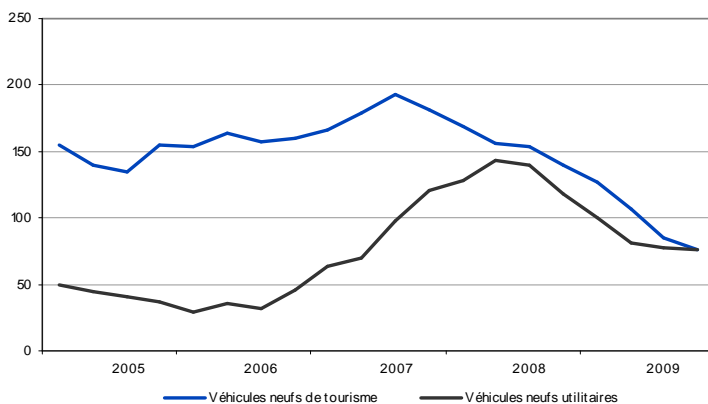
Le 21 janvier 2010 a été signée une charte d'engagements volontaires entre le Délégué Interministériel pour l'Égalité des Chances des Français d'Outre-mer, Air France et Air Calédonie International. Les passagers entre Wallis et Paris bénéficieront ainsi des tarifs les plus bas sur 1 600 sièges, soit 15 % de la capacité offerte, entre le 1^{er} décembre et la fin février. D'autres tarifications particulières seront en vigueur notamment en basse saison pour les personnes les plus défavorisées ou lors de voyages liés au décès d'un membre de la famille. Cette charte doit prendre effet courant 2010.

4. Les transports terrestres

Il n'existe pas à Wallis-et-Futuna de réseau de transport en commun. Les seuls transports routiers disponibles se limitent à des transports scolaires assurés par un petit nombre d'entreprises privées, à des minibus assurant les transferts entre l'aéroport et les hôtels et à quelques professionnels du transport.

Le parc automobile enregistre 256 immatriculations de véhicules sur l'année 2009, dont 221 véhicules neufs, soit deux fois moins que l'année précédente (518). Ces immatriculations proviennent à 37,5 % de véhicules particuliers, à 33,6 % de véhicules utilitaires et à 27,7 % de deux roues. En 2009, 76 nouveaux véhicules particuliers seulement ont été immatriculés, soit une baisse de 45,7 % en glissement annuel. Le même nombre de véhicules utilitaires neufs a été immatriculé sur la période, soit une baisse de 35,6 % par rapport à 2008. Ces baisses s'expliquent en raison d'importations de véhicules anormalement élevées en 2008 sous l'effet des primes à la défiscalisation.

Immatriculations de véhicules neufs
(en cumul glissant sur douze mois)

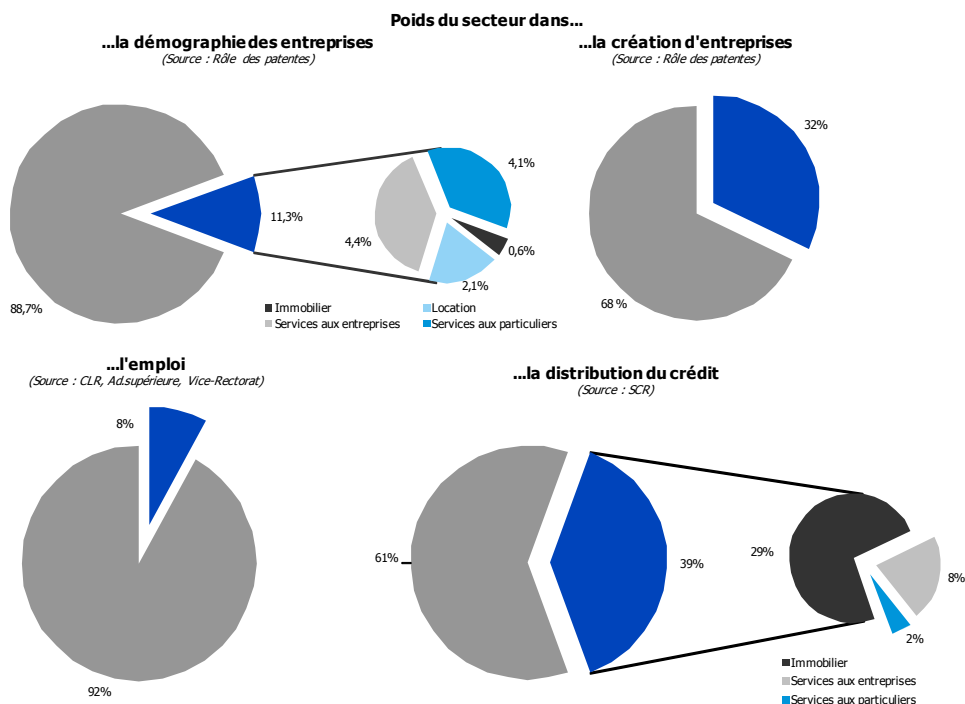


Source: Service des Contributions diverses

Section 10

Les services marchands (hors activités financières)

1. Panorama du secteur



Secteur dynamique du Territoire, les services marchands regroupent 79 professionnels patentés, et 181 salariés déclarés (soit 24,1 % du secteur privé et 7,6 % de l'effectif salarié global). Il totalise 39 % de l'encours de crédit distribué aux entreprises et collectivités du Territoire. C'est le secteur qui a contribué le plus significativement à la création d'entreprises en 2009, avec 9 ouvertures d'activité sur 28. Ces chiffres ne prennent pas la poste et les télécommunications, faisant partie des services territoriaux.

Dans le détail, les services marchands regroupent :

- **les activités immobilières** : du fait du régime foncier en vigueur, il n'existe pas de promotion immobilière, de location professionnelle de logements ou d'administration de biens. Les activités immobilières se résument en la réalisation d'infrastructures commerciales, par le biais de sociétés civiles immobilières (SCI). Le secteur se réduit à 4 SCI patentées détenant à elles seules 28,6 % de l'encours de crédit du Territoire (hors particuliers), soit 577 millions de F CFP.

- **la location** : elle englobe tout type de locations de matériels, véhicules, camions... elle compte 15 patentés, dont 9 spécialisés dans la location de véhicules.
- **les services aux entreprises** : avec 31 entreprises, ce secteur recouvre des activités de conseil, de comptabilité, de nettoyage, de gardiennage, d'études techniques...L'encours de crédit mobilisé est de 169 millions de F CFP (8,4 % de l'encours hors particuliers).
- **des services divers destinés aux particuliers** : 29 patentés assurent des services divers aux particuliers (crèches, formations, cours particuliers, loisirs, coiffure, services informatiques, services personnels et domestiques...). Ils détiennent 39,5 millions d'encours de crédit.

2. La poste et les télécommunications

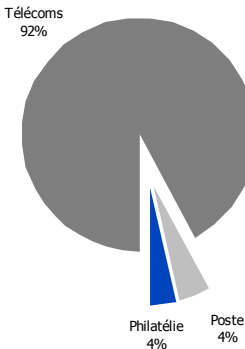
2.1 LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

A Wallis-et-Futuna, la poste et les télécommunications sont gérées par une entité administrative rattachée au Territoire, le Service des Postes et Télécommunications (SPT), qui ne possède pas de personnalité juridique propre. Malgré l'indépendance du budget de ce service, qui fait l'objet d'une comptabilité annexe à celle du Territoire depuis 2003, le Territoire a la possibilité d'affecter, en totalité ou en partie, l'excédent budgétaire du SPT au budget principal du Territoire. En 2009, le reversement effectué s'élève à 588,8 millions de F CFP.

Le SPT assure l'acheminement du courrier postal ainsi que le service des mandats, gère le service des télécommunications et de l'Internet, il déploie aussi une activité philatélique. L'effectif total du SPT est de 43 agents permanents dont 28 travaillant au service de la poste et 16 aux télécommunications.

Au 31 décembre 2009, les recettes du SPT s'élèvent à 638,6 millions de F CFP issues à 92,1 % des télécommunications, à 4,3 % de l'activité postale et à 3,6 % de la philatélie. L'essentiel des recettes est réalisé à Wallis, à hauteur de 86 %, contre 14 % à Futuna, sensiblement la même répartition par régie qu'en 2008.

Répartition des recettes par chapitre en 2009



Source : SPT

Répartition des recettes par régie en 2009



2.2 LA POSTE

La part de la poste dans les recettes totales du SPT n'a pas progressé entre 2008 et 2009, et demeure à 4 %, traduisant la stabilité de l'activité. Cependant, en 2009, a été lancée l'activité CHRONOPOST, limitée aux colis à leur arrivée sur le Territoire, service auparavant confié au secteur privé. Le service de philatélie voit son activité poursuivre sa dégradation, comme observé depuis cinq ans, en raison du faible intérêt manifesté par les nouvelles générations pour ce loisir.

2.3 LES TELECOMMUNICATIONS

L'activité « télécommunications » concentre 92 % des recettes totales du SPT en 2009, soit une progression de 5 points par rapport à l'exercice précédent, notamment du fait de l'explosion de l'Internet sur les deux îles. Dans le détail, le Territoire compte 2 977 abonnés au téléphone, en progression de 3,3 % en glissement annuel, et 880 abonnés Internet (+20 %) dont l'essentiel via l'ADSL. Le SPT prévoit de raccorder le 1 000^{ème} abonné Internet au premier trimestre 2010. Le développement rapide de l'Internet a provoqué une utilisation massive de la VOIP¹² qui influence de façon négative les communications téléphoniques classiques et par voie de conséquence les recettes.

En 2009, a été lancée la première phase du projet de téléphonie mobile à Wallis-et-Futuna : l'étude juridique, technique et économique financée par l'AFD. L'arrêté n° 2009-478, rendant exécutoire la délibération n° 8/AT/2009 du 10 décembre 2009, a autorisé le lancement de la phase 2 du projet de téléphonie mobile, qui demeure bloqué pour le moment en raison des difficultés juridiques nouvelles apparues sur le champ de compétence du Territoire dans le domaine des télécommunications intérieures. Il en est de même du projet de rachat par la collectivité territoriale de la société France Câble Radio (FCR), filiale de France Télécom, à la suite de la décision de ses dirigeants de se désengager du Territoire comme ils l'ont déjà fait en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

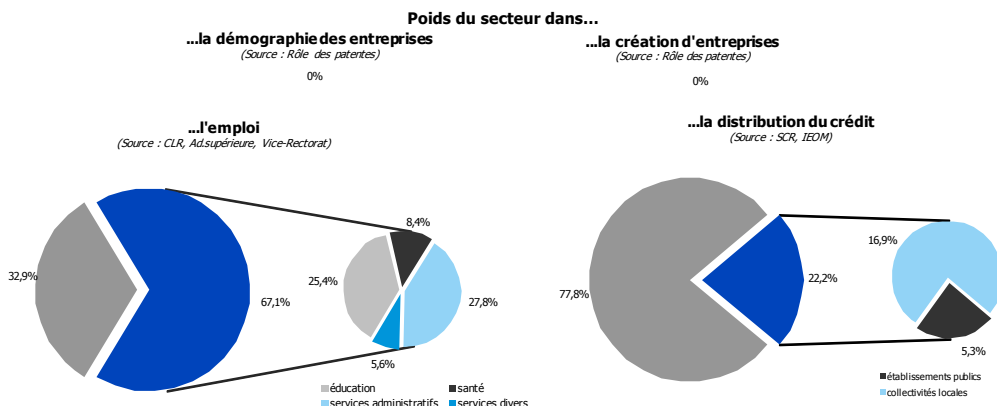
Enfin, la loi n°2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outremer, a prévu dans son article 72, alinéa 2, d'étendre et d'adapter pour les îles de Wallis-et-Futuna le code des postes et télécommunications électroniques déjà effectif pour le volet postal.

¹² VOIP : Voix sur réseau IP, technique permettant de communiquer par la voix et par la vidéo via Internet.

Section 11

Les services non marchands

1. Panorama du secteur



Les services non marchands, relevant des activités de service public, ne participent pas par définition à la démographie des entreprises. Ils fournissent en revanche plus de 67 % de l'emploi du Territoire, réparti ainsi :

- **L'éducation** pour 25,4 %, soit 581 salariés enseignants et non enseignants ;
- **La santé** qui emploie 192 personnes (8 %) ;
- **Les services administratifs**, comprenant la fonction publique d'Etat et les agents territoriaux. L'ensemble de ces services emploie 692 personnes (27,8 % de l'emploi)
- **Les services et administrations diverses** (CLR, CCPF, Trésor Public, IEOM....), qui disposent de 128 agents, soit 5,6 % des effectifs salariés totaux.

Les crédits accordés aux collectivités locales et établissements publics s'élèvent au 31 décembre 2009 à 446 millions de F CFP, soit 22,2 % du crédit distribué (hors particuliers).

2. L'éducation

2.1 LES ETABLISSEMENTS ET LE PERSONNEL

Le système éducatif à Wallis-et-Futuna comporte l'enseignement primaire dont la gestion est entièrement confiée à la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC), structure privée, et l'enseignement secondaire géré par le Vice-rectorat, structure administrative de l'éducation nationale. Il n'existe pas sur le Territoire de formation supérieure à l'exception de l'IUFM du Pacifique qui dispose d'une antenne à Wallis. Les étudiants qui souhaitent poursuivre une formation universitaire se rendent, pour l'essentiel, en Nouvelle-Calédonie ou en Métropole.

En termes d'établissements, le Territoire compte 18 écoles primaires (dont 6 à Futuna), 6 collèges (dont 2 à Futuna) et un seul lycée implanté à Wallis. En 2009, les effectifs du service de l'Éducation nationale présentent peu d'évolution par rapport à l'année précédente et atteignent 605¹³ personnes dont 437 postes d'enseignants. L'enseignement du 1^{er} degré compte 229 enseignants et celui du 2nd degré 208.

Le Vice-rectorat gère l'ensemble des fonctionnaires, au nombre de 287 en 2009, composé des enseignants du corps professoral du second degré ainsi que du personnel administratif du Vice-rectorat et des différents établissements. Les instituteurs et le personnel de service des écoles primaires, relevant de la DEC, ont quant à eux le statut d'agent de droit privé, mais sont intégralement rémunérés par le Vice-rectorat.

Le taux moyen d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant) diminue depuis 2006 du fait de la baisse du nombre d'élèves, pour atteindre 9,9 élèves par enseignant en 2009.

Effectifs du personnel de l'éducation

	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Effectifs des postes enseignants	456	452	436	437	0,2%
Enseignement 1er degré (privé)	245	243	229	229	0,0%
Enseignement 2nd degré (public)	211	209	207	208	0,5%
Effectifs des autres postes de l'éducation	177	169	169	168	-0,6%
Fonctionnaires non enseignants	82	79	79	79	0,0%
Autres agents locaux	95	90	90	89	-1,1%
Total	633	621	605	605	0,0%
Taux moyen d'encadrement	10,5	10,3	10,3	9,9	-3,9%

Source : Vice-rectorat

2.2 LES EFFECTIFS SCOLAIRES

En 2009, le nombre total d'enfants scolarisés a fléchi de 3 % pour atteindre 4 337 élèves, en raison d'une baisse de 1,4 % des effectifs de l'enseignement du 1^{er} degré et d'une baisse de 4,9 % des effectifs du 2nd degré. Ce chiffre ne cesse de diminuer depuis 2006 alors que le nombre d'élèves pour 1 000 habitants demeure au dessus de la moyenne nationale avec 150 élèves, contre 130 dans l'Outre-mer français et 85 en Métropole (hors Paris). Cette tendance, liée à la baisse de la natalité et à l'émigration des jeunes actifs, si elle se poursuit dans les prochaines années, aura une incidence sur l'organisation du système éducatif avec d'éventuelles fermetures de classes.

A noter que la baisse des effectifs du CETAD¹⁴, observée depuis 2006, s'explique par l'ouverture de CAP et BEP dans les collèges professionnels, filières plus qualifiantes.

¹³ Les effectifs dénombrés sont issus des données du Vice-rectorat au 31 décembre 2009 et comprennent les personnels à temps plein et à temps partiel, ce qui explique l'écart avec les chiffres de l'emploi qui ne comptabilisent que les temps pleins au 30 septembre 2009.

¹⁴ Centre d'Éducation aux Technologies Appropriées au Développement

Effectifs de l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré

	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Enseignement 1^{er} degré (DEC)	2 473	2 431	2 358	2 325	-1,4%
Enseignement 2nd degré	2 307	2 220	2 115	2 012	-4,9%
<i>Collège</i>	<i>1 345</i>	<i>1 236</i>	<i>1 219</i>	<i>1 162</i>	<i>-4,7%</i>
<i>Collège CETAD</i>	<i>270</i>	<i>224</i>	<i>190</i>	<i>131</i>	<i>-31,1%</i>
<i>Collège professionnel</i>	<i>42</i>	<i>136</i>	<i>113</i>	<i>145</i>	<i>28,3%</i>
<i>Lycée</i>	<i>650</i>	<i>624</i>	<i>593</i>	<i>574</i>	<i>-3,2%</i>
Total	4 780	4 651	4 473	4 337	-3,0%

Source : Vice-rectorat, DEC

2.3 LES TAUX DE REUSSITE

Pour la session 2009, le taux de réussite obtenu à l'examen du brevet atteint 68 %, en progression de 2 points par rapport à 2008. La filière d'enseignement général du collège présente un taux plus élevé que la filière d'enseignement professionnel avec 74,2 % contre 50 %. Le CAP affiche le meilleur taux de réussite : 95,8 % et le BEP est dans la moyenne avec 68 %.

En ce qui concerne les résultats du baccalauréat, le bac général ne connaît pas de progression, avec dans le détail un taux de 75 % pour la série L, 69,6 % pour la série ES et 100 % pour la série S. Le bac technologique chute quant à lui de 1,5 point et affiche un taux de réussite de 55,9 %.

Dans l'ensemble, le taux de réussite au bac, toutes catégories confondues, perd 1,3 point à 65,7 %. Wallis-et-Futuna obtient des taux de réussite inférieurs à ceux observés en Métropole, les écarts pouvant atteindre jusqu'à 23,8 points pour le bac technologique notamment. Seule la filière S affiche un taux supérieur avec 100 % de réussite contre 89,6 % en Métropole, mais elle est caractérisée par un très faible nombre d'élèves.

Taux de réussite

	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Brevet	55,6%	63,3%	66,0%	68,0%	+2pt
Série collège	60,3%	66,9%	73,5%	74,2%	+0,7pt
Série professionnelle	58,1%	45,9%	42,9%	50,0%	+7,1pt
CAP	-	88,9%	72,2%	95,8%	+23,6pt
BEP	71,7%	77,4%	85,6%	68,0%	-17,6pt
Bac général	62,7%	58,7%	80,0%	80,0%	0pt
Série L	52,4%	40,0%	81,3%	75,0%	-6,3pt
Série ES	66,7%	70,6%	81,3%	69,6%	-11,7pt
Série S	75,0%	77,0%	76,9%	100,0%	23,1pt
Bac professionnel	58,3%	76,9%	nd	nd	-
Bac technologique	64,4%	35,8%	57,4%	55,9%	-1,5pt
Total bac	63,6%	45,9%	67,0%	65,7%	-1,3pt

Source : Vice-rectorat

3. Les services de santé

3.1 LE SYSTEME DE SANTE A WALLIS-ET-FUTUNA

3.1.1 L'Agence de Santé de Wallis-et-Futuna

L'isolement de Wallis-et-Futuna et son éloignement des autres territoires français a conduit à créer un système de santé local reposant sur une Agence, chargée de l'élaboration du programme de santé du Territoire, de sa mise en œuvre sur le plan de la médecine curative et préventive, et de la délivrance de médicaments. En l'absence d'organisme de sécurité sociale, le financement de ce système repose intégralement sur le versement d'une dotation du Ministère de l'Outre-mer.

D'un point de vue statutaire, l'Agence de Santé de Wallis-et-Futuna est un Etablissement Public National Administratif (EPNA), sous la triple tutelle du Ministère de l'Outre-mer, du Ministère de la Santé (DHOS¹⁵), et du Ministère des Finances, réunis au sein d'un conseil de tutelle. Elle est dotée de l'autonomie administrative et financière. Elle est gérée par un Conseil d'Administration, composé de 19 membres dont le président est le Préfet.

Les soins sont entièrement gratuits sur le Territoire, y compris les évacuations sanitaires vers la Nouvelle-Calédonie ou ailleurs, pour les pathologies qui ne peuvent être prises en charge localement. Le budget de l'Agence de Santé a plus que doublé en l'espace de 10 ans, cependant la dotation de fonctionnement versée par l'Etat reste insuffisante et génère chaque année un montant incompressible de déficits donnant un caractère permanent à cette dette. Un plan d'apurement voté en 2003 et des versements complémentaires ont été réalisés pour résorber la dette, mais il existe encore d'importants reports de charge. Ainsi, en 2009, la subvention annuelle de l'Etat a été de l'ordre de 2,7 milliards de F CFP (incluant l'apurement de la dette), alors que le périmètre minimal de fonctionnement de l'Agence de Santé, hors dette, a été estimé à 3,1 milliards de F CFP.

3.1.2 Le fonctionnement de l'Agence de Santé

1) Structure et personnel

L'Agence de Santé regroupe deux hôpitaux (Sia à Wallis et Kaleveleve à Futuna) et 3 dispensaires situés dans les districts de Mua, Hahake et Hihifo. La capacité est de 51 lits à Wallis (dont 21 en médecine, 16 en chirurgie et 14 en gynécologie-obstétrique) et 21 lits à l'hôpital de Kaleveleve. Elle dispose aussi de 2 blocs opératoires, de 2 lits de réanimation, de 2 blocs obstétricaux, d'une salle de radiologie et d'une activité d'échographie. Les services de pharmacie et le laboratoire complètent ce dispositif.

En matière de ressources humaines, l'Agence de Santé compte 184,75 postes budgétisés en 2009. 54,5 % de l'effectif correspond à du personnel soignant (infirmiers, aides soignants, sages femmes...). L'effectif médical, composé de 17 praticiens dont 8 généralistes (soit 1 généraliste pour 1 680 habitants), est considéré comme insuffisant par rapport au référentiel métropolitain¹⁶.

¹⁵ DHOS : Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins

¹⁶ Selon l'INSEE, au 1^{er} janvier 2009, un médecin omnipraticien pour 606 habitants en France métropolitaine.

La majorité du personnel relève d'une convention collective propre à l'Agence. Le reclassement, non encore acquis, de l'ensemble du personnel dans la grille de la fonction publique hospitalière a été au cœur des revendications des représentants du personnel lors de deux mouvements de grève qui ont frappé l'Agence de Santé en 2009.

Evolution des effectifs de l'Agence de Santé

	2005	2006	2007	2008	2009
Personnel administratif	18	19	18	19	23
Personnel médical	19	21	19	17	17
Personnel médico-technique	20	21	20	20	19
Personnel soignant	101	104	101	106	101
Personnel technique et ouvrier	26	26	26	24	25
Personnel total	183	191	183	186	185

Source : Agence de Santé

2) Quelques indicateurs d'activité

Remarque liminaire : en raison du passage du cyclone Tomas durant la rédaction du rapport annuel, les données relatives à l'activité de l'hôpital de Kaleveleve à Futuna n'ont pu être recueillies.

En 2009, l'ensemble des services de l'hôpital de Sia (médecine générale, réanimation, chirurgie et maternité) ont totalisé, sur 53 lits, 9 044 journées d'hospitalisations (4,9 % de plus qu'en 2008), correspondant à 1 825 entrées comptabilisées. Ceci donne un taux moyen d'occupation de 46,8 % pour une durée moyenne de séjour de 5 jours. Par ailleurs, la maternité a enregistré une reprise d'activité, avec 237 naissances alors qu'on ne comptait que 182 nouveaux nés en 2008.

Le bloc opératoire affiche quant à lui une activité en constante diminution, avec 750 interventions pratiquées contre 929 en 2008 et 1 181 en 2007. L'activité du bloc devrait encore diminuer en 2010 avec des travaux de mise en sécurité de la structure, impliquant environ 150 hospitalisations déportées en Nouvelle-Calédonie.

L'activité hospitalière à Sia (Wallis)	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Hospitalisations						
Nombre de journées	9 287	8 972	10 041	8 618	9 044	4,9%
Nombre d'entrées	1 759	1 695	1 813	1 805	1 825	1,1%
Taux d'occupation moyen ⁽¹⁾	48,0%	46,4%	51,9%	44,5%	46,8%	+2,3 pt
Durée moyenne de séjour ⁽²⁾	5,3	5,3	5,5	4,8	5,0	3,8%
Nombre de naissances	228	218	210	182	237	30,2%
Nombre d'interventions en bloc opératoire	nc	nc	1 181	929	750	-19,3%

(1) = (nombre de journées d'hospitalisation / (nombre de lits x 365))

(2) = (nombre de journées d'hospitalisation / nombre d'entrées)

Source : Agence de Santé

Au niveau des dispensaires, l'Agence de Santé a dû faire face durant 5 semaines, entre fin juillet et début septembre 2009, à l'épidémie de grippe A H1N1, qui a engendré une saturation des services d'accueil et de consultation. Durant cette période, on a estimé à 4 188 le nombre de porteurs du virus grippal, soit un taux d'attaque moyen de la population de 31 %. Aucun décès ni aucune forme grave n'a été observé. Le surcoût en consommation de médicaments pour l'Agence de Santé a été estimé à 18 000 €.

3) Les évacuations sanitaires

Afin de limiter ce poste de dépense important pour l'Agence de Santé, les évacuations sanitaires (EVASANS) sont suivies contractuellement, depuis avril 2009, par un opérateur extérieur : le groupement médical spécialisé Medevac Pacific. Dès que la commission médicale de l'Agence de Santé décide de procéder à l'évacuation d'un patient, la prestation est confiée à Medevac Pacific qui gère son transport et assure le suivi hospitalier à l'extérieur du Territoire.

Les premiers résultats de l'action du prestataire ont permis d'enregistrer une baisse du coût unitaire moyen d'un EVASAN de 30,5 % à 1,4 million de F CFP. Les économies ont été permises par :

- une rationalisation de l'accompagnement des patients, réduit à un individu ;
- une maîtrise des coûts du transport aérien ;
- une réduction des durées d'hospitalisation des patients sur Nouméa.

Une forte progression du nombre d'EVASANS a été constatée entre 2008 et 2009 (656 évacuations sur Nouméa en 2009 contre 435 en 2008). La baisse de l'activité du bloc opératoire, le nombre croissant d'accidentés graves ainsi qu'une offre de soin de plus en plus complète proposée en Nouvelle-Calédonie peuvent être à l'origine de ce phénomène.

Au final, le coût global des EVASANS, toutes charges confondues (transport, hospitalisations et consultations), continue sa progression initiée depuis 2005, avec une hausse de 4,9 % entre 2008 et 2009 et une hausse annuelle moyenne de 28,0 % entre 2005 et 2009. Avec 943,9 millions de F CFP, le coût global des évacuations sanitaires sur l'année représente un tiers de la dotation dont a bénéficié l'Agence de Santé en 2009.

Evolution des évacuations sanitaires

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Evolution du nombre d'EVASANS	719	589	683	651	1 105	69,7%
Wallis / Nouméa	327	335	409	435	656	50,8%
Wallis / Futuna	392	254	274	216	449	107,9%
Coût unitaire global en F CFP ⁽¹⁾	1 074 237	1 334 266	1 586 308	2 069 131	1 438 921	-30,5%
Evolution du coût total des EVASANS	351,3	447,0	648,8	900,1	943,9	4,9%

(1) Calculé sur la base du nombre d'EVASANS Wallis / Nouméa

Source : Agence de Santé

3.2 LES DEPENSES DE SANTE

(Annexe 1, tableau 8)

Les recettes encaissées par l'Agence de Santé s'élèvent à 2 739,7 millions de F CFP en 2009. Les dépenses de fonctionnement mandatées au titre de l'exercice atteignent 2 708,2 millions de F CFP, dont 48,1 % a été dédié aux charges de personnel (norme de 70 à 75 % pour un établissement hospitalier). Les charges d'exploitation à caractère général (49,2 % du total) sont composées à hauteur de 60,6 % par la sous-traitance envers d'autres établissements hospitaliers et par les frais de transport, reflétant à nouveau la problématique de l'offre de soin pour un Territoire éloigné et peu peuplé. Bien que l'exercice présente une situation équilibrée, les reports de charges totaux atteignent fin 2009 1 453 millions de F CFP, dont 51,1 % pour le Centre Hospitalier Territorial (CHT) de Nouvelle-Calédonie.

Les moyens budgétaires mis à la disposition de l'établissement correspondent à un ratio de 1 600 €/habitant, alors que les dépenses courantes de santé par habitant sont estimées à 3 343 € / habitant en France Métropolitaine en 2008.

4. La protection sociale

4.1 LES PRESTATIONS FAMILIALES

La Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CCPF), instituée le 11 novembre 1990, assure la collecte des cotisations et le versement des prestations familiales pour tout salarié ayant travaillé au minimum 120 heures dans le mois. Une allocation mensuelle est versée par enfant, sans limite du nombre d'enfants. L'allocation fixée à 8 000 F CFP en 2008, à été portée, à compter de juillet 2008 à 9 000 F CFP.

En 2009, le montant total des allocations distribuées s'élève à 339,6 millions de F CFP (y compris les congés maternité), en progression de 14,9 % par rapport à l'année précédente du fait de l'augmentation du montant de l'allocation. Le nombre d'allocataires est en baisse par rapport à celui de 2008 (1 124 contre 1 190) tout comme le nombre d'enfants bénéficiaires passant de 3 001 à 2 790 en 2009.

Au 31 décembre 2009, le montant des cotisations perçues s'élève à 308,2 millions de F CFP, en diminution de 10,9 % par rapport à 2008 en raison de la baisse des cotisations du secteur privé de 36,0 %. Les cotisations du secteur public, représentant l'essentiel des recettes, sont, en revanche, en hausse de 4,7 %. Le solde entre cotisations perçues et prestations servies devient négatif en 2009 à -31,4 millions de F CFP.

Cotisations perçues et aides versées par la CCPF

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Cotisations perçues	313,2	322,1	345,8	308,2	-10,9%
Public	199,7	217,9	213,4	223,4	4,7%
privé	113,5	104,2	132,5	84,8	-36,0%
Majoration de retards	-	-	-	-	
Prestations servies	260,6	255,6	295,4	339,6	14,9%
Allocations familiales mandatées	256,9	252,6	290,6	333,7	14,8%
Congés maternité	3,7	3,0	4,9	5,9	20,9%
Solde	52,6	66,5	50,4	-31,4	-162,3%

Source : CLR/CCPF

La CCPF verse par ailleurs une aide sociale, l'aide à l'enfance, aux personnes ne travaillant pas et ayant un ou plusieurs enfants à charge. En 2009, grâce à une subvention du Territoire de 100 millions de F CFP, 83,5 millions de F CFP ont été versés au bénéfice de près de 1 889 enfants en moyenne par mois.

4.2 LES RETRAITES ET PENSIONS

La Caisse Locale de Retraites, créée le 4 août 1977, possède un statut identique à celui de la CCPF et partage le même personnel. Elle assure la collecte des cotisations et verse les pensions de retraite aux salariés ayant au moins 60 ans et 15 annuités de cotisations ainsi qu'en cas de décès du salarié, une pension de réversion au conjoint survivant, égale à 50% de la retraite du défunt.

Le régime de retraites a fait l'objet de modifications, prenant effet au 1^{er} mars 2009, par arrêté préfectoral rendant exécutoire la délibération n° 20bis/AT/2009. Il a été convenu que les bénéficiaires devaient avoir atteint l'âge de 60 ans, contre 55 ans auparavant. Cependant la délibération prévoit la possibilité d'une retraite anticipée dès l'âge de 55 ans impliquant un abattement de 7 % par année d'anticipation du montant de la pension. Les taux de cotisations ont été révisés au 1^{er} janvier 2009 à 11,1 % dont 3,7 % de part salariale et 7,4 % de part patronale. Ce taux subira une augmentation progressive tous les premiers janviers jusqu'en 2020, où il atteindra 21 %.

En 2009, le montant des pensions de retraites servies s'établit à 629,8 millions de F CFP correspondant à une hausse de 15,2 % en un an et celui des pensions de réversion à 62,4 millions de F CFP (-2,8 %). Le nombre de retraités est en augmentation en 2009 avec 469 allocataires contre 421 en 2008, à l'inverse, le nombre de réservataires diminue à 102 contre 107 un an auparavant.

Les cotisations perçues se dégradent sur l'année avec une baisse de 5,8 % en 2009 à 497,4 millions de F CFP du fait de la chute des cotisations du secteur privé comme mentionné pour les prestations familiales. Les cotisations du secteur public représentent 68,3 % du total des cotisations perçues par la CLR, avec une progression de 5,8 % en un an. Il est à noter que le dispositif de majoration des retards de cotisation, suspendu jusqu'en 2009, sera remis en place à compter de 2010, avec pour effet escompté une meilleure perception des cotisations.

Le solde entre les cotisations perçues et les prestations servies poursuit sa dégradation en 2009, affichant un solde négatif de -206,4 millions de F CFP.

Cotisations perçues et prestations servies par la CLR

en millions de F CFP	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Cotisations perçues	469,5	493,6	527,8	497,4	-5,8%
Public	323,0	333,9	320,9	339,6	5,8%
Privé	146,4	159,7	206,9	157,8	-23,7%
Prestations servies	464,8	523,4	620,9	703,8	13,4%
Pensions de retraite	402,7	454,7	546,5	629,8	15,2%
Pensions de réversion	52,8	58,9	64,2	62,4	-2,8%
Remboursements de cotisations	9,3	9,8	10,2	11,6	14,0%
Solde	4,7	-29,8	-93,0	-206,4	121,9%

Source : CLR/CCPF

Une aide sociale est également versée par la CLR depuis le 1^{er} janvier 2006 aux personnes ayant dépassé l'âge de la retraite, non pensionnées ou titulaires d'une pension mensuelle inférieure à 15 000 F CFP, sous la forme d'une allocation trimestrielle de 43 500 F CFP. En 2009, 26,8 millions de F CFP ont été alloués à 153 personnes en moyenne par mois, financés par une subvention territoriale de 27,9 millions de F CFP.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le Trésor Public reconstruit ses locaux :

Datant de 1970, les locaux de la Paerie (qui a remplacé l'Agence spéciale chargée des finances depuis le 17 mai 1969) étaient devenus vétustes et obsolètes. Aussi, un projet de reconstruction piloté par la Direction Générale des Finances Publiques a été mis en place en 1999, mais n'a pu aboutir. En 2007, la Direction Générale a confié au Payeur le soin de mener à terme ce projet en décentralisant l'opération.

Après plus d'un an d'études, le marché a été signé pour un montant de 87 millions de F CFP, avec un démarrage des travaux en août 2009. D'une superficie de 540 m² environ, s'élevant sur deux niveaux, le bâtiment devrait être opérationnel au début du second semestre 2010.

L'IEOM et l'AFD séparent leurs activités :

Le 19 octobre 2009, l'IEOM et l'AFD ont séparé définitivement leurs activités. Cette scission a été voulue dans le but de recentrer chacun de ces acteurs bancaires sur son cœur de métier : celui de banque centrale pour l'IEOM, celui de banque de financement pour l'AFD.

Le regroupement des activités de l'AFD et de l'IEOM au sein des mêmes locaux datait de 1998. Le nouveau bureau de l'AFD dépend aujourd'hui de l'agence régionale de Nouméa.

L'ADIE ouvre ses portes à Mata'Utu, soutenue par la création du FGTPPE :

Le bureau de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) de Mata'Utu a ouvert ses portes le 2 novembre 2009, en présence du coordonnateur régional et de la nouvelle responsable d'antenne.

Complément nécessaire à la mise en place des microcrédits proposés par l'ADIE, le Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises (FGTPE), doté par l'Etat et le Territoire et géré par la Société de Gestion des Fonds de Garantie Outre-Mer (SOGEFOM), est opérationnel depuis le 18 mai 2009.

La taxe sur les opérations financières est mise en place :

Instituée en février 2009 (délibération n°11/AT/2009), la taxe sur les opérations financières (TOF) introduit une taxation de 6 % sur les intérêts, arrrages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers. Les modalités d'application de la TOF ont été modifiées avant sa mise en place effective. Ainsi, la délibération n° 36/AT/09 du 20 août 2009 autorise les banques à répercuter la TOF sur la clientèle, ce qui n'était pas permis dans la délibération initiale. Par ailleurs, les exonérations ont été étendues aux prêts consentis par l'ADIE, aux crédits relevant du Prêt Aidés à l'Investissement (PAI) débloqué par l'AFD (si ce dispositif venait à être sollicité localement), ainsi qu'aux crédits agricoles et immobiliers. La TOF entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2009 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

Le paysage bancaire a été marqué en 2009 par la création du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE). L'organe central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires a vu le jour le 31 juillet 2009. Il se substitue à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires. En revanche, les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne restent indépendants dans leur politique commerciale et la gestion de leur clientèle.

L'année 2009 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à prévenir les dérives du système financier et assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières.

L'ordonnance 2009-104 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée le 30 janvier 2009. Ce texte, qui transpose en droit français la 3^{ème} directive européenne anti-blanchiment, a pour objet d'assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières. Pour cela, il dote l'Etat d'instruments de régulation efficaces dans la lutte contre les flux financiers illicites et la surveillance accrue des systèmes financiers susceptibles de financer le terrorisme.

La création du Conseil de Stabilité Financière (CSF) s'inscrit également dans un objectif de renforcement de la stabilité financière. A l'initiative du sommet du G 20 qui s'est tenu le 2 avril 2009, le CSF se substitue au Forum de Stabilité Financière créé en 1999. Rassemblant les autorités nationales des pays membres du G 20 contribuant à la stabilité financière, il se positionne comme un dispositif de supervision et régulation bancaire.

Dans le même esprit, la commission européenne a adopté en septembre 2009 un ensemble de propositions législatives visant à renforcer de manière significative la surveillance financière en Europe. L'objectif de ces dispositions est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union européenne, de garantir l'application des mêmes règles techniques partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et permettre une action collective plus efficace dans les situations d'urgence. A cet effet, par les dispositions législatives adoptées, ont été créés le Comité Européen du Risque Systémique (CERS), chargé de détecter les risques pesant sur le système financier, et le Système Européen de Surveillance Financière (SESF), chargé de la surveillance des établissements financiers.

Avec un objectif de modernisation du système de collecte de l'information financière, la Commission Bancaire a publié le 19 juin 2009 l'instruction n°2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier (SURFI). Le projet SURFI représente une évolution majeure du système de collecte des informations auprès des agents financiers. SURFI, qui succèdera à BAFI à compter du 30 juin 2010, a pour objet de faire évoluer le système de reporting financier adressés aux autorités de contrôle vers une plus grande harmonisation et un allègement. Les nouveaux reportings SURFI adopteront le langage standard XBRL, déjà utilisé pour le ratio de solvabilité COREP et les états financiers en IFRS FINREP, format davantage évolutif que le format propriétaire utilisé jusqu'alors par la Commission Bancaire.

L'année 2009 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

En application de la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008, la distribution du Livret A a été étendue à compter du 1^{er} janvier 2009. Désormais, tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent par convention avec l'Etat, ont la possibilité de commercialiser le Livret A. Parallèlement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi a modifié à trois reprises le taux de rémunération du Livret A dans le courant de l'année 2009, l'abaissant de 4 % en début d'année à 1,25 % en août 2009, soit son plus bas niveau depuis 1946.

Homologuée par un arrêté du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et adoptée par l'AFECEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), la charte d'accessibilité permettant de renforcer l'effectivité du droit au compte est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le code monétaire et financier prévoit que toute personne, physique ou morale, domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit de son choix. La charte d'accessibilité précise les modalités et délais des échanges entre les établissements de crédit et la Banque de France ainsi que l'information des clients.

Le 15 juillet 2009 a été publiée l'ordonnance n° 2009-866 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement. Ce texte a pour objet de garantir la stabilité et la solidité du système de paiement français et d'assurer un haut niveau de sécurité dans la fourniture de services de paiement, tout en favorisant la concurrence. Pour cela, il crée le statut d'établissement de paiement qui devrait permettre à de nouveaux acteurs, non bancaires notamment, d'entrer sur le marché.

Toujours en vue d'assurer la bonne information des consommateurs, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients depuis le 1^{er} novembre un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôt agira, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Enfin l'année 2009 aura également été marquée par la pérennisation du dispositif de médiation du crédit aux entreprises. Un accord de place a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont l'IEDOM et l'IEOM. La médiation du crédit a été créée en novembre 2008 pour, d'une part, aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de trésorerie et de financement et, d'autre part, veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan national de soutien à l'économie. Depuis sa création, la médiation a été sollicitée par près de 22 000 entreprises, 64 % des dossiers ayant connu une issue favorable. Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du dispositif de médiation dans lequel elles trouvent un soutien dans leurs relations avec leurs établissements bancaires, particulièrement en période de conjoncture difficile.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Un établissement public, le Trésor Public :

Le Trésor Public à Wallis-et-Futuna assure les missions de comptable public principal, à la fois de l'État et des collectivités locales (Territoire et circonscriptions). Il continue, en outre, d'assurer une gestion extinctive de son activité bancaire, tout en assumant ses prérogatives liées à la gestion du domaine de l'État. En plus de ses fonctions traditionnelles, le Payeur exerce les attributions de Receveur des douanes et, d'une certaine manière celui de Receveur local des postes et télécommunications.

L'organisation fonctionnelle de la paierie est le reflet de ses trois attributions majeures assurées par 17 agents :

- le secteur « Etat » est prépondérant. Il représente en volume et en personnel près de deux tiers de l'activité ;
- le secteur « local » regroupant le Territoire et les circonscriptions, ainsi que le recouvrement des impôts et taxes (droits de douanes) occupe le tiers restant ;
- la fonction « bancaire » occupe 2 agents.

Une banque de détail, la BWF :

La Banque de Wallis-et-Futuna (BWF) a été créée en 1991, avec un capital social de 445 millions de F CFP déteu à 51 % par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie, ses autres principaux actionnaires sont la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) et l'Assemblée territoriale. Elle emploie 8 personnes à plein temps. La BWF est aujourd'hui la seule banque de détail du Territoire, disposant d'un guichet permanent à Wallis et d'un guichet périodique à Futuna.

Des banques commerciales, dont les sièges sociaux sont situés en Nouvelle-Calédonie¹⁷, interviennent aussi pour des opérations ponctuelles de financement des entreprises. Par ailleurs, grâce au développement des services bancaires à distance, un nombre croissant de particuliers résidant sur le Territoire domicilie leurs comptes en Nouvelle-Calédonie ou en métropole.

Les institutions financières spécialisées : l'AFD et la BEI

L'Agence Française de Développement (AFD) est une institution financière spécialisée, qui intervient dans les départements et collectivités d'Outre-mer et dans les Etats étrangers en tant que banque de développement. L'AFD à Wallis-et-Futuna apporte son concours aux collectivités locales, au secteur privé et à la société civile en octroyant des prêts ou des garanties à l'investissement. En 2009, l'AFD est intervenue à Wallis-et-Futuna en soutien au projet d'implantation de téléphonie mobile en finançant les études préalables. Entre 1978 et 2004, l'AFD a aussi pallié l'absence de dispositif de prêt à l'habitat en octroyant près de 1 400

¹⁷ C'est le cas de la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC), la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie (BNPP NC), la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB), la Caisse d'Épargne de Nouvelle-Calédonie (CEPNC), et de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI).

prêts moyens et long terme. Le dispositif a été suspendu au regard du niveau des impayés pour se concentrer sur le recouvrement des créances.

Depuis octobre 2009, l'AFD dispose d'un bureau situé à Aka'aka, fonctionnant sous l'autorité de l'agence régionale de Nouméa.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) est une institution financière de l'Union Européenne. Elle intervient également comme une banque de développement régionale. Ainsi, la BEI a accordé au Territoire de Wallis-et-Futuna au début des années 90 des prêts pour des programmes d'électrification et d'amélioration des routes.

Une société financière, la SOGEFOM :

La SOGEFOM est une société financière gérée par l'AFD et qui intervient à Wallis-et-Futuna au travers de trois fonds de garantie :

- le fonds de garantie interbancaire (FGI), non mutualisé entre les trois collectivités du Pacifique, qui permet de cautionner jusqu'à 80 % les prêts consentis par les établissements de crédit aux entreprises ;
- le fonds de garantie habitat (FGH), créé en 1996 pour soutenir le dispositif des prêts immobiliers consentis par l'AFD ;
- le fonds de garantie des très petites entreprises (FGTPE), créé en 2009 pour contre-garantir les microcrédits et prêts d'honneur octroyés par l'ADIE.

Une association spécialisée dans le microcrédit, l'ADIE :

Créée en 1989, l'ADIE est une association d'utilité publique qui aide les personnes ayant des difficultés à accéder aux prêts bancaires classiques pour créer ou développer leur propre entreprise. L'activité de l'ADIE se base sur le principe du microcrédit. L'ADIE assure un accompagnement de ses bénéficiaires avant, pendant et après la création de l'entreprise pour en assurer la pérennité et pour amener progressivement ses clients vers le secteur formel.

L'ADIE propose des microcrédits plafonnés à 715 000 F CFP, remboursables en 30 mois maximum, auxquels peuvent s'ajouter des prêts d'honneur qui ne peuvent être supérieurs à 585 000 F CFP.

En 2 mois d'activité à Wallis-et-Futuna en 2009, l'ADIE a mis en place trois prêts, pour un montant global de 1 725 000 F CFP, dans les secteurs de l'agriculture, du commerce et des services. Les prévisions d'activité pour l'année 2010 sont de 105 prêts pour 31 millions de F CFP.

2.2 LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Liste des établissements intervenant à Wallis-et-Futuna

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre de guichets	Effectifs
Le Trésor Public						
Trésor public	-	BP 29 Havelu 98 600 Wallis-et-Futuna	Idem	Direction Générale des Finances Publiques	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	17
Les banques						
BWF	455 millions de F CFP	BP 59 Mata'Utu 98 600 Wallis-et-Futuna	Idem	51% BNPP NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	8
Les institutions financières spécialisées						
AFD	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	Aka'aka Mata'Utu 98 600 Wallis	Etat français	1 à Wallis	2
BEI	-	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	-	Union Européenne	-	-
Les Sociétés financières						
SOGEFOM	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	Aka'aka Mata'Utu 98 600 Wallis		1 à Wallis	0

Source : IEOM

2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

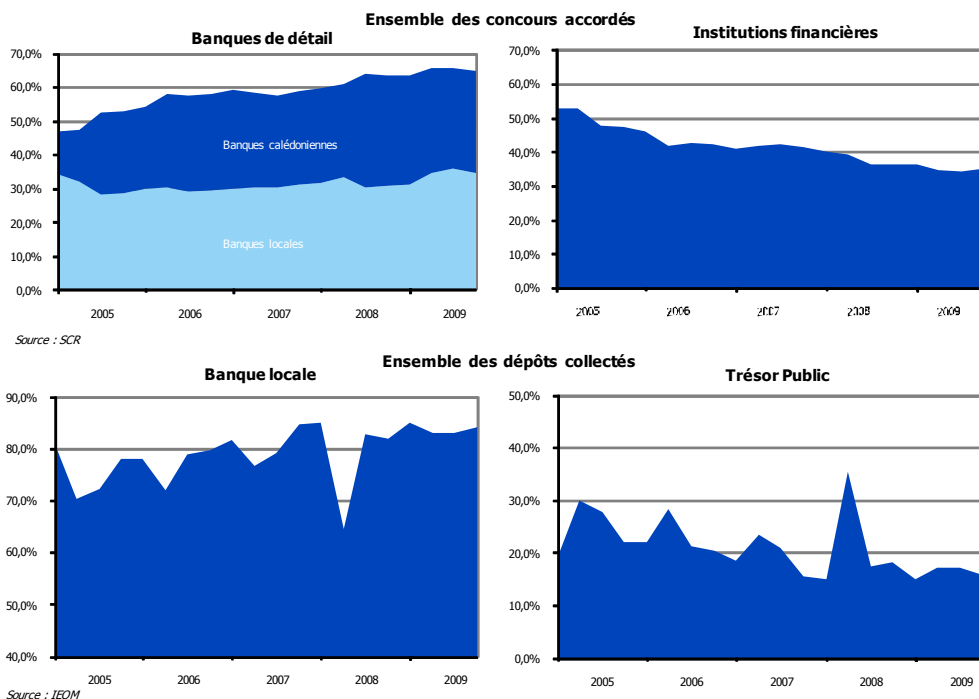
Les banques de la zone d'émission du F CFP (la banque locale et les banques calédoniennes intervenant ponctuellement à Wallis) concentrent 64,7 % de l'encours de crédit octroyés aux agents économiques locaux au 31 décembre 2009, contre 52,9 % quatre ans plus tôt. A l'inverse, le poids relatif des institutions financières dans la distribution du crédit a reculé de 47,1 % à 35,3 % sur la période, consécutivement à la gestion extinctive des crédits immobiliers de l'AFD depuis fin 2004.

Concernant les ressources, la tendance observée les années passées se confirme en 2009, à savoir une part de marché grandissante pour la banque locale, qui capte 84,1 % des ressources à la fin de l'année écoulée (81,8 % en 2008). Les dépôts gérés par le Trésor Public chutent par différence à 15,9 % en part relative (18,2 % en 2008), en rapport avec sa politique de fermeture des comptes de particuliers et d'entreprises.

Evolution des parts de marché des établissements de crédit par type d'établissement

en millions de FCFP	2005	2006	2007	2008	2009
Distribution des crédits					
Banque locale	28,5%	29,6%	31,4%	30,7%	34,6%
Banques calédoniennes	24,4%	28,4%	27,3%	32,7%	30,1%
Institutions financières	47,1%	42,1%	41,3%	36,6%	35,3%
Collecte des ressources					
Banque locale	77,8%	79,7%	84,6%	81,8%	84,1%
Trésor Public	22,2%	20,3%	15,4%	18,2%	15,9%

Sources : BWF, Trésor Public, SCR



2.4 LES EFFECTIFS

Les établissements bancaires locaux emploient 12 personnes fin 2009, contre 16 un an auparavant. Suite à la séparation des entités IEOM et AFD, l'AFD est aujourd'hui représentée à Wallis par 2 agents, relevant de l'agence régionale de Nouvelle-Calédonie.

Wallis-et-Futuna compte donc 1 employé du secteur bancaire pour 1 120 habitants, ce qui est 8 fois inférieur au ratio métropolitain¹⁸. Il est à noter que la plupart des fonctions de « back office »¹⁹ sont exercées pour la BWF par sa maison mère à Nouméa, ce qui contribue à la faiblesse du ratio.

Evolution des effectifs dans les établissements de crédit locaux

	2005	2006	2007	2008	2009
Effectifs du personnel	18	18	17	16	12
Banque	10	10	9	8	8
Trésor Public - fonction bancaire	2	2	2	2	2
Institutions financières spécialisées	5	5	5	5	2
Sociétés financières	1	1	1	1	0

Source : IEOM

¹⁸ Source : Banque Centrale Européenne. L'effectif employé dans le secteur bancaire serait de 747 pour 100 000 habitants en France métropolitaine en 2008.

¹⁹ Dans les établissements bancaires, le *back office* est l'équivalent des fonctions administratives liées à la production : contrôle des opérations, gestion de la vie des contrats et des échéances, facturation des commissions,... Le *front office*, en contact direct avec les clients, est quant à lui responsable de l'activité commerciale.

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATES

L'implantation bancaire à Wallis-et-Futuna est faible. Le Trésor Public met à disposition un guichet à Wallis et une régie à Futuna. La BWF dispose, quant à elle, d'une agence à Wallis et d'un bureau temporaire à Futuna, ouvert seulement 2 à 3 jours par mois. L'accès au numéraire est donc limité pour la population futunienne, qui doit réaliser l'ensemble de ses opérations bancaires durant ce laps de temps.

Un seul guichet automatique, situé en façade de l'agence BWF de Wallis, est en service sur le Territoire. Ce type d'appareil nécessitant une maintenance journalière, son installation n'est pas possible à Futuna où la BWF n'a pas de personnel permanent.

Nombre de guichets présents à Wallis-et-Futuna

	2005	2006	2007	2008	2009
Guichets bancaires	2*	2*	2*	2*	2*
Guichets du Trésor Public	2	2	2	2	2
Guichets automatiques (DAB/GAB)	1	1	1	1	1

* dont un périodique sur Futuna

Source : IEOM

Nombre d'habitants par guichet bancaire

	Wallis	Futuna*	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie (2008)	Métropole (2008)
Guichets bancaires	4 614	3 767	4 308	1 961	1 613
Guichets automatiques (DAB/GAB)	9 227	0	13 484	1 518	1 200

* Base de calcul pour Futuna : 3 jours d'ouverture par mois / 22,5 jours ouvrables par mois = 0,13 guichet bancaire

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

A fin 2009, les établissements de crédit locaux gèrent 7 401 comptes, nombre quasi stable par rapport à 2008 (+0,2 %). Ils se répartissent essentiellement entre les comptes de dépôts à vue (66,1 %) et les comptes sur livret (32,9 %). Les dépôts à terme, dont le nombre a reculé de 19,6 % en un an, ne constituent qu'à peine 1% du stock.

L'encours moyen des comptes de dépôts à terme chute de 23 % entre 2008 et 2009 pour s'établir à 8,9 millions de F CFP. Les particuliers, qui avaient placé sur ce type de compte 363 millions de F CFP en moyenne en 2008, n'y ont affecté que 26 millions de F CFP en 2009 du fait de l'effondrement de leur taux de rémunération, indexé sur les taux des marchés interbancaires. Les fonds ont été réalloués principalement vers les comptes sur livret, dont l'encours moyen augmente de 46,7 % sur l'année, et vers les comptes à vue (+11,8 %).

Les dépôts à terme demeurent les placements de trésorerie de référence des entreprises et des organismes sociaux, expliquant un encours moyen élevé (8,9 millions de F CFP), 13 fois supérieur à celui des dépôts à vue (698 milliers de F CFP).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Comptes de dépôts à vue	4 823	4 933	5 082	4 620	4 856	4 894	0,8%
Comptes sur livrets	2 396	2 373	2 385	2 371	2 437	2 433	-0,2%
Comptes de dépôts à terme	23	25	28	49	92	74	-19,6%
Total	7 242	7 331	7 495	7 040	7 385	7 401	0,2%

Source : BWF, Trésor Public

Encours moyens en milliers de F CFP

Par nature de comptes	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Comptes de dépôts à vue	528	558	513	655	625	698	11,8%
Comptes sur livrets	138	141	177	193	171	251	46,7%
Comptes de dépôts à terme	25 749	19 268	21 468	19 290	11 657	8 975	-23,0%
Total	479	487	485	629	612	634	3,5%

Source : BWF, Trésor Public

La bancarisation de la population wallisienne et futunienne demeure faible, avec un ratio de 0,36 compte de dépôt à vue par habitant et de 0,55 compte par habitant (toute nature confondue) au 31 décembre 2009.

Nombre de comptes par habitant

Au 31/12/2009	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie (2008)	métropole (2008)
Comptes de dépôts à vue	0,36	0,47	1,16
Comptes totaux	0,55	1,28	3,50

Sources : BWF, Trésor Public, IEOM

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

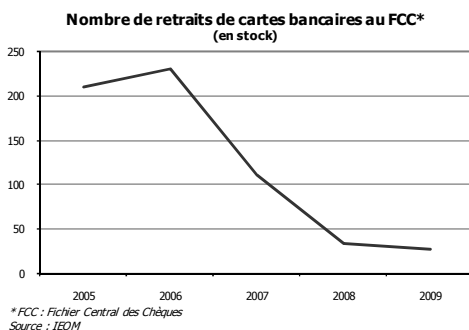
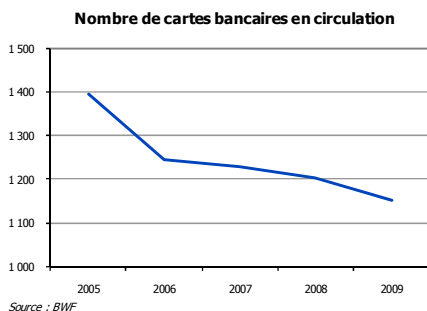
Au 31 décembre 2009, on compte 1 151 porteurs de cartes. Ils étaient 1 203 un an auparavant, soit une baisse de 4,3 %. Le nombre de cartes en circulation n'a cessé de diminuer depuis 2004, où il était proche de 1 600. Les retraits de cartes bancaires se sont avérés particulièrement importants en 2006, avec 230 déclarations de retrait au fichier central des chèques de la Banque de France.

Le nombre de cartes bancaires par compte à vue s'établit fin 2009 à 0,24, reflétant à nouveau le faible niveau de bancarisation de la population²⁰.

Cartes bancaires en circulation	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
en nombre	1 394	1 245	1 229	1 203	1 151	-4,3%
Nombre de cartes par compte à vue	0,28	0,24	0,27	0,25	0,24	94,9%

Source : BWF

²⁰ A titre de comparaison, le nombre de cartes bancaires par compte à vue s'établit en Nouvelle-Calédonie fin 2008 à 0,99 et en Polynésie Française fin 2008 à 0,93.



4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

En 2009, plus de 30 000 retraits ont été effectués au seul distributeur automatique de Wallis (-1,9 % par rapport à 2008). Le montant moyen des retraits est un peu plus élevé qu'en 2008, à 14 823 F CFP (+3,9 %).

Chez les commerçants, l'utilisation des cartes bancaires s'est révélée légèrement plus intensive en 2009, avec 25 209 paiements par carte (+3,4 % par rapport à 2008), pour un montant moyen de 24 930 F CFP. Trois commerçants se sont équipés de terminaux de paiements électroniques durant l'année 2009, portant à 33 le nombre de commerces offrant ce mode de paiement.

Transactions effectuées par cartes bancaires	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Nombre de transactions dans les DAB/GAB	26 069	29 560	29 096	31 226	30 621	-1,9%
Montant des transactions dans les DAB/GAB (K F CFP)	325 959	380 443	398 342	445 377	453 892	1,9%
Montant moyen des retraits (F CFP)	12 504	12 870	13 691	14 263	14 823	3,9%
Nombre de transactions chez les commerçants	10 561	12 345	18 541	24 388	25 209	3,4%
Montant des transactions chez les commerçants (K F CFP)	393 076	428 250	514 317	612 616	628 466	2,6%
Montant moyen des paiements (F CFP)	37 220	34 690	27 739	25 120	24 930	-0,8%

Source : BWF

4.3 LES CHEQUES

Durant l'année 2009, les services de l'IEOM ont compensé 24 755 chèques (-10,8 % par rapport à 2008) pour un montant total de 3 278 millions de F CFP (+14,3 %). Ces données reflètent uniquement les échanges de chèques effectués entre les deux établissements bancaires locaux durant les séances journalières de compensation, mais n'incluent pas les compensations de chèques en interne au sein de chaque établissement.

Valeur et volume des chèques compensés par l'IEOM

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Nombre	26 806	24 757	23 738	27 767	24 755	-10,8%
Montant (en millions de F CFP)	2 140	2 313	2 978	3 216	3 278	1,9%
Montant moyen (en F CFP)	79 815	93 432	125 460	115 817	132 434	14,3%

Source : IEOM

4.4 ANALYSE COMPAREE DE L'UTILISATION DES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENT

En nombre, les paiements par chèques, virements et monétiques sont répartis dans des proportions quasi identiques. La part relative des opérations monétiques a encore progressé en 2009 (+0,7 point de pourcentage), mais de façon moins prononcée que les 3 années précédentes. Cependant, en montant, ce mode de paiement ne dépasse pas 9,1 % du volume total des transactions.

Les chèques et les virements sont utilisés de façon assez comparable, représentant respectivement 45,0 % et 45,3 % du montant total des transactions, pour des montants moyens très proches (111 904 F CFP et 107 521 F CFP).

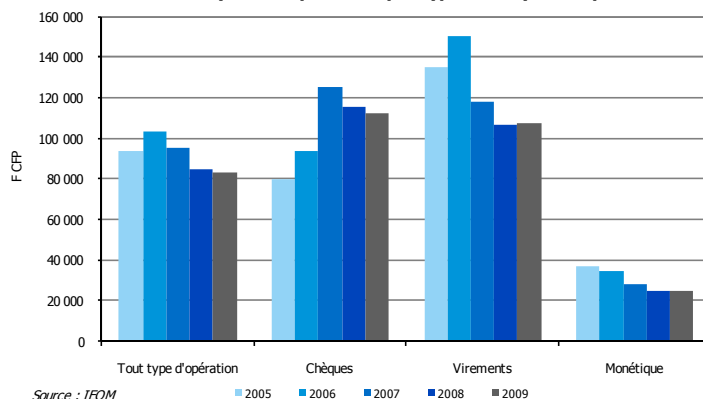
Analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiements

% du total	2005	2006	2007	2008	2009
En nombre					
Chèques	41,6%	38,7%	33,7%	33,9%	33,3%
Virements	39,6%	39,7%	38,5%	35,0%	34,9%
Monétique	16,4%	19,3%	26,3%	29,7%	30,4%
Autres*	2,5%	2,3%	1,6%	1,4%	1,4%
En montant					
Chèques	35,5%	34,9%	44,4%	46,4%	45,0%
Virements	57,3%	57,6%	47,6%	44,2%	45,3%
Monétique	6,5%	6,5%	7,7%	8,8%	9,1%
Autres*	0,6%	1,1%	0,3%	0,6%	0,6%

* Autres : avis de prélèvements remis, prélèvements rejetés, chèques rejetés

Source : IEOM

Montant moyen des opérations par type de moyens de paiements



5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LA SOGEFOM

La SOGEFOM, anciennement SOFOTOM²¹, est une société financière qui intervient dans le Pacifique, en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. Elle est destinée à faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit actionnaires²², en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. Suite au rachat de la totalité des actions détenues par l'IEOM, l'AFD (Agence Française de Développement) assure, depuis le mois d'août 2003, la gestion du fonds de garantie.

Les garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une très petite entreprise) pour une période maximale de 16 ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,25 % par semestre sur l'encours des garanties confirmées. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

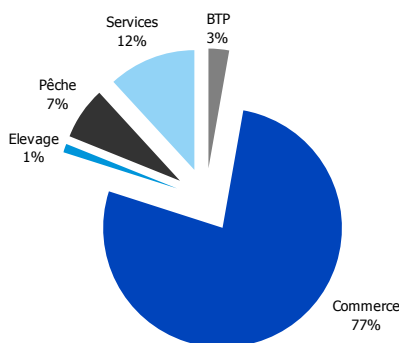
Après le sensible redémarrage de l'activité en 2007 et 2008, l'année 2009 n'a enregistré aucun octroi de garantie. Au 31 décembre 2009, l'encours des engagements valides s'élève à 49,8 millions de F CFP pour 7 garanties. Une seule garantie est compromise et le taux de risque s'élève à 7,1 %.

Activité de la SOGEFOM

en milliers de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009
Garanties octroyées	0	3 150	38 703	29 850	0
Garanties valides	7 262	10 412	43 808	65 058	49 861
Garanties compromises	7 262	7 262	7 262	7 262	3 526
Taux de risque	100,0%	69,7%	16,6%	11,2%	7,1%

Source : SOGEFOM

Structure des garanties valides au 31/12/2009



²¹ La SOFOTOM (Société de gestion des fonds de garanties des territoires d'Outre-mer) a changé de dénomination en janvier 2004 pour devenir la SOGEFOM (Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer).

²² La BWF pour le Territoire des Iles Wallis et Futuna.

5.2 LE FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT (FGH)

Ce fonds de garantie a été créé en 1996 afin de renforcer le dispositif de prêts immobiliers consentis par l'AFD. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création. Le FGH a octroyé des garanties de 1996 à 2004. Depuis mi-2004, son activité est principalement centrée sur la gestion des prêts avalisés jusqu'à leur extinction.

Au 31 décembre 2009, l'encours valide du FGH s'élève à 392,9 millions de F CFP pour 187 garanties. 33 garanties sont compromises pour un montant total de 96 millions de F CFP ce qui représente un taux de risque de 24,4 %.

5.3 LE FONDS DE GARANTIE DES TRES PETITES ENTREPRISES (FGTPE)

Le Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises (FGTPE) a été créé en mai 2009 sur une dotation en provenance de l'Etat pour couvrir jusqu'à 80 % du montant des microcrédits et prêts d'honneur octroyés par l'ADIE. La gestion de ce fonds a été confiée à la SOGEFOM depuis sa création. L'ADIE bénéficie d'une délégation d'engagement sur ce fonds.

Au 31 décembre 2009, après 2 mois d'activité, l'ADIE avait sur le FGTPE un encours d'engagement valide de 1,38 million de F CFP correspondant aux 3 concours octroyés.

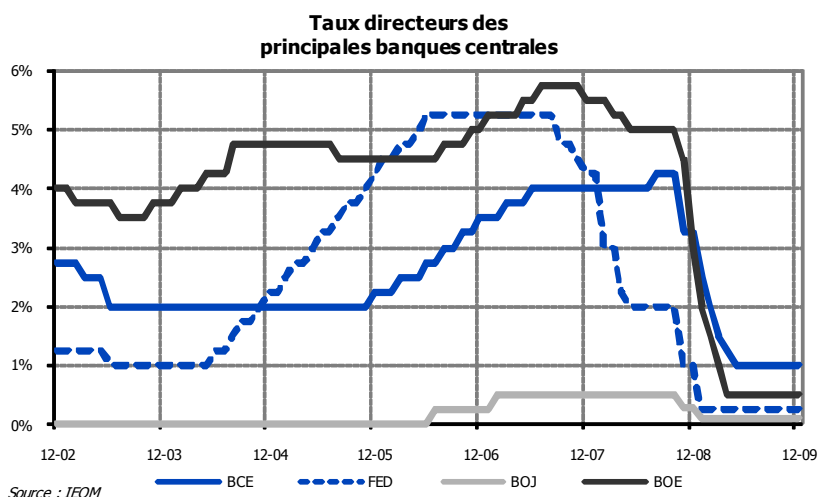
Section 2

Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

1.1.1 Les taux directeurs



Les principales banques centrales ont poursuivi au début de l'année 2009 leur politique de baisse de taux directeurs pour les porter à un niveau historiquement bas, dans un climat économique mondial fragilisé par les effets de la crise financière débutée à l'été 2007 avec la crise des « subprimes » aux Etats-Unis.

La Banque centrale européenne a ainsi abaissé²³ à quatre reprises en 2009 son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit REPO) pour le ramener à 1% à compter du 13 mai 2009, soit son niveau le plus bas jamais enregistré. Ce niveau a été maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010.

La Banque centrale européenne a également maintenu des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, mis en œuvre notamment à l'automne 2008 pour faire face à l'assèchement du marché monétaire à la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Elle a notamment réalisé des opérations de prêts de liquidité à 6 et 12 mois pour apporter au système bancaire des ressources sur des durées plus longues.

²³La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son taux REPO de 4,25% à 3,75%.

Les taux sur le marché monétaire se sont en conséquence fortement détendus à compter du milieu de l'année 2009 pour tomber en dessous des taux de refinancement de la BCE. En décembre 2009, le taux au jour le jour (EONIA²⁴) s'établissait en moyenne à 0,35 % tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²⁵) s'établissait à 0,71 %.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	10/12/2008	21/01/2009	11/03/2009	08/04/2009	13/05/2009
Taux de soumission REPO	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010 son principal taux directeur à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre 0 et 0,25% à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Un premier signe de sortie des mesures exceptionnelles de soutien au crédit a toutefois été donné le 18 février par l'annonce d'un relèvement de 0,25 point de base du taux d'escompte.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a abaissé à plusieurs reprises son principal taux directeur (bank rate) en début d'année 2009 pour le porter à un niveau exceptionnellement bas de 0,5 % en mars 2009. Il est ensuite demeuré inchangé.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ) a ramené au début de l'année 2009 son principal taux directeur à 0,1% (contre 0,3% précédemment).

1.1.2 Les taux d'intervention de l'IEOM

Dans les collectivités d'Outre-mer du Pacifique, l'Institut d'Emission d'Outre-Mer applique sa propre politique monétaire, visant à favoriser le développement économique de la zone et à faciliter la gestion de la trésorerie des établissements de crédit.

Le 12 mai 2009, le Conseil de Surveillance de l'IEOM a fixé le taux de réescompte aux entreprises à 1,25 %, soit une baisse de 75 points de base par rapport au dernier taux fixé le 16 décembre 2008 à 2 %. Le taux de sortie maximum, pour la clientèle, des crédits réescomptable ressort ainsi à 4,00 %. Par ailleurs, le taux de la facilité de dépôt est ramené à 0,50 %. Enfin, les taux de la facilité de prêt marginal de l'IEOM et de l'escompte de chèque, alignés sur le taux de la facilité de prêt marginal de la BCE, s'établissent à 1,75 %. Toutes ces dispositions ont pris effet à compter du 19 mai 2009.

En outre, le 28 décembre 2009, l'IEOM a prolongé pour une année supplémentaire certaines modalités d'accès aux dispositifs de refinancement et de facilité de prêt marginal, déjà assouplies lors du Conseil de Surveillance du 9 décembre 2008.

²⁴ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

²⁵ Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

Taux d'intervention de l'IEOM

	10/12/2008	16/12/2008	11/03/2009	08/04/2009	19/05/2009
Facilité de dépôt	2,25%	1,50%	1,50%	1,50%	0,50%
Escompte de chèques	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Réescompte des crédits aux entreprises	2,75%	2,00%	2,00%	2,00%	1,25%
<i>Taux de sortie maximum applicable</i>	<i>5,50%</i>	<i>4,75%</i>	<i>4,75%</i>	<i>4,75%</i>	<i>4,00%</i>

Source : IEOM

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Le seul produit d'épargne à taux fixe disponible à Wallis-et-Futuna est le compte sur livret ordinaire, qui a vu au cours de l'année 2009 sa rémunération chuter de 3,25 % au 31 décembre 2008 à 1,25 % sept mois plus tard.

Conformément à l'article 4 du règlement n° 86-13 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ce type de produit d'épargne est rémunéré librement par les établissements de crédit. Les taux fixés par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie (et applicables à la BWF) ont ainsi évolué à la baisse tout au long de l'année 2009, par alignement sur la baisse des taux d'intérêt de l'épargne réglementée.

Taux de rémunération

	31/12/2008	01/02/2009	01/05/2009	01/08/2009
Livret d'épargne ordinaire	3,25%	2,40%	1,65%	1,25%

Source : BNP Paribas NC

1.3 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L.313-3 à L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

A la faveur de la loi du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière a été supprimé. De même, la loi du 2 août 2005, a supprimé le délit d'usure pour les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels en tant qu'entrepreneurs individuels. Seules subsistent les sanctions civiles pour les découverts en compte consentis aux personnes morales dont le champ a été élargi aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Les seuils de l'usure sont publiés trimestriellement par la Banque de France, ils comprennent plus d'une dizaine de catégories d'opérations et concernent certaines catégories de prêts aux entreprises, et quasiment tous les prêts aux particuliers : prêts immobiliers, découverts en compte, prêts à la consommation, etc.

Prêts aux particuliers

Seuils de l'usure	1T 2009	2T 2009	3T 2009	4T 2009
Prêts immobiliers				
Prêts à taux fixe	7,80%	7,83%	7,01%	6,72%
Prêt à taux variable	7,80%	7,93%	7,03%	6,12%
Prêts relais	7,72%	8,05%	7,03%	6,59%
Autres prêts				
Prêts < ou = à 181 920 F CFP	21,32%	21,36%	21,59%	21,40%
Découverts, achats ou ventes à tempérament > 181 920 F CFP ¹	21,11%	20,92%	20,63%	20,20%
Prêts personnels et autres prêts > 181 920 F CFP	9,92%	10,04%	9,43%	9,20%

¹ Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1T 2009	2T 2009	3T 2009	4T 2009
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	11,51%	11,69%	11,67%	10,81%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	9,04%	7,85%	6,43%	5,83%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	8,56%	8,07%	7,19%	6,92%
Découverts en compte ²	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%
Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	10,45%	8,05%	6,72%	6,20%

² Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1T 2009	2T 2009	3T 2009	4T 2009
Découverts en compte ³	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%

³ Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque

2.1 L'EQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS LOCAUX

Les ressources de la banque locale sont affectées à 28,6 % à son activité de crédit et à 2,9 % à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM. Le solde (68,5 %) correspond à la position extérieure nette, largement excédentaire (3 260 millions de F CFP au 31 décembre 2009). Le système bancaire local se finance essentiellement grâce aux ressources collectées (82,3 %). La banque locale n'a par ailleurs pas recours au dispositif de réescompte auprès de l'Institut d'Emission.

La position extérieure nette a progressé au rythme annuel moyen de 12,1 % entre 2005 et 2009, sous l'effet principal d'une progression des dépôts collectés (diminués des encaisses) au taux moyen de 9,2 % par an sur la période alors que les crédits octroyés ont quant à eux évolué de façon beaucoup moins soutenue (1,9 % par an en moyenne).

Equilibre emplois-ressources des EC locaux

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Structure déc-09
Emplois	3 407	3 544	4 510	4 492	4 757	100,0%
Crédits bruts	1 264	1 263	1 417	1 457	1 362	28,6%
Réserves obligatoires et libres	76	95	97	103	136	2,9%
Position extérieure nette des EC	2 067	2 186	2 996	2 931	3 260	68,5%
Ressources	3 407	3 544	4 510	4 492	4 757	100,0%
Dépôts collectés (- encaisses)	2 751	2 831	3 711	3 687	3 913	82,3%
Financement sur ressources propres*	654	682	695	696	714	15,0%
Excédent des opérations diverses des l	2	30	105	108	130	2,7%
Réécompte	-	-	-	-	-	-

* Financement sur ressources propres = fonds propres + provisions sur créances douteuses - valeurs immobilisées

Source : IEOM

2.2 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

2.2.1 Evolution des créances douteuses brutes

Au 31 décembre 2009, le volume des créances douteuses brutes s'élève à 753 millions de F CFP, en augmentation de 6 % sur un an, alors que des baisses sensibles avaient été observées en 2007 (-5,4 %) et 2008 (-2,2 %). Elles pèsent à hauteur de 19,3 % dans l'encours total. Le taux de créances douteuses, compris entre 19 % et 20 % depuis 2005, demeure à un niveau élevé.

Les provisions constituées par les établissements de crédit pour couvrir d'éventuelles pertes ont progressé en 2009 (+3,8 % à 417,5 millions de F CFP), mais moins vite que les créances douteuses brutes. En conséquence, le taux de provisionnement des créances douteuses brutes perd 1,2 point en 2009, à 55,4 %.

Evolution des créances douteuses

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Créances douteuses brutes	790,2	782,3	729,7	716,7	753,5	5,1%
Provisions	418,6	401,6	381,7	402,2	417,5	3,8%
Créances douteuses nettes	456,9	452,8	372,9	419,3	456,4	8,8%
Taux de créances douteuses	18,4%	18,9%	18,9%	16,4%	19,2%	2,8 pt
Taux de provisionnement	53,0%	51,3%	52,3%	56,1%	55,4%	-0,7 pt

Source : IEOM

2.2.2 Créances douteuses par agent économique et par secteur d'activité

Les taux de créances douteuses des ménages et des entreprises connaissent des évolutions contrastées depuis 2005. Le taux de créances douteuses des ménages continue sa progression, avec une accélération en 2009 de 19,7 % à 22,7 %.

A l'inverse, le taux de créances douteuses des entreprises, après avoir perdu 13,4 points entre 2007 et 2008, affiche une légère reprise au cours de l'année 2009 (+ 1,1 point), à 20,4 %. Les créances douteuses des entreprises étant orientées à la baisse depuis 2005 (sur la période : -4,4 % en rythme moyen annuel), on en déduit que les fluctuations du taux de

créances douteuses des entreprises sont principalement dues aux variations de l'encours brut de crédit.

En montant, les encours de créances douteuses brutes s'élevèrent au 31 décembre 2009 à 426 millions de F CFP pour les particuliers (+5,9 %) et à 319,7 millions de F CFP pour les entreprises (-0,2 %), tous secteurs d'activité confondus.

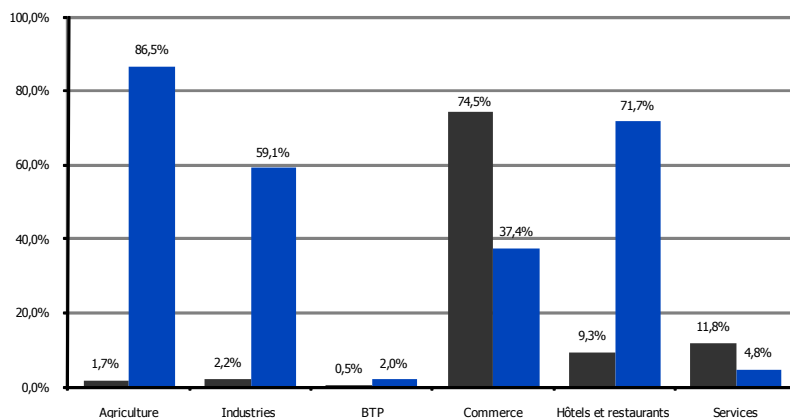
Créances douteuses par agents économiques

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Ménages						
Montant des créances douteuses	405,2	400,4	375,1	402,2	426,0	5,9%
Taux de créances douteuses	17,4%	18,7%	18,1%	19,7%	22,7%	3,1 pt
Entreprises						
Montant des créances douteuses	382,7	366,4	351,6	320,2	319,7	-0,2%
Taux de créances douteuses	27,6%	25,1%	32,7%	19,3%	20,4%	1,1 pt

Source : I/EOM

Par secteurs d'activité, le commerce concentre au 31 décembre 2009 74,5 % de l'encours des créances douteuses déclarées par les établissements de crédit pour les entreprises (soit plus de 238 millions d'encours douteux). Il présente un taux de créances douteuses de 37,4 %. Les secteurs de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration affichent les taux de créances douteuses les plus élevés, avec respectivement 86,5 % et 71,7 %, mais ces secteurs pèsent peu dans l'encours douteux total (respectivement 1,7 % et 9,3 %). A l'opposé, les établissements de crédit ont déclaré comme douteux seulement 2 % de l'encours de crédit des professionnels du BTP.

Créances douteuses par secteurs d'activité au 31/12/2009



Source : I/EOM

■ % de l'encours douteux ■ taux de créances douteuses du secteur

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

Remarque liminaire : l'examen de la situation monétaire de Wallis-et-Futuna est centré sur l'analyse des déclarations des établissements de la zone d'émission du franc pacifique. Pour les crédits, les montants des concours bancaires accordés hors zone d'émission correspondent aux prêts octroyés par l'AFD et par la BEI. Pour les dépôts, sont concernés la banque locale et le Trésor public.

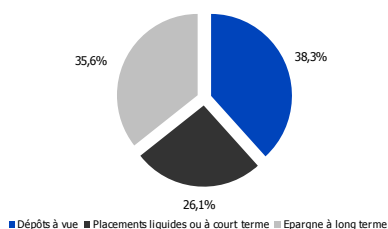
1. Les avoirs financiers des agents économiques

Les avoirs financiers regroupent l'ensemble de l'épargne financière des agents économiques de Wallis-et-Futuna. Il s'agit donc des dépôts inscrits dans les livres de la banque locale et du Trésor Public ou de l'épargne investie sous forme de valeurs mobilières ou autres placements, gérés par des établissements de crédit installés hors du Territoire (actions, obligations, assurance-vie, etc.), cf. annexe 2, tableau 1.

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

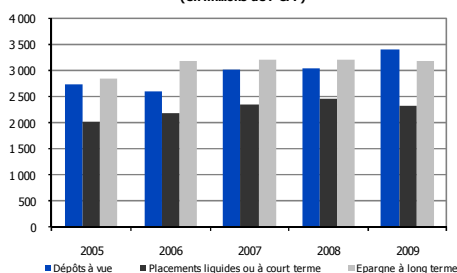
Au 31 décembre 2009, l'ensemble des actifs financiers s'établit à 8 919 millions de F CFP, enregistrant une progression de 2,4 % en un an. En structure, les actifs financiers se répartissent à 38,3% en dépôts à vue, à 26,1 % en placements liquides ou à court terme et à 35,6 % en épargne à long terme. En comparaison avec 2008, les dépôts à vue ont progressé de 12,6 % au détriment des placements liquides et à court terme (-5,4 %) et de l'épargne à long terme (-1,2 %).

Répartition des actifs par nature au 31/12/2009



Source : IEOM

Evolution des actifs par nature
(en millions de F CFP)



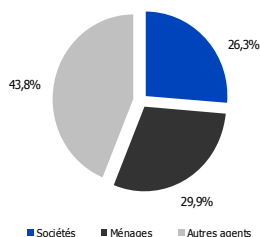
La majeure partie des actifs est détenue par la catégorie des « autres agents économiques » (collectivités locales, administrations publiques et organismes sociaux...) à hauteur de 43,8 % (3 909 millions de F CFP). Cette catégorie d'agents économiques se caractérise par un taux d'épargne élevé, 86,8 % en cumulant l'épargne à long terme et les placements liquides ou à court terme.

Les ménages captent 29,9 % des actifs financiers, à 2 664 millions de F CFP, en recul de 2,8 % en 2009 par rapport à 2008. Leurs dépôts à vue régressent également (-3,2 %). De même, leurs dépôts à terme, sous l'effet d'une courbe de taux défavorable, chutent considérablement passant de 372 millions de F CFP à 26 millions fin 2009. Cette épargne a été, en partie, réallouée vers les livrets ordinaires qui progressent de 45,3 % à 589 millions de F CFP

ainsi que vers les contrats d'assurance-vie qui affichent un montant global de 775 millions de F CFP, soit une hausse de 6,8 % sur l'année.

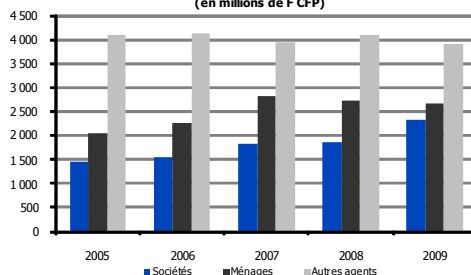
Les entreprises détiennent la plus faible part des actifs qui s'élèvent, au 31 décembre 2009, à 2 346 millions de F CFP, soit 26,3 %. Une hausse globale de leurs avoirs de 25,4 % a pourtant été constatée entre 2008 et 2009, sous l'effet d'une progression de 37,2 % de leurs dépôts à vue. Les sociétés se caractérisent par une très forte liquidité de leurs actifs, détenus à 77 % sous forme de comptes à vue et à 16,3 % sous forme de placements liquides ou à court terme.

Répartition des actifs par agents au 31/12/2009



Source : IEOM

Evolution des actifs par agent économique (en millions de F CFP)



1.2 LES DEPOTS A VUE

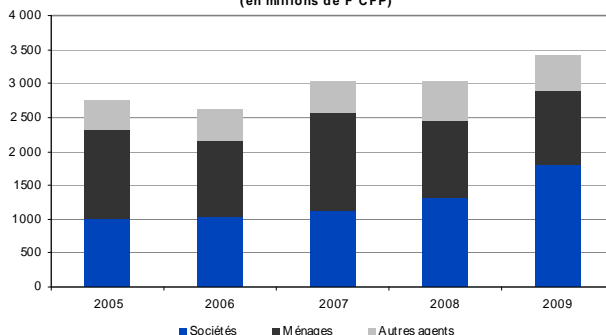
Après deux années de relative stabilité (+0,2 % entre 2007 et 2008), l'encours total des dépôts à vue atteint 3 416 millions de F CFP au 31 décembre 2009, soit une progression annuelle de 12,6 %. Les sociétés, qui détiennent un peu plus de la moitié des dépôts à vue, enregistrent une augmentation importante (+37,2 %) de cet actif financier. A l'inverse, les ménages, tout comme les autres agents, détenant respectivement 31,9 % et 15,1 % du total, voient leurs dépôts à vue diminuer de 3,2 % et 11,9 %.

Evolution des dépôts à vue par agent économique

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Dépôts à vue des sociétés	1 016	1 036	1 133	1 318	1 808	37,2%
Dépôts à vue des ménages	1 292	1 104	1 443	1 128	1 091	-3,2%
Dépôts à vue des autres agents	443	468	450	587	517	-11,9%
Ensemble des dépôts à vue	2 752	2 608	3 027	3 033	3 416	12,6%

Source : IEOM

Evolution de dépôts à vue par agent économique (en millions de F CFP)



Source : IEOM

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme, tout type d'agent économique confondu, totalisent 2 326 millions de F CFP au 31 décembre 2009 et enregistrent un repli de 5,4 % en 2009 contre une augmentation de 4,2 % en 2008. 73,7 % de ces actifs correspondent à des placements indexés sur les taux du marché (dépôts à terme, OPCVM²⁶ monétaire), en baisse de 16 % sur l'année. La part restante est composée de comptes d'épargne à régime spécial qui eux progressent de près de 200 millions de F CFP (+46,4 %) mais ne parviennent pas à contrebalancer la baisse générale.

Les autres agents économiques détiennent la moitié des placements liquides ou à court terme soit 1 226 millions de F CFP. Ils sont les seuls à avoir augmenté leurs encours sur ce type d'actif en 2009 (+2,6 %), et détiennent la majeure partie des placements indexés sur les taux du marché (98,2 %).

Les ménages possèdent 30,9 % des placements liquides ou à court terme à 718 millions de F CFP, soit 3,1 points de moins qu'en 2008, avec une préférence pour les comptes sur livret (+45,3 %). En contrepartie, leurs placements à terme diminuent fortement, de 429 à 129 millions de F CFP. Dans le détail, les dépôts à terme perdent 93,1 % tandis que les OPCVM monétaires sont privilégiés et ont plus que doublé par rapport à 2008.

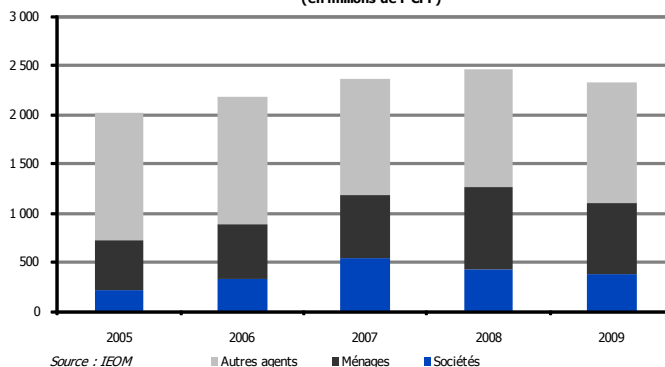
Enfin les sociétés dans un contexte économique moins favorable, ont privilégié la liquidité de leurs avoirs. Les comptes à terme (94,1 %), ont diminué de 11,1 % par rapport à 2008.

Evolution des placements liquides ou à court terme par type

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Comptes d'épargne à régime spécial	335	422	458	417	611	46,4%
Livrets ordinaires	335	422	458	417	611	46,4%
Placements indexés sur les taux du marché	1 680	1 765	1 903	2 042	1 714	-16,0%
Comptes à terme	482	601	945	1 072	664	-38,1%
OPCVM monétaires	1 198	1 164	958	969	1 050	8,4%
Ensemble des placements liquides ou à court terme	2 015	2 187	2 361	2 459	2 326	-5,4%

Source : IEOM

Evolution de l'épargne à court terme par agent économique
(en millions de F CFP)



²⁶ Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

Au 31 décembre 2009, l'épargne à long terme enregistre une légère contraction (-1,2 %) après être restée stable en 2008 (-0,1 %). D'un montant global de 3 177 millions de F CFP, elle est composée de 43 % de titres de créances négociables, 32,1 % d'OPCVM non monétaires, 24,4 % de contrats d'assurance-vie et d'une infime part d'actions et d'obligations détenues sur des portefeuilles-titres (0,5 %). Les OPCVM non monétaires sont en repli de 10,2 % en 2009 au bénéfice des autres types d'épargne à long terme.

La majorité de l'épargne à long terme est détenue par les autres agents économiques, soit 68,2 % à 2 166 millions de F CFP. Elle accuse une baisse de 6,4 % sur l'année, du fait des besoins de liquidités exprimés en cours d'année par certains organismes publics.

L'épargne à long terme des ménages et des sociétés bénéficie quant à elle de la diminution des placements liquides ou à court terme, consécutive à la chute des taux de rémunérations de ces produits. L'épargne à long terme des ménages, comptant pour 26,9 % du total, progresse encore cette année, +9,9 %, portée par le développement des contrats d'assurance-vie (+6,8 %). Au cours des 4 dernières années, les encours placés sur ce type de contrat, présentant une fiscalité particulièrement attractive pour leurs détenteurs, ont été multipliés par 9.

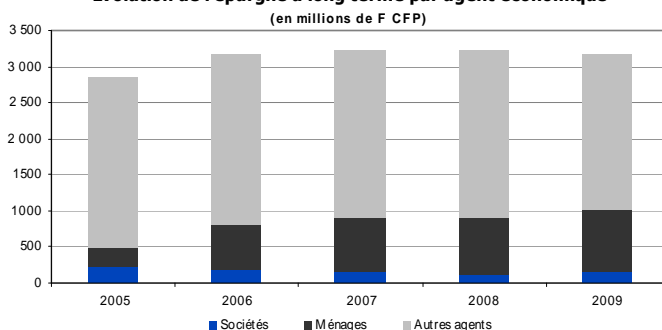
Enfin, les entreprises détiennent 4,9 % de l'épargne à long terme, et leurs encours augmentent de 26,9 % en 2009, à 156 millions de F CFP.

Evolution de l'épargne à long terme par type

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Portefeuille-titres	20	24	20	8	15	86,6%
OPCVM non monétaires	1 212	1 159	1 190	1 135	1 020	-10,2%
Contrats d'assurance-vie	83	495	622	726	775	6,8%
Titres de créances négociables	1 536	1 509	1 385	1 346	1 367	1,6%
Ensemble de l'épargne à long terme	2 852	3 187	3 217	3 215	3 177	-1,2%

Source : IEOM

Evolution de l'épargne à long terme par agent économique

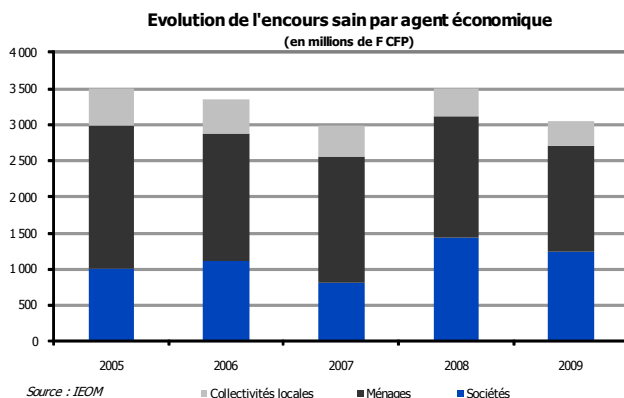


2. Les crédits à la clientèle

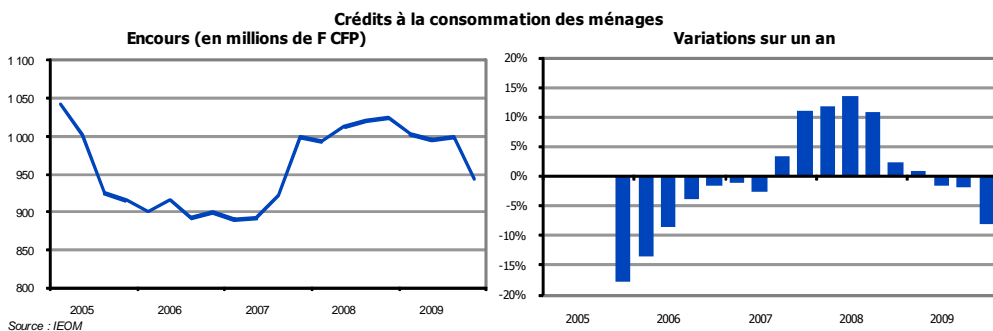
Remarques liminaires : les encours de crédit relevant de la zone d'émission ont été corrigés suite à l'intégration de crédits d'investissements d'un montant important, déclarés tardivement auprès du Service de Centralisation des risques de l'IEOM de Mata'Utu. De plus, le montant des provisions enregistrées par un établissement de crédit, au titre de ses créances douteuses, ont été intégrées, pour plus de cohérence, aux statistiques monétaires de l'IEOM publiées dans ce rapport annuel.

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Au 31 décembre 2009, l'encours total des financements consentis par les établissements de crédit à Wallis-et-Futuna (annexe 2, tableau 2) s'établit à 3 917 millions de F CFP, accusant une baisse de 10,4 % alors que l'encours brut avait progressé de 13 % en 2008. L'encours de crédit sain atteint 3 163 millions de F CFP affichant des variations encore plus contrastées : -3,4 % entre 2008 et 2009 contre +16,5 % entre 2007 et 2008. Ces évolutions masquent toutefois de fortes disparités dans la distribution des prêts.

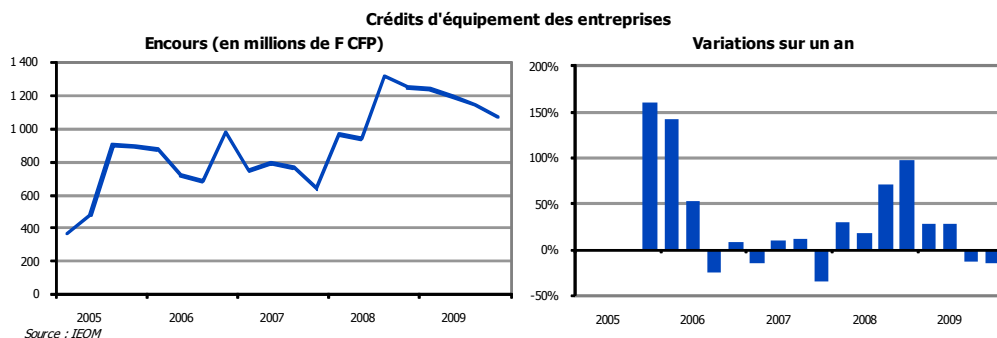


Les ménages, détenant près de la moitié de l'encours de crédit sain (46,4 %) pour un montant global de 1 467 millions de F CFP, affichent cette année une baisse importante (-12,3 % par rapport à 2008). L'encours de crédit des ménages est composé à 64,1 % de crédits à la consommation, en recul de 8 % par rapport à l'année précédente. Le solde correspond aux crédits à l'habitat qui diminuent de 18,8 % en glissement annuel du fait de l'amortissement du portefeuille de prêts immobiliers.

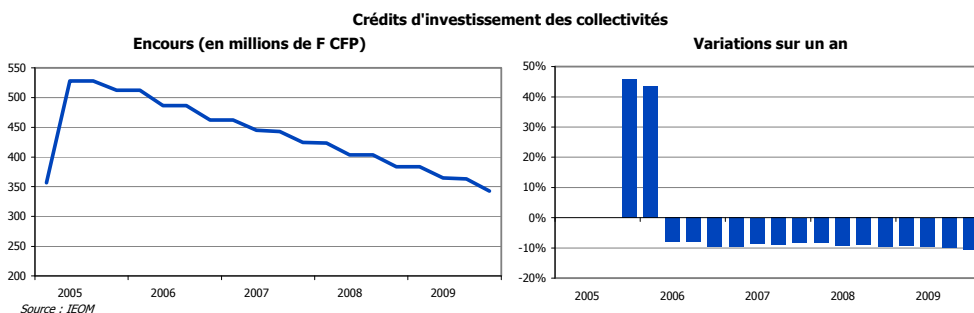


Au 31 décembre 2009, l'encours sain des crédits des entreprises s'élève à 1 241 millions de F CFP, soit 39,2 % du total de l'encours sain. En 2008, deux concours d'un montant important accordés à des sociétés du Territoire ont fait progresser l'encours de crédit d'équipement de 98,1 % et l'encours total de crédit aux entreprises de 76,2 %. Il n'en a pas été de même en 2009, où l'activité de crédit a connu un repli, avec une contraction de 13,9 % de l'encours. Les concours accordés aux entreprises s'orientent nettement vers les crédits d'investissement, totalisant 87,0 % du montant total octroyé à ce type d'agent économique.

En revanche, les crédits d'exploitation sont peu pratiqués sur la place, ils représentent 12,4 % des concours accordés aux entreprises, dont 91,5 % sont consentis sous la forme de comptes ordinaires débiteurs. En 2009, le montant des crédits d'exploitation stagne à 153,8 millions de F CFP.



Enfin, **les collectivités locales** absorbent 10,8 % des crédits octroyés à la clientèle sous forme de crédits d'investissement en faveur des collectivités. Leur encours poursuit sa diminution observée depuis 2005, en l'absence de nouveau prêt accordé, soit -10,6 % en glissement annuel pour 2009.



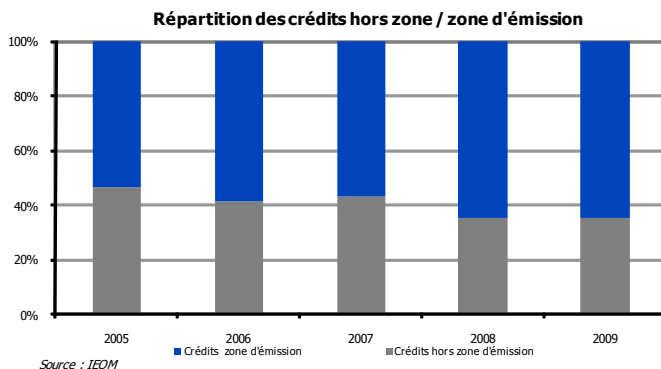
2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE LA ZONE D'EMISSION

(Annexe 2, tableau 3)

L'encours global de crédits accordés par les établissements de crédits situés dans la zone d'émission (c'est-à-dire la banque locale ainsi que des banques calédoniennes intervenant sur le Territoire pour des opérations de financement ponctuels) chute de 10,2 % en 2009 pour s'établir à 2 536 millions de F CFP, après avoir progressé de 28,3 % l'année précédente.

L'encours sain, égal à 2 236 millions de F CFP au 31 décembre 2009, se répartit principalement entre les entreprises (55,2 %) et les ménages (44,5 %). Les prêts aux collectivités locales sont en effet accordés par des institutions financières dont le siège social se situe hors de la zone d'émission.

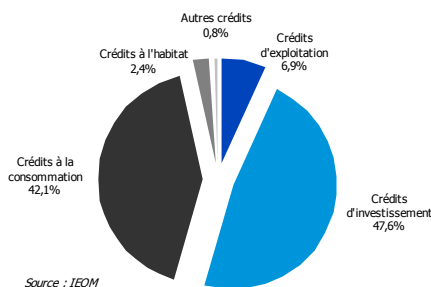
En encours brut, la part de marché des établissements de crédit relevant de la zone d'émission atteint 64,7 %, proportion stable par rapport à 2008 (64,6 %).



Les variations de l'encours sain (-11,5 % en 2009 contre +34,3 % en 2008) sont principalement liées aux évolutions des crédits accordés aux entreprises, à savoir une contraction de 12,9 % sur l'année faisant suite à une augmentation de 74,9 % en 2008, alors que les concours à destination des ménages diminuent de 8,2 %, reflétant l'amortissement du portefeuille de crédits de la clientèle particulière.

En structure, les crédits sains de la zone d'émission sont accordés sous deux formes principales : les crédits à la consommation, pour 41,3 % de l'encours, et les crédits d'investissement pour 47,6 %.

Répartition des crédits sains de la zone d'émission au 31/12/2009



3. La circulation fiduciaire

L'IEOM, banque centrale des collectivités d'Outre-mer du Pacifique, assure l'émission de la monnaie ayant cours légal en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna : le franc CFP (Change Franc Pacifique). L'Etat français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros. L'IEOM assure la mise en circulation des billets et des pièces (annexe 2, tableau 4) et veille au contrôle du volume et de la qualité des signes monétaires mis à disposition de l'économie.

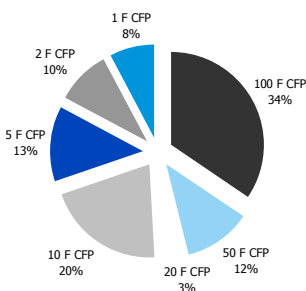
3.1 LES BILLETS

Au 31 décembre 2009, l'émission nette²⁷ de billets atteint le montant de 2 088 millions de F CFP pour 354 836 billets. Elle enregistre, en valeur, une augmentation de 4,3 %, évolution identique à celle de 2008 et une hausse de 7,8 % en volume alors que la quantité de billets émis était restée stable en 2008. Cette progression est constatée pour l'ensemble des billets. L'émission nette de billets à Wallis-et-Futuna est portée par la coupure de 10 000 F CFP représentant 75,9 % en valeur de l'émission nette toutes coupures confondues.

3.2 LES PIÈCES

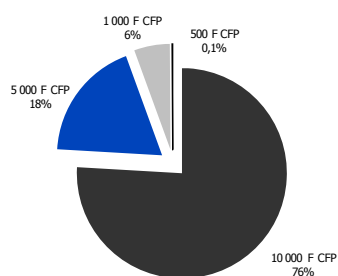
L'émission nette de pièces, au 31 décembre 2009 est de 926 046 pièces pour un montant de 1,4 million de F CFP, soit une progression annuelle de 6,1 % en volume et 3,8 % en valeur, contre des augmentations plus soutenues en 2008 (9,8 % en volume et 15,3 % en valeur). Les coupures de 100 F CFP et 20 F CFP présentent des émissions négatives en valeur, reflétant un afflux de pièces en provenance des autres territoires de la zone d'émission. La part importante de ces coupures pèse sur le montant global de l'émission nette de pièces qui s'en trouve proportionnellement réduit.

Répartition par coupure de l'émission nette de pièces CFP à fin décembre 2009



Source : IEOM

Répartition par coupure en valeur de l'émission nette de billets CFP à fin décembre 2009



4. La masse monétaire (M3) et ses contreparties

4.1 LA MASSE MONÉTAIRE

En hausse constante depuis 2005, la masse monétaire (M3) enregistre au 31 décembre 2009 une progression du même ordre de grandeur qu'en 2008 (4,3 % contre 4,2 %) et s'élève à 6 687 millions de F CFP. Elle augmente sous la dynamique des dépôts à vue (+12,6 %) et des comptes sur livrets (+60,4 %), malgré la contraction importante des dépôts à terme (-38,1%, de 1 072 millions de F CFP à 664 millions) qui ne bénéficient plus de taux rémunérateurs attractifs.

Dans le détail, l'agrégat M1 (regroupant la circulation fiduciaire et les dépôts à vue) progresse de 9,2 % (contre 2,3 % en 2008) en particulier par les dépôts à vue (+ 12,6 %). M2-M1, constitué quasi exclusivement des comptes sur livrets, augmente de 59,8 % contre 4,7 %

²⁷ L'émission nette est la différence entre les émissions et les retraits de signes monétaires effectués aux guichets de l'agence IEOM de Mata'Utu depuis son ouverture.

l'année passée, du fait de la réallocation des dépôts à terme vers ce type de placement. Enfin, M3-M2, constitué uniquement des dépôts à terme, décroît de 38,1 % après sa poussée de 2008 (13,5 %).

Composantes de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	Variation 2009/2008
Circulation fiduciaire	1 516	1 516	1 822	1 929	2 001	3,7%
<i>Billets</i>	<i>1 517</i>	<i>1 517</i>	<i>1 822</i>	<i>1 928</i>	<i>2 000</i>	<i>3,8%</i>
<i>Pièces</i>	<i>-1</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>-33,9%</i>
Dépôts à vue	2 752	2 752	3 027	3 033	3 416	12,6%
TOTAL M1	4 267	4 267	4 849	4 962	5 417	9,2%
M2-M1	289	289	362	380	606	59,8%
Comptes sur livrets	280	280	357	376	604	60,4%
Comptes épargne logement	8	8	5	3	3	-13,6%
TOTAL M2	4 556	4 556	5 211	5 341	6 023	12,8%
M3-M2	482	482	945	1 072	664	-38,1%
Dépôts à terme	482	482	945	1 072	664	-38,1%
Total M3	5 037	5 038	6 156	6 414	6 687	4,3%

Source : IEOM

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

L'accroissement de la masse monétaire s'explique principalement par la progression de +20,2 % des avoirs hors zone d'émission qui atteignent 7 135 millions de F CFP en fin d'année 2009.

Les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit ont progressé à un rythme élevé sur la période 2005-2009, 12,2 % par an en moyenne, atteignant 3 525 millions en fin d'année 2009. Les engagements hors zone d'émission des établissements de crédit stagnent quant à eux aux alentours de 250 millions de F CFP. Ces évolutions contrastées entraînent un renforcement de la position extérieure nette « prêteuse » des établissements de crédit de la place, traduisant un excédent de ressources par rapport aux emplois des établissements de crédits locaux. En 2009, elle dépasse les 3 milliards de F CFP, soit une augmentation de 11,2 % par rapport à 2008.

Contreparties de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	Variation 2009/2008
Avoirs hors zone d'émission	4 500	5 174	6 208	5 937	7 135	20,2%
Institut d'émission	2 050	2 752	2 971	2 761	3 609	30,7%
Etablissements de crédit	2 451	2 422	3 238	3 176	3 525	11,0%
Créances du Trésor Public	759	696	616	761	689	-9,4%
Concours sur ressources monétaires	-222	-624	-668	-286	-1 136	297,8%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 264	1 263	1 417	1 457	1 362	-6,6%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	1 487	1 887	2 084	1 743	2 498	43,3%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	<i>553</i>	<i>577</i>	<i>596</i>	<i>603</i>	<i>619</i>	<i>2,8%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>101</i>	<i>105</i>	<i>99</i>	<i>93</i>	<i>95</i>	<i>1,5%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>384</i>	<i>236</i>	<i>241</i>	<i>245</i>	<i>266</i>	<i>8,6%</i>
<i>Epargne contractuelle</i>	<i>48</i>	<i>64</i>	<i>95</i>	<i>39</i>	<i>5</i>	<i>-87,6%</i>
<i>Divers</i>	<i>401</i>	<i>904</i>	<i>1 053</i>	<i>763</i>	<i>1 513</i>	<i>98,4%</i>
Total M3	5 037	5 247	6 156	6 412	6 687	4,3%
Position extérieure nette	2 067	2 186	2 996	2 931	3 260	11,2%

Source : IEOM

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Remarque liminaire : l'IEOM procède dans les collectivités d'Outre-mer à la centralisation des risques bancaires sur les crédits, sur les engagements de hors bilan (tels que les avals et cautions bancaires) ainsi que sur les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, conformément aux dispositions n° 86/09 du Comité de la réglementation bancaire du 27 février 1986. Le Service de Centralisation des Risques (SCR), après l'agrégation et la restitution des données, permet aux établissements déclarants, de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients et de les ventiler par secteurs d'activité.

5.1 TENDANCE GENERALE

Au 31 décembre 2009, les établissements de crédits ont déclaré un risque global (hors particuliers) de 2 332 millions de F CFP, soit une légère baisse (-0,8 %) par rapport à l'année 2008. Dans le détail, le commerce progresse de 23,4 % atteignant 881 millions de F CFP, tandis que les services accusent une baisse de 6,5 % (en particulier l'immobilier avec -8 %) et le secteur non marchand -12,8 %. Les variations observées dans les autres secteurs d'activité contribuent dans une moindre mesure à la variation globale des risques.

En structure, les secteurs du commerce et des services contribuent maintenant quasiment à part égale dans la répartition du risque, avec 37,8 % pour le commerce et 38,4 % pour les services (contre respectivement 30,4 % et 40,8 % un an auparavant). En cumul avec le secteur non marchand (prêts envers les collectivités), ces trois secteurs captent 95,3 % des engagements bancaires, reflétant la polarisation de l'économie autour de ces trois activités.

En revanche, les professionnels de la construction et du BTP ne mobilisent que 3,7 % du risque de crédit à 86 millions de F CFP à fin 2009, accusant une baisse de 40,5 % sur un an.

Les engagements sectoriels au 31 décembre

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Agriculture, élevage, pêche	6	6	5	7	6	-16,0%
Industries	24	13	9	10	12	18,2%
Production d'électricité, d'eau et de gaz	0	10	5	5	5	0,0%
Construction et BTP	17	260	197	144	86	-40,5%
Commerce	977	772	828	714	881	23,4%
Services	619	598	212	957	895	-6,5%
Hôtels et restaurants	8	49	49	40	42	5,0%
Transport et communication	40	62	34	26	33	30,7%
Immobilier, location et autres services	571	487	129	892	820	-8,0%
Secteurs non marchands	514	460	576	512	447	-12,8%
Total des risques sectoriels	2 159	2 117	1 833	2 349	2 332	-0,8%

Source : IEOM

La répartition des risques par nature évolue peu sur l'année 2009, si ce n'est un léger recul des crédits à terme (-12,3 % en un an à 1 553 millions de F CFP). Au 31 décembre 2009, ils représentent les deux tiers des risques pris par les établissements financiers à Wallis-et-Futuna. Les crédits à caractère douteux restent stables, à 320 millions de F CFP, tandis que les autres engagements de court terme progressent de 76,4 %, à 144 millions de F CFP. L'ensemble des concours classés sous la rubrique « court terme » représente ainsi moins de 20 % des risques sectoriels.

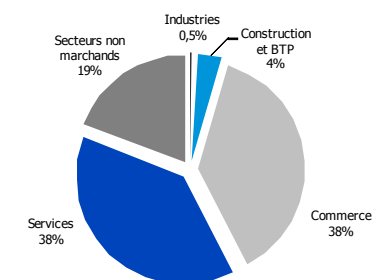
Le total des crédits déclarés régresse de 7,2 %, tandis que les engagements de hors bilan connaissent une progression notable (+79 %, principalement du fait de l'octroi de cautions bancaires), pesant ainsi à 13,5 % dans le total des risques déclarés, soit 6 points de plus par rapport à fin 2008.

Structure des risques par nature

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Court terme	492	476	412	402	464	15,4%
<i>Court terme hors douteux</i>	109	110	60	82	144	76,4%
<i>Douteux</i>	383	366	352	320	320	-0,2%
A Terme	1 409	1 443	1 238	1 772	1 553	-12,3%
Crédit-Bail	0	0	0	0	0	ns
Total des crédits	1 900	1 919	1 650	2 173	2 017	-7,2%
Hors-Bilan	258	198	182	176	315	79,0%
Total des risques	2 159	2 117	1 833	2 349	2 332	-0,8%

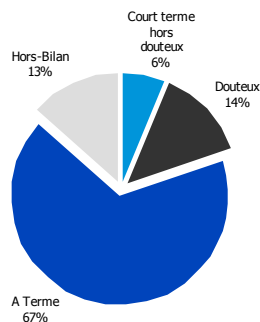
Source : IEOM

Risques par secteur au 31/12/2009



Source : IEOM

Risques par type au 31/12/2009



5.2 LA CONCENTRATION DES RISQUES BANCAIRES DES ENTREPRISES

Les risques bancaires déclarés pour les entreprises présentent un niveau de concentration élevé, malgré une baisse observée depuis 2005 : au 31 décembre 2009, les 2 bénéficiaires les plus importants en montant concentrent 30,6 % des risques totaux (contre 36,4 % en 2005) ; et les 5 premiers bénéficiaires 61,1 % (contre 69,6 % en 2005).

On observe par ailleurs que 20 bénéficiaires représentent plus de 90 % des risques déclarés par les établissements de crédit au cours de la période sous revue, reflétant une certaine pérennité dans la distribution des engagements bancaires.

Concentration des risques bancaires des entreprises

en % du risque total	2005	2006	2007	2008	2009
2 premiers bénéficiaires	36,4%	33,2%	31,1%	32,6%	30,6%
5 premiers bénéficiaires	69,6%	67,2%	54,2%	66,8%	61,1%
10 premiers bénéficiaires	83,8%	82,0%	66,6%	85,7%	82,7%
20 premiers bénéficiaires	93,0%	92,7%	76,4%	93,8%	92,4%

Source : SCR

Perspectives

Selon les résultats des enquêtes de conjoncture, l'activité économique devrait rester déprimée début 2010 et peu de chefs d'entreprise entrevoient des perspectives d'amélioration à court terme. Comme tous les marchés inscrits sur le 9^{ème} FED ont été signés dans les délais limite fixés par la Commission européenne, soit avant le 6 mars 2010, les entreprises attributaires des marchés devraient, après une période d'adaptation aux procédures lourdes, administrativement, de décaissement des fonds du FED, enregistrer une amélioration sensible de leurs chiffres d'affaires, notamment au cours du second semestre de l'année 2010.

Par ailleurs, les crédits du contrat de développement 2007-2011 devraient enregistrer une mobilisation plus soutenue que par le passé en raison des travaux d'urgence pour la réhabilitation du lycée à la suite du passage du cyclone TOMAS le 13 et le 14 mars 2010. Bien que leur montant ne soit pas encore connu, les crédits spécifiques que l'Etat devraient mettre en place pour financer les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone à Futuna devraient apporter également un regain d'activité. Enfin, la perspective de réalisation des Mini-Jeux du Pacifique en 2013 à Wallis a aussi permis le déblocage en 2010 d'une enveloppe conséquente destinée à la réfection de la salle omnisport de Kafika.

Il s'ensuit que la demande intérieure en 2010 sera fortement stimulée par la commande publique, qu'elle vienne de l'Etat ou des instances européennes. Cela devrait se traduire par une amélioration de l'emploi sur le Territoire notamment pour les jeunes, formés ou non. L'implantation du service militaire adapté à Futuna, au cours des prochaines années, devrait permettre dans des délais très courts de former des jeunes aux métiers spécifiques (du bâtiment, de la mécanique, etc). non pourvus par le système éducatif actuel. Cela pourrait avoir comme effet positif, à terme, de diminuer le flux migratoire des jeunes wallisiens ou futuniens.

L'action de l'ADIE en faveur des petits porteurs de projets se renforcera en 2010 par un élargissement de son marché, à la suite des efforts de communication et de formation dispensés par l'antenne locale, récemment implantée.

Les secteurs du commerce, du bâtiment et travaux publics, qui représentent près de 15 % des emplois du secteur privé et 36 % des crédits du système bancaire, devraient, en 2010, voir leur impact sur l'activité économique renforcé. Le niveau des importations devrait probablement au cours du dernier semestre de l'année 2010, être équivalent voire supérieur à celui enregistré en 2009. Les recettes du Territoire devraient s'en trouver confortées.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Soldes d'opinion (échantillon de 50 entreprises pour un total de 227 salariés)

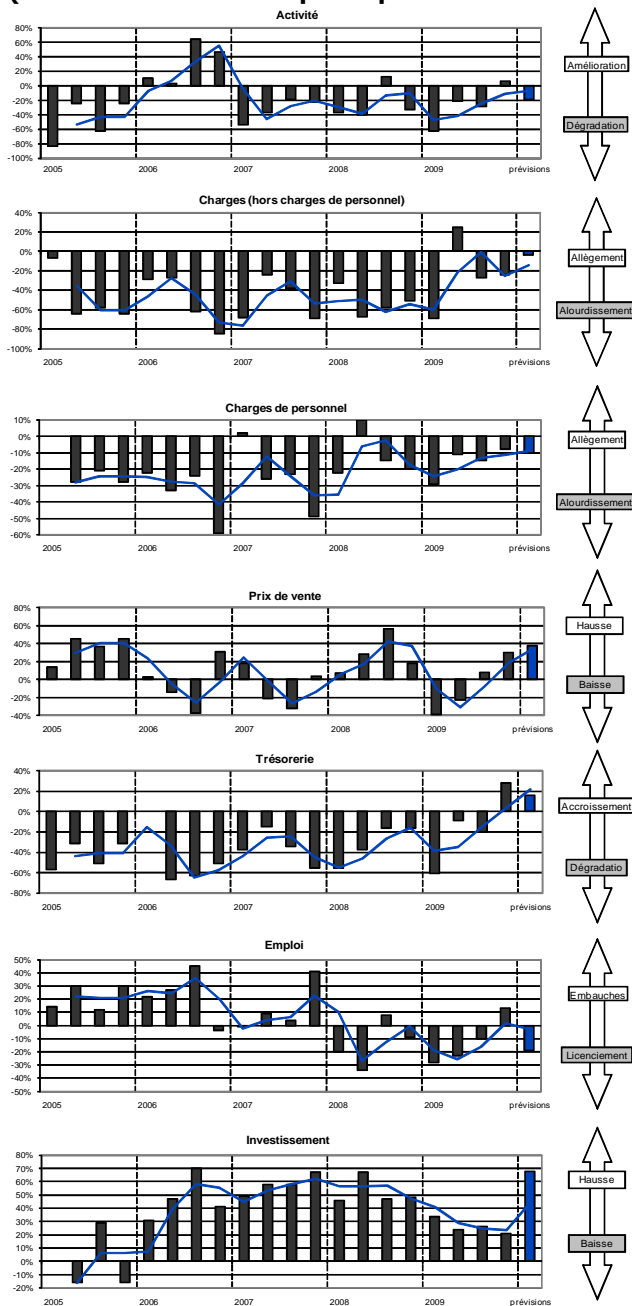


Tableau 2
Indice des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 : juin 2008, en %					
2008	4,1	6,7	-0,2	13,1	2,9
2009	-0,6	0,7	3,1	-8,4	-0,6
Moyenne annuelle, indice base 100 : juin 2010					
2008	100,82	101,00	100,21	101,63	100,09
2009	100,72	104,16	103,47	91,53	99,83
Contribution des postes à l'évolution des l'IPC (en fin d'année), en %					
2008	100	48,2	-1,5	47,5	20,7
2009	100	-39,4	-138,0	243,3	33,0

Source : STSEE

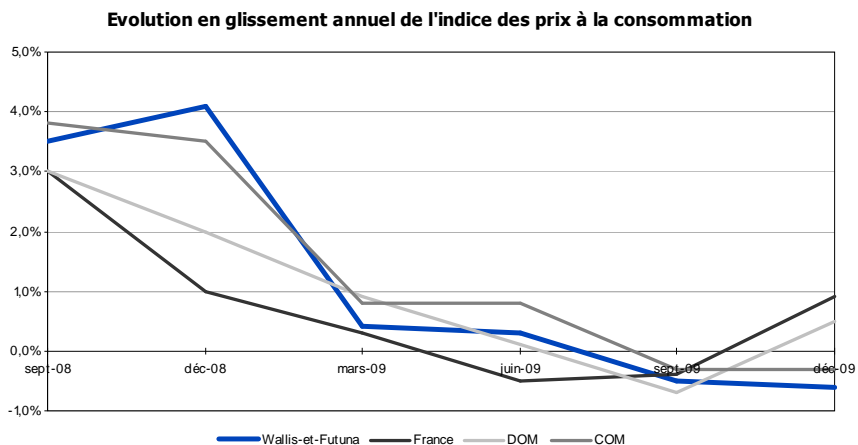


Tableau 3
Emploi total par branche (en fin d'année)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Services non	Emploi total	
Niveau (en milliers)							
2009*	-	88	80	584	1159	1911	
Part dans l'emploi total (en %)							
						Niveau (en milliers)	Taux de croissance
2007	0,0	4,7	4,6	32,7	58	1995	-
2008	0,0	4,7	4,4	30,2	61	2001	0,3
2009	0,0	4,6	4,2	30,6	60,6	1911	-4,5

* Chiffres au 30/09/2009

Source : CLR-CCPF

Tableau 4
Structure des importations

en millions de F CFP	2001	2007	2008	2009	Part en 2009 (%)	Variation 2009/2008
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	104	97	101	106	2,2%	4,8%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires	1 383	1 441	1 495	1 413	29,8%	-5,5%
C1 Habillement, cuir	155	142	130	111	2,3%	-15,1%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits	60	47	51	46	1,0%	-10,4%
C3 Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien	224	332	305	311	6,5%	1,7%
C4 Equipements du foyer	337	261	342	214	4,5%	-37,3%
D0 Produits de l'industrie automobile	453	639	687	327	6,9%	-52,3%
E1 Bateaux, avions, trains, motos	61	133	101	65	1,4%	-36,4%
E2 Equipements mécaniques	304	271	436	239	5,0%	-45,1%
E3 Equipements électriques et électroniques	203	328	317	362	7,6%	14,0%
F1 Produits minéraux	254	150	151	96	2,0%	-36,3%
F2 Produits de l'industrie textile	59	50	59	49	1,0%	-16,3%
F3 Produits en bois, papier ou carton	167	151	175	106	2,2%	-39,5%
F4 Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques	231	263	252	237	5,0%	-6,1%
F5 Métaux et produits métalliques	177	158	254	166	3,5%	-34,8%
F6 Composants électriques et électroniques	121	101	169	106	2,2%	-37,6%
G1 Combustibles et carburants	409	804	898	736	15,5%	-18,1%
G2 Eau, gaz, électricité	0,4	-	-	-		
Total	4 706	5 430	5 978	4 747	100,0%	-20,6%

Source: Douanes, IEOM

Tableau 5
Comptes administratifs du budget principal du Territoire

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009*	Variation 2009/2008
Section de fonctionnement						
Dépenses	2 703	2 864	2 975	2 816	3 235	15%
Denrées et fournitures	78	94	84	97	91	-6%
Frais de personnel	987	1 054	1 089	1 138	1 126	-1%
Travaux fournitures et services extérieurs	142	142	166	143	175	22%
Participations et prestations au bénéfice de tiers	399	361	373	376	384	2%
Allocations subventions	537	659	632	598	588	-2%
Frais de gestion générale et de transport	169	193	208	182	198	9%
Frais financiers	157	139	226	268	427	60%
Charges exceptionnelles	69	30	7	0	7	1492%
Résultats antérieurs	41	14	4	0	27	5447%
Prélèvement	124	178	186	13	213	1586%
Recettes	3 044	2 683	2 649	2 996	3 286	10%
Produits de l'exploitation	250	254	1 048	1 179	920	-22%
Produits domaniaux	6	7	7	2	0	-91%
Produits financiers (**)	462	35	31	42	644	1421%
Remboursements subventions participations	684	567	529	705	710	1%
Impôts indirects	1 533	1 712	906	913	778	-15%
Impôts directs autres que contributions	7	10	0	154	0	-100%
Contributions directes	101	98	128	0	234	ns
Produits exceptionnels	2	0	0	0	0	
Résultats antérieurs	0	0	0	0	0	
Excédent / déficit de fonctionnement	341	-181	-326	180	51	-72%
Report de l'exercice N-1	94	436	255	-71	109	-254%
Solde de section, y compris report	436	255	-71	109	160	46%
Section d'investissement						
Dépenses	107	247	323	141	115	-18%
Subvention d'équipement	0	3	0	0	0	
Frais d'études et de recherches	0	4	3	0	4	
Emprunts	31	25	12	14	13	-7%
Terrains	1	0	0	0	0	
Bâtiments	0	0	3	0	0	
Voies & réseaux	0	0	0	0	5,6	
Matériel, outillage et mobilier	30	25	48	47	28,4	-39%
Matériel de transport	15	11	26	12	10,6	-12%
Immobilisations incorporelles	0	0	1	0	0,0	
Travaux de bâtiments	9	85	165	25	33,2	33%
Travaux de voies et réseaux	11	62	59	38	18,5	-51%
Autres travaux	9	32	4	5	1,1	-79%
Recettes	197	189	309	191	235	23%
Subvention d'équipement de l'Etat	72	11	108	178	22	-88%
Prélèvement	124	178	186	13	213	1586%
Titres et valeurs	0	0	15	0	0	
Excédent / déficit d'investissement	89	-59	-14	50	120	140%
Report de l'exercice N-1	121	210	151	137	187	36%
Solde de section, y compris report	210	151	137	187	307	64%
Fonds de roulement global	646	406	66	296	466	57%

*Données provisoires

** dont prélèvement SPT : 415 millions de F CFP en 2005, 588 millions de F CFP en 2009

Source : Trésor Public

Tableau 6
Comptes administratifs du budget annexe du Service des Postes et Télécommunications

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009*	Variation 2009/2008
Section de fonctionnement						
Dépenses	899	386	536	488	1 012	107%
Denrées et fournitures	4	5	6	7	6	-13%
Frais de personnel	130	134	143	150	143	-4%
Travaux fournitures et services extérieurs	32	35	48	39	34	-11%
Participations et prestations au bénéfice de tiers	193	107	191	147	129	-12%
Frais de gestion générale et de transport	38	37	36	59	51	-13%
Frais financiers	4	11	10	9	8	-10%
Reversement budget du Territoire	419	0	0	0	589	
Charges exceptionnelles	30	0	0	2	2	3%
Résultats antérieurs	4	0	0	0	3	
Prélèvement	45	57	101	75	46	-39%
Recettes	581	606	631	644	655	2%
Produits de l'exploitation	581	606	631	644	655	2%
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	
Excédent / déficit de fonctionnement	-318	218	95	156	-357	-329%
Report de l'exercice N-1	445	127	345	440	596	35%
Solde de section, y compris report	127	345	440	596	239	-60%
Section d'investissement						
Dépenses	230	90	92	79	58	-26%
Emprunts	0	38	26	27	28	3%
Matériel, outillage et mobilier	4	4	4	12	2	-81%
Matériel de transport	0	6	5	8	5	-39%
Immobilisations incorporelles	0	0	20	1	11	625%
Travaux de bâtiments	6	6	5	8	2	-74%
Travaux de voies et réseaux	220	37	32	24	11	-53%
Recettes	237	70	101	75	46	-39%
Subvention d'équipement de l'Etat	0	0	0	0	0	
Prélèvement	45	57	101	75	46	-39%
Emprunts	192	13	0	0	0	
Excédent / déficit d'investissement	7	-20	10	-4	-12	188%
Report de l'exercice N-1	76	83	63	73	69	-6%
Solde de section, y compris report	83	63	73	69	56	-18%
Fonds de roulement global	210	408	513	665	295	-56%

*Données provisoires

Source : Trésor Public

Tableau 7
Comptes administratifs des circonscriptions (Uvea, Alo et Sigave)

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009*	Variation 2009/2008
Recettes						
Uvea	400	361	385	372	360	-3,1%
investissement	144	56	61	58	55	-4,9%
fonctionnement	256	305	324	314	306	-2,7%
Alo	158	226	147	172	154	-10,4%
investissement	50	75	28	22	26	21,1%
fonctionnement	107	152	120	150	128	-15,0%
Sigave	135	139	104	108	103	-4,4%
investissement	47	41	17	18	17	-2,9%
fonctionnement	89	98	87	90	86	-4,7%
Total recettes	692	726	636	651	617	-5,2%
investissement	241	172	105	97	98	1,3%
fonctionnement	452	555	531	554	519	-6,4%
Dépenses						
Uvea	320	390	372	336	332	-1,3%
investissement	73	91	63	45	53	16,6%
fonctionnement	247	300	309	291	279	-4,1%
Alo	165	207	174	171	163	-4,5%
investissement	70	64	43	52	37	-28,0%
fonctionnement	95	143	131	119	125	5,8%
Sigave	100	121	110	106	105	-0,9%
investissement	23	27	22	15	20	32,5%
fonctionnement	77	94	88	91	85	-6,3%
Total dépenses	585	718	656	613	600	-2,1%
investissement	165	181	128	112	110	-1,9%
fonctionnement	420	536	528	500	490	-2,2%
Résultat des opérations	108	9	-20	39	17	-54,7%

* Chiffres provisoires

Source : Trésor Public

Tableau 8
Comptes administratifs de l'Agence de Santé

en millions de F CFP	2007	2008	2009*	Variation 2009/2008
Section de fonctionnement				
Recettes courantes de fonctionnement	2 530	3 090	2 725	-11,8%
Dépenses courantes de fonctionnement	2 526	3 140	2 708	-13,8%
dont frais de personnel	1 222	1 240	1 304	5,2%
dont autres frais généraux hors transports	1 076	1 522	1 086	-28,6%
dont transports	172	271	247	-9,1%
dont frais financiers	5	4	3	-18,3%
Résultat réel de fonctionnement	4	-42	17	-139,1%
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	59	63	21	-67,0%
Résultat budgétaire de fonctionnement	63	21	37	79,4%
Section d'investissement				
Recettes réelles d'investissement	325	169	228	35,2%
dont subventions	274	117	161	37,7%
dont emprunts				
Dépenses réelles d'investissement	138	299	220	-26,5%
dont remboursement d'emprunt			25	
Résultat réel d'investissement	188	-130	8	-106,4%
Excédent ou déficit d'investissement reporté	269	457	327	-28,5%
Résultat budgétaire d'investissement	457	327	335	2,6%
Résultat budgétaire global	520	347	372	7,2%

* Données provisoires

Source : Agence de Santé

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

en millions de F CFP						Variations	
	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	2009/2008	2008/2007
Sociétés	1 453	1 562	1 848	1 871	2 346	25,4%	1,2%
Dépôts à vue	1 016	1 036	1 133	1 318	1 808	37,2%	16,3%
Placements liquides ou à court terme	207	336	542	430	382	-11,1%	-20,7%
Comptes d'épargne à régime spécial							
Placements indexés sur les taux du marché	207	336	542	430	382	-11,1%	-20,7%
<i>dont comptes à terme</i>	207	336	542	421	360	-14,5%	-22,4%
<i>dont OPCVM monétaires</i>				9	23	145,4%	
<i>dont certificats de dépôts</i>							
Epargne à long terme	230	190	173	123	156	26,9%	-28,7%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	39						
Ménages	2 047	2 269	2 819	2 740	2 664	-2,8%	-2,8%
Dépôts à vue	1 292	1 104	1 443	1 128	1 091	-3,2%	-21,9%
Placements liquides ou à court terme	508	545	635	834	718	-14,0%	31,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	317	406	444	405	589	45,3%	-8,6%
<i>Livrets ordinaires</i>	317	406	444	405	589	45,3%	-8,6%
<i>Livrets A et bleus</i>							
<i>Livrets jeunes</i>							
<i>Livrets d'épargne populaire</i>							
<i>CODEVI</i>							
<i>Comptes d'épargne logement</i>							
Placements indexés sur les taux du marché	191	139	191	429	129	-70,0%	124,5%
<i>dont comptes à terme</i>	30	12	136	372	26	-93,1%	172,9%
<i>dont bons de caisse</i>							
<i>dont OPCVM monétaires</i>	161	126	55	57	103	79,6%	4,3%
Epargne à long terme	246	621	741	778	855	9,9%	4,9%
<i>Plans d'épargne logement</i>							
<i>Plans d'épargne populaire</i>							
<i>Autres comptes d'épargne</i>							
<i>Portefeuille-titres</i>	46	24	20	8	15	86,6%	-59,1%
<i>OPCVM non monétaires</i>	116	102	99	44	65	47,0%	-55,6%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	83	495	622	726	775	6,8%	16,6%
Autres agents	4 120	4 150	3 937	4 097	3 909	-4,6%	4,1%
Dépôts à vue	443	468	450	587	517	-11,9%	30,6%
Placements liquides ou à court terme	1 300	1 306	1 184	1 195	1 226	2,6%	0,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	18	16	14	12	22	85,3%	-15,8%
Placements indexés sur les taux du marché	1 282	1 290	1 170	1 183	1 204	1,8%	1,1%
<i>dont comptes à terme</i>	245	253	267	280	279	-0,5%	5,0%
Epargne à long terme	2 376	2 376	2 303	2 314	2 166	-6,4%	0,5%
TOTAL	7 619	7 982	8 604	8 707	8 919	2,4%	1,2%
Dépôts à vue	2 752	2 608	3 027	3 033	3 416	12,6%	0,2%
Placements liquides ou à court terme	2 015	2 187	2 361	2 459	2 326	-5,4%	4,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	335	422	458	417	611	46,4%	-8,8%
Placements indexés sur les taux du marché	1 680	1 765	1 903	2 042	1 714	-16,0%	7,3%
Epargne à long terme	2 852	3 187	3 217	3 215	3 177	-1,2%	-0,1%

Source : IECOM

Tableau 2**Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

en millions de F CFP						Variations	
	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	2009/2008	2008/2007
Sociétés	1 015	1 105	818	1 442	1 241	-13,9%	76,2%
Crédits d'exploitation	105	117	139	161	154	-4,2%	15,5%
<i>Créances commerciales</i>							
<i>Crédits de trésorerie</i>				15	13	-13,2%	
<i>dont entrepreneurs individuels</i>					1		
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	105	117	139	146	141	-3,3%	4,9%
<i>Affacturage</i>							
Crédits d'investissement	894	973	633	1 254	1 070	-14,7%	98,1%
<i>Crédits à l'équipement</i>	894	973	633	1 254	1 070	-14,7%	98,1%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	44	33	34	28	21	-23,9%	-19,1%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat	3	2	7				-100,0%
Autres crédits	12	13	40	27	17	-36,9%	-31,2%
Ménages	1 969	1 774	1 732	1 673	1 467	-12,3%	-3,4%
Crédits à la consommation	915	900	999	1 024	941	-8,0%	2,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	889	877	977	1 003	925	-7,8%	2,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	26	22	22	21	17	-20,8%	-5,0%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat	1 033	875	725	642	521	-18,8%	-11,4%
Autres crédits	21	0	8	7	4	-47,4%	-13,6%
Collectivités locales	512	462	424	383	343	-10,6%	-9,7%
Crédits d'exploitation							
<i>Crédits de trésorerie</i>							
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>							
Crédits d'investissement	512	462	424	383	343	-10,6%	-9,7%
<i>Crédits à l'équipement</i>	512	462	424	383	343	-10,6%	-9,7%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat							
Autres crédits							
Autres agents de CCB non ventilé	9	26	162	155	113	-27,3%	-4,1%
Total encours sain	3 505	3 368	3 136	3 653	3 163	-13,4%	16,5%
Créances douteuses brutes	790	782	730	717	754	5,1%	-1,8%
Créances douteuses nettes	372	381	348	315	336	6,8%	-9,6%
<i>dont entreprises</i>	25	34	29	12	6	-49,9%	-57,9%
<i>dont ménages</i>	115	103	97	98	127	29,6%	1,5%
Provisions	419	402	382	402	418	3,8%	5,4%
Total encours brut	4 296	4 150	3 866	4 370	3 917	-10,4%	13,0%
Taux de créances douteuses	18,4%	18,9%	18,9%	16,4%	19,2%	2,8 pt	-2,5 pt
Taux de provisionnement	53,0%	51,3%	52,3%	56,1%	55,4%	-0,7 pt	3,8 pt

Source : IEOM

Tableau 3
Les concours accordés par les établissements de crédit de la zone d'émission

en millions de F CFP							Variations	
	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	2009/2008	2008/2007	
Entreprises	985	1 103	811	1 418	1 235	-12,9%	74,9%	
Crédits d'exploitation	105	117	139	161	154	-4,2%	15,5%	
<i>Créances commerciales</i>								
<i>Crédits de trésorerie</i>				15	13	-13,2%		
<i>dont entrepreneurs individuels</i>					1			
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	105	117	139	146	141	-3,3%	4,9%	
<i>Affacturage</i>								
Crédits d'investissement	867	973	627	1 230	1 064	-13,5%	96,1%	
<i>Crédits à l'équipement</i>	867	973	627	1 230	1 064	-13,5%	96,1%	
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	44	33	29	23	16	-27,4%	-20,9%	
<i>Crédit-bail</i>								
Crédits à l'habitat			5				-100,0%	
Autres crédits	12	13	40	27	17	-36,9%	-31,2%	
Ménages	950	967	1 062	1 083	994	-8,2%	2,0%	
Crédits à la consommation	915	900	999	1 024	941	-8,0%	2,5%	
<i>Crédits de trésorerie</i>	889	877	977	1 003	925	-7,8%	2,6%	
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	26	22	22	21	17	-20,8%	-5,0%	
<i>Crédit-bail</i>								
Crédits à l'habitat	35	67	63	60	53	-11,2%	-5,8%	
Autres crédits								
Collectivités locales	0	0	0	0	0	-	-	
Crédits d'exploitation								
<i>Crédits de trésorerie</i>								
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>								
Crédits d'investissement								
<i>Crédits à l'équipement</i>								
<i>Crédit-bail</i>								
Crédits à l'habitat								
Autres crédits								
Autres agents et CCB non ventilés	9	8	6	24	6	-73,5%	280,2%	
Total encours sain	1 944	2 078	1 880	2 525	2 236	-11,5%	34,3%	
Créances douteuses brutes	351	338	321	298	300	0,9%	-7,3%	
<i>Créances douteuses nettes</i>	250	233	223	204	206			
<i>dont entreprises</i>	2	1						
<i>dont ménages</i>	16	8			3			
<i>Provisions</i>	101	105	99	93	95	1,5%	-5,4%	
Total encours brut	2 295	2 416	2 201	2 823	2 536	-10,2%	28,3%	
Taux de créances douteuses	15,3%	14,0%	14,6%	10,5%	11,8%	1,3 pt	-4,1 pt	
Taux de provisionnement	28,8%	31,1%	30,7%	31,3%	31,5%	0,2 pt	0,6 pt	

Source : IEOM

Tableau 4 La circulation fiduciaire

Emissions de billets en millions de F CFP						Variations	
	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	2009/2008	2008/2007
En nombre	256 207	289 570	327 439	329 074	354 836	7,8%	0,5%
10 000 F CFP	126 746	140 807	148 262	156 621	158 491	1,2%	5,6%
5 000 F CFP	44 475	56 720	66 346	66 186	77 257	16,7%	-0,2%
1 000 F CFP	86 491	92 110	105 621	103 495	114 968	11,1%	-2,0%
500 F CFP	- 1 505	- 67	7 210	2 772	4 120	48,6%	-61,6%
En millions de F CFP	1 576	1 784	1 924	2 002	2 088	4,3%	4,1%
10 000 F CFP	1 267	1 408	1 483	1 566	1 585	1,2%	5,6%
5 000 F CFP	222	284	332	331	386	16,6%	-0,2%
1 000 F CFP	86	92	106	103	115	11,1%	-2,0%
500 F CFP	- 1	- 0	4	1	2	44,3%	-61,6%

Source : I/EOM

Emissions de pièces en millions de F CFP						Variations	
	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	2009/2008	2008/2007
En nombre	617 329	670 065	794 636	872 872	926 046	6,1%	9,8%
100 F CFP	- 28 729	- 27 203	- 17 439	- 17 879	- 18 882	5,6%	2,5%
50 F CFP	9 136	6 644	15 648	12 390	12 629	1,9%	-20,8%
20 F CFP	- 14 160	- 18 159	- 11 155	- 7 405	- 8 453	14,2%	-33,6%
10 F CFP	65 271	76 268	94 768	108 767	112 692	3,6%	14,8%
5 F CFP	65 268	78 468	107 263	128 455	141 575	10,2%	19,8%
2 F CFP	194 265	208 773	229 277	246 271	262 242	6,5%	7,4%
1 F CFP	326 278	345 274	376 274	402 273	424 243	5,5%	6,9%
En millions de F CFP	- 1,005	- 0,833	1,134	1,308	1,357	3,7%	15,3%
100 F CFP	- 2,873	- 2,720	- 1,744	- 1,788	- 1,888	5,6%	2,5%
50 F CFP	0,457	0,332	0,782	0,620	0,631	1,9%	-20,8%
20 F CFP	- 0,283	- 0,363	- 0,223	- 0,148	- 0,169	14,1%	-33,6%
10 F CFP	0,653	0,763	0,948	1,088	1,127	3,6%	14,8%
5 F CFP	0,326	0,392	0,536	0,642	0,708	10,2%	19,8%
2 F CFP	0,389	0,418	0,459	0,493	0,524	6,4%	7,4%
1 F CFP	0,326	0,345	0,376	0,402	0,424	5,4%	6,9%

Source : I/EOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009

Février

- **4 février 2009** : à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire 2009, le bureau de l'Assemblée territoriale a été renouvelé avec comme Président, M. Victor BRIAL et Vice-président, M. Petelo LIE
- **4 février 2009** : par la délibération n°02/AT/2009, l'Assemblée territoriale a défini les priorités du Territoire pour l'utilisation du 10ème FED Territorial de Wallis-et-Futuna : la mise en œuvre de 6 réseaux d'eau potable à Futuna et le renforcement des réseaux de Wallis ; ainsi que le développement des énergies renouvelables.
Les présentes dispositions seront modifiées quelques mois plus tard, lors des changements d'orientation données au 10ème FED.
- **du 4 au 7 février 2009** : M. Francisco Javier ORTIZ DE ZUNIGA et Yves HOROLA, représentants de la Commission Européenne, se rendent sur le territoire des îles Wallis et Futuna pour une mission de supervision des projets conduits dans le cadre du 9ème FED et d'appui à l'élaboration du DOCUP du 10ème FED territorial.
- **26 février 2009** : l'arrêté n°2009-036 a rendu exécutoire la délibération n°11/AT/2009 instituant une taxe sur les opérations financières (TOF) de 6 % sur les intérêts, arrérages et tous produits financiers perçus par les banques et établissements financiers.
- **26 février 2009** : hormis la TOF, 3 autres arrêtés permettent d'instituer de nouvelles taxes sur le Territoire :
 - une taxe territoriale sur les abonnements à la télévision par satellite, de 1 000 F CFP par mois (arrêté n° 2009-034) ;
 - une taxe territoriale sur les communications téléphoniques, de 5 F CFP par minute (arrêté n° 2009-035) ;
 - une taxe annuelle de 10 % sur les conventions d'assurance (arrêté n°2009-037).
- **27 février 2009** : par arrêté n° 2009/044 validant les décisions de l'Assemblée territoriale portant modification du régime de retraites, le taux de cotisation est fixé à 11,1 % dont 3,7 % à la charge du salarié et 7,4 % à la charge de l'employeur. Ce taux progressera chaque année au 1er janvier, de 2010 à 2020.

Mars

- **23 février-6 mars** : premiers conflits à l'Agence de Santé, portant sur les difficultés de gestion de l'établissement et sur une revalorisation des salaires. Les salariés exigent lors de ce mouvement la démission du Directeur en fonction depuis le 1er janvier 2007. Il quittera officiellement son poste le 23 juin 2009, sans remplaçant nommé.
- **11 mars 2009** : date d'entrée en vigueur de nouveaux taux d'intervention de l'IEOM, révisé par avis n°01/2009 du 06 mars 2009 :

- 2,50 % l'an pour la facilité de prêt marginal, taux post-compté ;
 - 2,50 % l'an pour l'escompte de chèques ;
 - le taux de facilité de dépôt reste inchangé, à 1,50%.
- **20 mars 2009** : signature d'un accord entre les rois de Futuna et un représentant du COMSUP pour l'établissement d'un centre du Service Militaire Adapté à Futuna. Après le refus renouvelé du roi de Wallis il y a quelques années, les rois de Futuna s'étaient déclarés intéressés mais une piste d'aviation correcte faisait alors défaut à Veleva.
 - **25 mars 2009** : par arrêté n°2009-078, le Préfet, Administrateur Supérieur du Territoire des îles Wallis-et-Futuna, a approuvé la délibération de l'Assemblée territoriale relative à l'installation de l'ADIE à Wallis-et-Futuna. Ainsi, le Territoire s'engage à prendre en charge les frais de fonctionnement d'une antenne de l'ADIE, dès son installation, pour une phase expérimentale de 3 ans.
 - **27 mars 2009** : M. Harold Martin, Président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, M. Victor Brial, Président de l'Assemblée territoriale, et M. le Préfet Philippe PAOLANTONI, ont tenu la première réunion du Comité de suivi de l'Accord particulier entre la Nouvelle Calédonie et Wallis-et-Futuna signé le 1er décembre 2003. Cet accord vise à développer l'archipel par un soutien au développement économique, un soutien à la culture, une aide à l'enseignement ainsi que des appuis techniques fournis par la Nouvelle-Calédonie dans des domaines variés : le développement agricole, la sécurité sociale, le contrôle des prix, la diversification de la production énergétique, et la formation des pompiers...

Avril

- **8 avril 2009** : à la suite de la baisse de 25 points de base du taux de la facilité de prêt marginal de la BCE et conformément au dispositif adopté par le Conseil de surveillance de l'IEOM, les taux de la facilité de prêt marginal et de l'escompte de chèques ont été abaissés de 25 points de base pour les porter à 2,25 %. Le taux de réescompte est maintenu à 2,0 % et le taux de la facilité de dépôt reste inchangé à 1,50 %

Mai

- **4 mai 2009** : début des travaux d'une quarantaine d'experts de France métropolitaine et d'Outre-mer participant au programme IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens). C'est la première fois que le Comité Permanent de l'IFRECOR, qui a lieu une fois par an, se tient à Wallis-et-Futuna.
- **12 mai 2009** : au cours de sa réunion à Paris, le Conseil de Surveillance de l'IEOM a pris les décisions de politique monétaire suivantes, applicables à compter du 19 mai 2009 :
 - la baisse du taux de réescompte des crédits aux entreprises de 75 points de base, pour le fixer à 1,25 % ;
 - la fixation des autres taux de l'IEOM comme suit :
 - 1,75 % l'an pour la facilité de prêt marginal, taux post-compté ;
 - 1,75 % l'an pour l'escompte de chèques ;
 - 0,50 % l'an pour le taux de la facilité de dépôt.

- **18 mai 2009** : signature par M. PAOLANTONI, Préfet, Administrateur Supérieur, M. Victor BRIAL, Président de l'Assemblée territoriale et M. Raymond COFFRE, Directeur de l'Agence Française de Développement à Mata'Utu, des documents relatifs à la création du Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises (FGTPE) doté à l'origine d'une subvention de 129 725,8 euros destinés à la garantie des microcrédits de l'ADIE.
- **27 mai 2009** : création d'un fonds exceptionnel d'investissement outre-mer (FEI) par la loi de finances n° 2009-594, article 31. Initialement doté de 40 millions d'euros, le FEI est réabondé en cours d'année 2009 dans le cadre du plan de relance à hauteur de 125 millions d'euros. Une enveloppe de 3,9 millions d'euros est allouée au Territoire sur cette somme afin de réaliser des travaux d'infrastructure pour la remise en état du quai de Leava à Futuna (1,5 millions d'euros), et améliorer le réseau d'eau potable sur Wallis et Futuna (2,4 millions d'euros).

Juin

- **9 juin 2009** : lancement officiel de l'Observatoire des Prix de Wallis-et-Futuna, créé par l'arrêté préfectoral n° 2009-142 du 13 mai 2009. L'Observatoire a pour mission l'analyse du niveau et de la structure des prix. Il établit un rapport annuel adressé au Préfet et doit se réunir au moins une fois par an.
- **12 juin 2009** : ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée territoriale en vue d'arrêter la position des élus sur les propositions de modifications de la loi de 1961, relative aux statuts du Territoire, discutées avec l'ensemble des composantes de la population dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer. Le déroulement de cette session sera perturbé par des représentants de parents d'élèves en grève. La session a été annulée faute d'un retour à l'ordre à la suite de la demande du Préfet.

Juillet

- **28 juillet 2009** : premier cas confirmé à Wallis de grippe A H1N1 pandémique pour un porteur arrivé de Métropole. La pandémie durera pendant 5 semaines, jusqu'au 1er septembre, marquée par une saturation des services de santé. 4 188 cas ont été estimés sur la période avec un taux d'attaque grippal moyen de la population de 31 %. Aucun décès ni aucune forme grave n'a été observé. Le surcoût en consommation de médicaments pour l'Agence de Santé a été estimé à 18 000 €.
- **31 juillet 2009** : le STSEE publie pour la première fois au Journal Officiel des îles Wallis et Futuna n°243 le premier indice des coûts de matériaux de construction et index du bâtiment, avec pour base 100 février 2009. Cet index est un élément composite incorporant un pourcentage de salaires et charges et un pourcentage de différents matériaux et prestations diverses. A fin juin 2009, le nouvel indice général est de 100,47.

Août :

- **31 août 2009** : l'arrêté n°2009-279 vient modifier la délibération n° 11/AT/2009 du 6 février 2009 instituant la Taxe sur les Opérations Financières (TOF). Le champ des exonérations est étendu aux prêts consentis par l'ADIE, aux crédits agricoles et aux crédits immobiliers. Par ailleurs, les établissements financiers sont maintenant autorisés à répercuter la TOF sur leur clientèle. La TOF entrera en vigueur au 1er janvier 2010.

Septembre :

- **3 septembre 2009** : conseil d'administration de la Banque de Wallis-et-Futuna, marquée par un changement de présidence : Mme Anne POINTET a été cooptée en qualité d'Administrateur et nommée Présidente en remplacement de M Jean-Pascal DUMANS, démissionnaire.
- **30 septembre 2009, 5H50** : forte secousse sismique ressentie à Wallis. Un séisme sous-marin de forte intensité (8,3 sur l'échelle de Richter) s'est produit à 200 km au sud-ouest des Samoa et à 600 km de l'archipel de Wallis-et-Futuna. Une alerte au tsunami a été déclenchée dans toute la région jusqu'à Tahiti, à l'exception de Wallis-et-Futuna et des îles Fidji. Les Samoa, Samoa américaines et les îles Tonga ont été les plus touchées, avec plus de 100 morts dus à une vague de 6 à 7 mètres qui a ravagé les côtes.
- **30 septembre 2009** : 30ème mise en examen prononcée par le Président du Tribunal de Première Instance de Mata'Utu dans le cadre des poursuites pour des montages en défiscalisation frauduleux.

Octobre

- **9 octobre 2009** : suite à un tremblement de terre au Vanuatu, l'Administration Supérieure a déclenché une alerte au tsunami vers 11 H 30. Les écoles et les administrations ont été immédiatement fermées et la population invitée à se réfugier sur les hauteurs. L'alerte a été levée aux alentours de 13 heures.
- **19 octobre 2009** : les activités de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) ont été officiellement séparées, afin que chaque entité se recentre sur son cœur de métier : le financement des collectivités pour l'AFD, l'activité de Banque Centrale pour l'IEOM. Le nouveau bureau AFD, situé à Aka'aka, a été rattaché à l'Agence régionale AFD de Nouméa. Il sera inauguré le 3 novembre 2009, en présence d'Yves CLAVEL, Directeur de l'Agence Régionale de Nouméa.

Novembre

- **2 novembre 2009** : ouverture d'une antenne de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) à Mata'Utu, officialisée par la venue du Directeur régional, M Emmanuel BLANCHARD. La responsabilité de l'antenne est confiée à Melle Claire MARCOS.
- **3 novembre 2009** : première réunion du Comité de gestion du FGTP. Ce fonds, géré par la SOGEFOM, a pour mission d'apporter une garantie aux microcrédits de l'ADIE. Le fonds est rendu opérationnel le jour même par validation de son règlement intérieur.
- **16 au 21 novembre 2009** : première mission à Wallis et Futuna de l'Ambassadeur européen pour le Pacifique, M Wiepke VAN DER GOOT. Un point est fait avec les élus pour vérifier si le Territoire remplit les conditions fixées par l'UE en matière d'approche budgétaire. Le représentant européen attire par ailleurs l'attention des élus sur le fait

que tout blocage des travaux pour des motifs fonciers impliquerait la perte définitive des financements et conseille aux élus de se concentrer sur un seul secteur d'activité.

- **25 novembre** : début de grève illimitée à l'Agence de Santé. Le mouvement s'est matérialisé par un service minimal rendu aux patients, suivi d'un blocage du centre administratif de Havelu les 30 novembre et 1er décembre 2009. Le centre administratif a été ouvert le 2 décembre, permettant à l'IEOM d'approvisionner de nouveau les banques en signes monétaires.
- **27 novembre 2009** : blocage du dépôt pétrolier de Halalo par les habitants du village, suite à l'embauche d'un jeune ingénieur n'étant pas originaire de leur district. Le blocage du sud de l'île devient complet au bout de quelques jours, avec blocage des routes et coupure de l'alimentation en eau. Les chefs de village rétablissent l'ordre et signent un accord avec la société d'exploitation au bout d'une semaine de blocage.
- **30 novembre 2009** : réunion à Paris du Conseil de surveillance de l'IEOM. Le Conseil a procédé à un examen de la situation économique et monétaire dans les trois Collectivités d'Outre-mer du Pacifique. Compte tenu du contexte économique et monétaire dans les trois collectivités d'Outre-mer, le Conseil de surveillance a décidé de maintenir le taux de réescompte de l'IEOM au niveau actuel de 1,25 %.

Décembre

- **3 décembre 2009** : le syndicat FO avait déposé un préavis de grève illimité pour le 03 décembre, qui a été levé la veille au soir à 19h00, suite à des négociations avec le Secrétaire Général. Ces négociations ont permis de donner un accord de principe aux grévistes pour la création d'un comité économique et social territorial. Par ailleurs, 8 syndicalistes FO ont obtenu un rendez-vous avec les Ministères de l'Outre-mer et de la fonction publique pour discuter du statut et de la reconnaissance des fonctionnaires locaux.
- **9 décembre 2009** : séance d'ouverture de la session budgétaire de l'Assemblée Territoriale pour l'année 2010. A cette occasion le bureau a été élu, Victor BRIAL a été reconduit pour présider l'Assemblée Territoriale une année supplémentaire avec comme vice-président M. Pesamino TAPUTAI. Le budget primitif voté s'élève à 2,8 milliards de F CFP, en diminution de 8 % par rapport à 2009.
- **10 décembre 2009** : suite à la mission européenne de novembre 2009, les élus du territoire, réunis en session budgétaire, choisissent le retour à une approche projet pour le 10ème FED. Ils définissent un nouveau secteur prioritaire, le désenclavement économique, avec réalisation des travaux du quai de Leava, qui, après diagnostic technique, nécessite des investissements de l'ordre de 10 à 12 millions d'euros. L'enveloppe initiale prévue pour l'opération dans le cadre du FEI, largement insuffisante (1,5 millions d'euros) doit finalement être utilisée pour les aménagements du stade de Kafika dans la perspective des mini-jeux du Pacifique de 2013.
- **28 décembre 2009** : l'arrêté n° 2009-478 autorise le lancement de la phase 2 du projet GSM. L'option technologique choisie est celle du GSM. Pour ce qui est du cadre institutionnel, l'Assemblée Territoriale opte pour un partenariat entre le SPT et un opérateur extérieur, dans la perspective de création d'une Société d'Economie Mixte.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ACI	Air Calédonie International
ADIE	Association pour le Développement de l'Initiative Economique
AE	Autorisation d'Engagement
AFD	Agence Française de Développement
AIT	Accord Interprofessionnel du Travail
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
AT	Assemblée Territoriale
BCE	Banque Centrale Européenne
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BEP	Brevet d'Enseignement Professionnel
BIT	Bureau International du Travail
BP	Budget Primitif
BS	Budget Supplémentaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BWF	Banque de Wallis-et-Futuna
CA	Comptes Administratifs
CAF	Coût Assurance Fret
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, de Métiers et d'Agriculture
CCPF	Caisse de Compensation des Prestations Familiales
CDA	Chantier de Développement pour les Adultes
CDJ	Chantier de Développement pour les Jeunes
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CETAD	Centre d'Education aux Technologies Appropriées au Développement
CFP	Change Franc Pacifique
CLR	Caisse Locale de Retraites
COICOP	Classification Of Individual Consumption by Purpose
COM	Collectivité d'Outre-mer
CPS	Commission du Pacifique Sud
CRISP	Initiative Corail pour le Pacifique Sud
CTF	Conseil Territorial des Femmes
CTI	Code Territorial des Investissements
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAT	Dépôts A Terme
DEC	Direction de l'Enseignement Catholique
DGF	Dotation Générale de Fonctionnement
DOCUP	Document Unique de Programmation
DOM	Département d'Outre-mer
EB	Epargne Brute
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EBF	Enquête Budget des Familles
EC	Etablissement de Crédit
EEWF	Electricité et Eau de Wallis-et-Futuna
EI	Entrepreneur individuel
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe

FCC	Fichier Central des Chèques
FCR	France Câble Radio
FED	Fonds Européen de Développement
FGH	Fonds de Garantie à l'Habitat
FGI	Fonds de Garantie Interbancaire
FGTPE	Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises
GAB	Guichet Automatique de Banque
HZE	Hors zone d'émission
IEOM	Institut d'Emission d'Outre-Mer
IFRECOR	Initiative Française pour les Récifs Coralliens
IGN	Institut Géographique Nationale
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IRD	Institut de Recherche et Développement
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
MEEDDM	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.
MW	Méga Watt
NAF	Nomenclature des Activités Françaises
OGAF	Opérations Groupées d'Aménagement Foncier
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PAI	Prêts Aidés à l'Investissement
PGEM	Plan de Gestion des Espaces Maritimes
PIB	Produit Intérieur Brut
RGA	Recensement Général Agricole
RGP	Recensement Général de la Population
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RTC	Réseau Téléphonique Commuté
SCR	Service de Centralisation des Risques
SITAS	Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNF	Société Non Financière
SOGEFOM	Société de Gestion des Fonds de Garantie d'Outre-Mer
STARP	Service Territorial des Affaires Rurales et de la Pêche
SPT	Service des Postes et Télécommunications
STE	Service Territorial de l'Environnement
STSEE	Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques
SWAFEPF	Société Wallisienne et Futunienne d'Entreposage des Produits Pétroliers
TEG	Taux Effectif Global
TIC	Taxes Intérieures sur la Consommation
TOF	Taxe sur les Opérations Financières
TOM	Territoire d'Outre-Mer
UE	Union Européenne
VA	Valeur Ajoutée
XPF	Exchange Pacifique Franc (dénomination ISO)
ZE	Zone d'Emission
ZEE	Zone Economique Exclusive

Annexe 5 : Liste des publications

Lettre mensuelle

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, siège de l'IEOM

Rapport annuel balance des paiements : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.ieom.fr

CEROM

Tableau de bord trimestriel : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Les défis de la croissance calédonienne (*déc. 2008*)

L'économie de Wallis-et-Futuna en 2005 : une économie traditionnelle et administrée (*avril 2008*)

L'économie polynésienne post C.E.P une dépendance difficile à surmonter 1995-2003 (*déc. 2007*)

Les Notes de l'Institut d'émission

L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa (*déc. 2008*)

Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (*juillet 2008*)

Les déterminants économiques de tourisme en Polynésie française (*mars 2008*)

Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie (*janvier 2008*)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (*déc. 2007*)

Croissance de la masse monétaire et inflation en Polynésie française (*déc. 2007*)

Les notes expresses

N°18 L'économie polynésienne en 2009 : des fondamentaux fragilisés (*mars 2010*)

N°17 L'économie de Wallis-et-Futuna en 2009 : une baisse générale de l'activité (*mars 2010*)

N°16 L'économie calédonienne en 2009 : une année de transition (*mars 2010*)

N°15 L'évolution des prix en Nouvelle-Calédonie de 1995 à 2008 (*déc. 2009*)

N°14 Balances des paiements 2008 de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (*oct. 2009*)

N°13 Bilan du 1^{er} semestre 2009 : les moteurs de l'économie ont tourné au ralenti (*sept. 2009*)

N°12 Les prix dans l'immobilier calédonien entre 2006 et 2008 (*sept. 2009*)

N°11 Panorama de la Nouvelle-Calédonie (*juin 2009*)

N°10 L'économie polynésienne en 2008 (*mars 2009*)

N°9 Synthèse de la conjoncture économique de Wallis et Futuna en 2008 (*mars 2009*)

N°8 L'économie calédonienne en 2008 (*mars 2009*)

N°7 Le commerce de gros en Polynésie française (*février 2009*)

N°6 L'hôtellerie et la restauration à Wallis-et-Futuna (*juin 2008*)

N°5 L'agriculture, l'élevage et la pêche à Wallis-et-Futuna (*juin 2008*)

N°4 L'économie polynésienne en 2007 (*mai 2008*)

N°3 L'industrie du monoï en Polynésie française (*février 2008*)

N°2 L'évolution compétitivité-prix 1995-2007 de la Polynésie française (*février 2008*)

N°1 Le financement bancaire des entreprises en Polynésie française (*janvier 2008*)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Anne-Charlotte TALBOT

Marie-Anne LECHEVALIER

Bernard JEAN-JACQUES

Raymond COFFRE

Directeur de la publication : M. Yves BARROUX
Responsable de la rédaction : M. Raymond COFFRE
Editeur : IEOM
Imprimé par les Imprimeries Réunies de Nouméa
Achévé d'imprimer : juin 2010 – Dépôt légal : juin 2010
Prix : 2 000 F CFP – ISSN 1635-2262

